



**Université Paris-Panthéon-Assas
Institut Français de Presse (IFP)**

Mémoire de Master : Médias, langages et sociétés

Dirigé par : Tristan Mattelart

Session : 09 / 2023

**Dénoncer médiatiquement les violences sexistes
et sexuelles d'une "star médiatique" : l'affaire
PPDA**

Auteur : Léa Marié

Directeurs du mémoire : Jean-Baptiste Legavre et Tristan Mattelart

Avertissement

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à rendre possible l’Affaire Patrick Poivre d’Arvor - les journalistes, les féministes, les plaignantes. Toutes celles qui ont la force de témoigner aujourd’hui ; celles qui se taisent encore.

Merci aux brillant·es journalistes de Mediapart pour leur travail et pour avoir accepté de répondre à mes questions lors d’entretiens.

Merci aux journalistes du *Monde* et de *Libération* pour leur travail bienveillant, sans qui cette affaire n’aurait pas existé.

Merci aux organisatrices du colloque “Médias et violences sexistes et sexuelles. Informer, dénoncer, sensibiliser” qui m’ont donné l’opportunité de réaliser ma première communication sur l’affaire PPDA.

Je remercie également mes directeurs de mémoire, Jean-Baptiste Legavre et Tristan Mattelart pour leur accompagnement et leurs nombreux conseils. Aussi pour leur confiance dans mon sujet de recherche.

Je remercie mes professeurs de l’UQAM pour leurs encouragements au moment de la genèse de ce mémoire.

Merci à ma famille pour les moments précieux de relecture et de soutien.

Merci à Jules dont les réflexions nourrissent ma pensée tous les jours.

Et pour finir, merci à toutes les copines féministes avec qui j’ai pu échanger sur mon sujet et sur pleins d’autres.

Résumé

Le 18 février 2021, la plainte de Florence Porcel est médiatisée *Le Parisien*. Qui vise-t-elle ? L'ancien présentateur vedette du journal télévisé, PPDA. Réputé et admiré des Français, le présentateur qui était dans la télévision tous les soirs de la semaine, de tous les Français durant une vingtaine d'années, aurait-il une face cachée ?

Le brigadier en charge de l'enquête conclut son rapport en établissant que PPDA est un "prédateur sexuel". Vingt-trois femmes entendues l'auront convaincu à écrire cela.

Pourtant dans les médias, ce dernier est décrit comme un *Dom Juan*, un séducteur malgré lui et sa notoriété. Quand il est invité sur le plateau de "Quotidien" le 3 mars 2021, il reprend alors cette ligne de défense en s'attaquant à une nouvelle génération qui ne laisserait plus passer "les petits bisous dans le cou". Cette déclaration déclenche une vague de témoignages dans les médias.

L'affaire PPDA est considérée comme "la plus emblématique du #MeToo français" car elle fait entendre vingt femmes dans une émission de *Mediapart*. Comment cela a-t-il été rendu possible ? Nous essayons dans ce mémoire de décrypter les mécanismes de médiatisation de cette affaire afin de révéler la place centrale des témoignages dans un principe de coproduction des enquêtes journalistiques.

Mots clés : journalisme, violences sexistes et sexuelles, dénonciation, rédactions, sexisme, médias, enquête

Sommaire

Dictionnaire des sigles.....	7
Introduction.....	8
1. L'affaire Patrick Poivre d'Arvor.....	9
2. État de l'art : cadre théorique et méthodologique.....	11
3. Problématisation et hypothèses de recherche.....	13
4. Organisation du mémoire.....	15
Chapitre 1. Étudier les accusations à l'encontre de Patrick Poivre d'Arvor : ce que révèle l'affaire du monde médiatique.....	16
1.1. La genèse de l'affaire PPDA : quand des accusations construisent une affaire médiatique. 16	
1.1.1. Un livre, une plainte, un article : la médiatisation par Le Parisien sous l'angle du fait divers.....	16
1.1.2. Construction d'un corpus médiatique : Le Monde, Libération, Mediapart.....	17
1.1.3. Analyse des témoignages : qui accuse PPDA ?.....	20
1.2. L'affaire PPDA, révélatrice d'un climat défini comme sexiste dans les rédactions.....	22
1.2.1. PPDA, représenté en tant que présentateur séducteur tout-puissant.....	23
1.2.2. Le climat sexiste à TF1 décrit par les plaignantes : la construction de l'impunité et du silence.....	25
1.2.3. Quelles responsabilités pour TF1 ? L'inaction dénoncée par les plaignantes et les journalistes.....	28
Chapitre 2. Co-construire un contre-récit médiatique : élaborer une enquête journalistique avec les victimes de PPDA.....	32
2.1. S'orienter vers l'instance médiatique en tant que victime de violences sexistes et sexuelles d'une personnalité publique.....	32
2.1.1. Le coup médiatique "raté" de PPDA : un ré-équilibre des rapports de force médiatiques opéré par les plaignantes.....	32
2.1.2. L'instance médiatique en réponse à la déception des institutions.....	35
2.1.3. Le coût de la parole judiciaire et médiatique.....	37
2.2. Les enjeux journalistiques dans la libération de la parole des femmes : accueillir et diffuser..	39
2.2.1. Le Monde : comment lever l'anonymat ?.....	39
2.2.2. Trois Une en un an : le travail éditorial de Libération.....	42
2.2.3. L'émission spéciale de Mediapart : la création d'une "image iconique" en matière de violences sexistes et sexuelles.....	48
Chapitre 3. Dénoncer et enquêter sur PPDA : la construction d'un savoir-faire journalistique inédit portant sur les violences sexistes et sexuelles.....	56

3.1. Le travail journalistique d'identification des enjeux de libération de la parole : le cas de l'affaire PPDA.....	56
3.1.1. Des journalistes engagés dans leur sujet : qui a enquêté sur PPDA ?.....	56
3.1.2. Dénoncer, vérifier, informer : les complexités à enquêter quand les sources sont sujets et objets.....	60
3.2. Dénoncer les violences sexistes et sexuelles dans les médias : créer une éthique professionnelle.....	63
3.2.1. La sensibilisation : nouvel outil pour mieux traiter les VSS et lutter contre elles ?.....	64
3.2.2. Le “journalisme d’investigation” contre le “journalisme de consentement” : analyse de la polémique sur PPDA, Le Prince noir de Romain Verley.....	65
3.2.3. Pourquoi participer à la dénonciation des agissements de PPDA ?.....	69
Conclusion.....	72
Bibliographie.....	74
1/ Ouvrages.....	74
2/ Chapitres d’ouvrage.....	75
3/ Articles scientifiques.....	75
Sources.....	77
1/ Ouvrages.....	77
2/ Séquence médiatique.....	77
3/ Site web.....	77
Corpus.....	78
Le Monde :.....	78
Libération :.....	80
Mediapart :.....	84
Témoignage :.....	85
Table des matières.....	111

Dictionnaire des sigles

PPDA : Patrick Poivre d'Arvor

VSS : Violences sexistes et sexuelles

Introduction

“Mesdames, messieurs, bonsoir”. À vingt heures, sur TF1, tous les soirs de la semaine, Patrick Poivre d’Arvor (désormais PPDA) faisait retentir cette phrase dans tous les foyers français. De 1987 à 2008, il a présenté le “Journal du 20 Heures” alors qu’il réunissait des millions de téléspectateurs. PPDA incarnait la figure du journalisme alors qu’il n’existait encore que peu de chaînes télévisées. Cette phrase d’introduction aurait pu être l’unique souvenir que je retenais de PPDA, s’il n’avait pas été présent sur le plateau de l’émission “Quotidien” de la chaîne TMC, le 3 mars 2021¹. Ce jour-là PPDA est invité pour s’exprimer en réponse d’une accusation de viols dont il fait l’objet. Si ce n’est pas à ce moment que j’ai décidé de réaliser mon mémoire sur ce sujet, j’ai tout de même su que cette séquence médiatique me marquerait en tant que jeune femme s’intéressant au traitement médiatique des violences sexistes et sexuelles (VSS à présent). Ce n’est qu’un an plus tard, quand *Mediapart* réalisa une émission spéciale sur les accusations contre PPDA, le 9 mai 2022², que j’ai souhaité en faire un travail de recherche. Suite au visionnage de cette émission, une question me resta en tête pour construire ce projet de recherche : Comment pouvons-nous passer d’un seul homme présent sur un plateau pour se défendre à vingt femmes présentes pour le dénoncer un an plus tard ? Alors que les lectures sur le sexisme dans les médias et sur l’évolution du traitement médiatique fait aux VSS grandissaient dans mes intérêts personnels et de recherche, je pouvais les mettre en parallèle avec ce “dossier le plus emblématique de #Metoo en France”³, dans ce travail.

Avant de nous intéresser aux détails de l’affaire PPDA, nous pouvons mieux définir sur quoi porte ce sujet. En effet, nous traitons cette affaire sous l’angle du problème public (Neveu, 2015). En effet, cela interroge alors en quoi la médiatisation de cette affaire précise contribue à nourrir le débat en France sur les VSS. En France, les médias d’information deviennent un vecteur de dénonciation de VSS à l’encontre de personnalités publiques à partir de 2019 (Beaulieu, 2022).

¹ Émission “Quotidien”, TMC, 3 mars 2021. URL :

<https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/videos/invite-patrick-poivre-darvor-sexprime-pour-la-premiere-fois-apres-avoir-ete-accuse-de-viols-08712886.html>

² “Affaire PPDA : émission spéciale PPDA, 20 femmes prennent la parole”, Mediapart, 09/05/2022. URL :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/090522/notre-emission-speciale-ppda-20-femmes-prennent-la-parole>

³ DEVYNCK Hélène, *Impunité*. Éditions Seuil, 2022, p. 166

Alors que les médias d'information ont une autorité à l'égard de la réalité (Dalibert, 2013), ils deviennent un facteur d'authentification et de légitimation des dénonciations portées, qu'elles soient à l'encontre de personnalités publiques ou non. Traiter médiatiquement des accusations de PPDA en se référant à une "affaire" permet de créer un moment médiatique et de mettre en lumière un cas de VSS concernant une personnalité publique, tout en décryptant des mécanismes de domination labellisant ces comportements comme étant problématiques. Par "médias", nous entendons alors les médias d'information classiques - la presse, la télévision, la radio, les médias natifs du web et les médias sociaux (Lafon, 2019). Dans le cas de l'affaire PPDA, nous étudions principalement la presse écrite et numérique. L'expression "VSS" ne dispose pas de définition officielle malgré son emploi dans différents domaines. Les chercheuses Charlotte Buisson et Jeanne Wetzels essaient de définir ce terme dans *Les violences sexistes et sexuelles* (2022), afin d'en donner une vision globale. La conjonction de coordination "et" ne tend pas à assimiler et confondre l'ensemble des violences qu'il sous-tend, mais plutôt à "réinscrire les violences sexuelles dans un ensemble d'actes relevant du sexisme" (Buisson et Wetzels, 2022). Cela signifie que les violences sexuelles appartiennent aux violences sexistes mais celles-ci ne s'y limitent pas. Il faut alors penser ces violences comme une manifestation de la domination patriarcale, définie en tant qu'une "forme d'organisation sociale fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion explicite des femmes" (Bonte et Izard, 1991). Les violences masculines sont donc la démonstration d'une volonté de contrôle social et de domination des femmes. Les violences commises par les hommes à l'égard des femmes sont alors envisagées à travers le concept de *continuum* de la violence sexuelle de Liz Kelly (Tillous, 2019). En reprenant ce concept, Charlotte Buisson et Jeanne Wetzels tentent alors de donner une définition globale des violences sexistes et sexuelles pouvant "être appréhendées comme une multiplicité de types d'actes coercitifs, non hiérarchisés, imposés par les hommes pour contrôler les femmes ainsi que toutes celles et ceux qui n'appartiennent pas au masculin hégémonique, et ce tout au long de leur vie".

1. L'AFFAIRE PATRICK POIVRE D'ARVOR

L'Affaire PPDA éclate alors en février 2021 lorsqu'une enquête préliminaire pour "viol" est ouverte par le parquet de Nanterre à la suite d'une plainte pour viols, déposée par l'écrivaine Florence Porcel à l'encontre de PPDA. Les faits qu'elle dénonce remontent à 2004 et à 2009, cela signifie que seul le deuxième fait n'est pas prescrit par la justice. Cette information judiciaire est révélée par

Le Parisien le 18 février 2021 d'après des sources judiciaires⁴. Le présentateur réagit presque aussitôt par le biais d'un communiqué de presse de son avocat transmis à l'Agence France-Presse où il dénonce une "quête de notoriété"⁵ alors que l'écrivaine vient de sortir un nouvel ouvrage inspiré de sa relation d'emprise avec PPDA, *Pandorini* (JC Lattès, 2021). Le 3 mars 2021, l'ancien présentateur est l'invité de l'émission "Quotidien" sur la chaîne TMC, pour réagir aux accusations dont il fait l'objet. S'il n'y a pas encore eu de témoignage publié dans les médias, à ce moment, des femmes commencent à prendre la parole sur les réseaux sociaux. La journaliste Cécile Delarue prend la parole en réaction à une déclaration de Jean-Pierre Pernaut, sur son compte Twitter où elle témoigne alors de son expérience avec PPDA et de ses agissements⁶. Pendant ce temps, des femmes prennent contact entre elles, mais surtout, contactent le brigadier en charge de l'enquête préliminaire. Vingt-trois femmes témoignent. Huit plaintes sont déposées pour agressions sexuelles, dont quatre pour viols. En parallèle de l'enquête judiciaire, des enquêtes journalistiques sont réalisées. Nous pouvons faire ressortir trois grands moments médiatiques cadrant l'affaire PPDA. Le 15 mars 2021, sont publiés par *Le Monde*, une enquête⁷ révélant huit témoignages dont cinq anonymes, et le témoignage intégral de la journaliste Hélène Devynck, l'accusant de viol⁸. Le 25 juin 2021, le parquet de Nanterre prononce un classement sans suite concernant l'enquête ouverte. La seule plainte pour viol non-prescrite de Florence Porcel est classée pour "insuffisance de preuves". Les sept autres plaintes sont classées pour prescription. Cinq mois plus tard, le 9 novembre 2021, en Une du journal *Libération*⁹, huit femmes, dont sept à visage découvert, témoignent de VSS à l'encontre de PPDA. Le 26 novembre 2021, Florence Porcel dépose plainte avec constitution de partie civile pour viol contre PPDA pour obtenir la désignation d'un juge d'instruction, relançant alors l'ouverture d'une enquête judiciaire. En décembre 2021, une deuxième enquête préliminaire est ouverte faisant suite à une plainte déposée pour un viol datant de 1985. Deux autres plaintes pour tentative de viol et agression sexuelle sont par la suite associées à cette

⁴ "Patrick Poivre d'Arvor visé par une enquête pour viols", *Le Parisien*, 18/02/2021. URL :

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/patrick-poivre-d-arvor-vise-par-une-enquete-pour-viols-18-02-2021-8425454.php>

⁵ "Une enquête pour "viols" ouverte contre Patrick Poivre d'Arvor", *Le Point.fr* avec l'AFP, 18/02/2021. URL :

https://www.lepoint.fr/societe/une-enquete-pour-viols-ouverte-contre-patrick-poivre-d-arvor-18-02-2021-2414593_23.php#11

⁶ Tweet de Cécile Delarue, datant du 2 mars 2021. URL :

<https://twitter.com/ceciledelarue/status/1366770284154519555?s=20>

⁷ "De nouvelles accusations de violences sexuelles contre Patrick Poivre d'Arvor", *Le Monde*, 15/03/2021. URL :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/15/violences-sexuelles-de-nouvelles-accusations-visent-patrick-poivre-d-arvor_6073231_3224.html

⁸ "La journaliste Hélène Devynck, à propos de Patrick Poivre d'Arvor : quel poids a la parole d'une jeune femme inconnue, face à la vedette capricieuse ?", *Le Monde*, 16/03/2021. URL :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/16/helene-devynck-a-propos-de-patrick-poivre-d-arvor-quel-poids-a-la-parole-d-une-jeune-femme-inconnue-face-a-la-vedette-capricieuse_6073312_3224.html

⁹ "Violences sexuelles : huit femmes accusent PPDA", *Libération*, 08/11/2021. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/violences-sexuelles-huit-femmes-accusent-ppda-20211108_ABJ4KZEJWRB5NNSE2HIBRRVTGI/

plainte. Six mois plus tard, le 10 mai 2022, *Mediapart* invite vingt femmes à venir témoigner sur leur plateau à l'occasion d'une émission spéciale sur PPDA¹⁰. À ce jour, aucune décision de justice n'a été rendue pour les deux enquêtes ouvertes. L'affaire médiatique et l'affaire judiciaire étant étroitement liées, nous pouvons considérer l'affaire médiatique, commençant le 18 février 2021, encore en cours. Il convient également de noter que les femmes témoignant auprès des médias ont toutes témoigné auprès de la justice.

Les trois moments médiatiques mentionnés sont importants et caractérisent l'affaire PPDA : chaque production n'aurait pas pu être réalisée sans l'existence des précédentes. Je rentrerai dans les détails des différentes enquêtes, ainsi que des différents acteurs dans mon développement. Cependant, pour mieux comprendre les enjeux liés à l'affaire PPDA et ses particularités dans ce qu'elle dénonce, il convient de nous intéresser au contexte ayant permis la réalisation de cette affaire et de ces dénonciations.

2. ÉTAT DE L'ART : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

L'affaire PPDA est emblématique dans ce qu'elle révèle des conditions de travail dans les rédactions, ou du moins dans la rédaction de la première et plus ancienne chaîne de télévision nationale française, TF1. Mais aussi, de ce qu'elle révèle de l'évolution du savoir-faire journalistique dans le traitement faits aux VSS en articulation avec les pratiques de dénonciation. C'est pourquoi, pour construire notre analyse, nous nous intéressons au registre de la médiatisation des VSS, mais aussi au registre de la sociologie du journalisme au prisme des questions de genre.

Si l'affaire PPDA a pu être réalisée, c'est grâce à l'évolution de la médiatisation des VSS s'opérant depuis le mouvement #MeToo (2017). En effet, dans l'ouvrage *Les violences sexistes après #MeToo* (Cavalin *et al.*, 2022), la chercheuse Claire Ruffio s'intéresse à l'impact de #MeToo sur la médiatisation du viol en France, dans le chapitre "Politiser le 'crime de l'intime'". En analysant la presse écrite française, et plus particulièrement des quatre journaux, *Libération*, *Le Monde*, *Le Figaro* et *Le Parisien*, la chercheuse s'intéresse à la politisation du cadrage journalistique ayant permis d'inscrire durablement le viol à l'agenda médiatique. Ce qu'elle constate est une forte hausse du nombre d'articles publiés sur des faits de viol, mais aussi un allongement des contenus et

¹⁰ "Notre émission spéciale : PPDA, 20 femmes prennent la parole", *Mediapart*, 09/05/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/090522/notre-emission-speciale-ppda-20-femmes-prennent-la-parole>

une diversification des genres journalistiques mobilisés. Le viol, et plus largement les VSS ont longtemps été des sujets relégués à la rubrique du fait divers, permettant une perception des VSS en tant que situations individuelles tragiques et indépendantes les unes des autres. Dès 2020, le passage aux rubriques “Politique/France” et “Débats” permet alors d’avoir recours à d’autres genres journalistiques - analyses, reportages et enquêtes - et à un autre positionnement avec l’apparition de tribunes, d’éditoriaux et d’interviews. La conduite d’enquêtes se fait désormais au sein de différents services (politique, culture, santé, sport) des médias. Cela s’illustre par des dénonciations à l’encontre de personnalités publiques : la quasi-totalité des dossiers relayés par la presse française en 2017 incrimine des personnalités connues. L’accroissement du nombre de révélations impliquant des institutions et secteurs divers vise en ce sens la démonstration du caractère universel des VSS contre les femmes. L’attention prêtée en 2020 à des affaires impliquant les milieux culturel, sportif, politique, et plus récemment, médiatique illustre l’approfondissement de la déssectorisation de la médiatisation des VSS, appréhendées désormais comme un continuum des violences masculines (Kelly, 1988) dans les médias. Le travail mené par Claire Ruffio démontre des résultats en matière de médiatisation des VSS qui cherche à la systématiser pour les politiser.

La légitimation des VSS en tant qu’objet médiatique est d’abord le résultat de l’initiative de journalistes, et plus particulièrement des journalistes femmes. C’est pourquoi il est nécessaire de nous intéresser aux conditions de production de l’information (Neveu, 2001) afin de mieux saisir les résultats constatés par les travaux de Claire Ruffio. Afin de cadrer nos analyses, nous nous appuyons alors sur les travaux réalisés par les chercheuses Béatrice Damian-Gaillard, Sandy Montañola et Eugénie Saitta et plus particulièrement sur l’ouvrage *Genre et journalisme. Des salles de rédactions aux discours médiatiques* (2021). Cet ouvrage articule les relations entre genre et journalisme de plusieurs points de vue : celui des processus de production de l’information, celui du contenu des productions médiatiques et celui des mobilisations de journalistes. Les rédactions sont alors définies comme des espaces marqués par des inégalités de genre et par du sexisme. Depuis le début des années 2000, les débats sur la question de l’égalité professionnelle ne peuvent être séparés de ceux sur le harcèlement sexuel et le sexisme dans l’espace social et politique. Le journalisme est un domaine où ces débats existent. En effet, les stéréotypes présents dans les discours médiatiques sont le résultat de rapports de domination présents dans les rédactions (Navarro et *al.*, 2019 ; Schoch, 2019). Cela soulève donc des interrogations quant aux dénonciations dans les rédactions. Par ailleurs, il convient d’envisager les médias comme des organisations genrées (*gendered organizations*, Acker, 1990). Par exemple, les femmes sont majoritairement affectées aux “soft news” (culture, lifestyle, société) alors que les hommes sont affectés aux “hard news” (politique, économie, sport, international). Cette organisation genrée permet également l’ascension plus facile

des hommes à des postes de direction. En effet, les chercheuses utilisent l'étude de Sedel (2021) qui enquête sur l'espace social des dirigeants des médias d'information politique et générale. Elle constate alors que ce monde social est presque exclusivement masculin : 86% des enquêtés sont des hommes. Elles essaient de démontrer l'existence de plusieurs mécanismes expliquant cette ségrégation genrée dans les rédactions, notamment l'homosocialité : c'est le fait que les rédacteurs en chef marquent une préférence pour les journalistes hommes, pour un entre-soi masculin. Cela peut être mis en parallèle des révélations de l'existence d'un "boy's club" (Delvaux, 2020) - au sens d'une organisation contrôlée par des hommes en position de pouvoir qui exclut les femmes - dans les médias français au moment de l'affaire de la Ligue du LOL en 2019 (Raymond et Verquere, 2022). C'est ce qui peut expliquer la présence du sexisme et du harcèlement dans les rédactions, mais aussi les difficultés pour les femmes journalistes à les dénoncer. Les chercheuses mentionnent les différentes mobilisations de journalistes femmes pour mettre fin au sexisme dans les rédactions et lutter pour une meilleure représentation médiatique des VSS. Dans ce contexte, la chercheuse Laure Beaulieu s'intéresse à l'articulation entre journalisme et mobilisation féministe (2017,2019) et sur le fait que cette mobilisation peut s'avérer être une ressource dès lors que les journalistes occupent une position haute, de sorte qu'elles disposent d'un capital symbolique élevé. Ce sont ces journalistes qui ont d'abord pu être à l'initiative d'un meilleur traitement fait aux VSS. Dans son chapitre "Avant et après #Metoo : traiter des violences sexistes et sexuelles en tant que journaliste" pour l'ouvrage *Les violences sexistes après #Metoo* (Cavalin et al., 2022), Laure Beaulieu retrace les différentes trajectoires de trois journalistes femmes dans leur traitement des VSS. Elle montre comment elles ont dû s'affranchir des obstacles pour faire reconnaître les VSS comme un objet journalistique légitime avant #Metoo. Elle s'intéresse aussi au mouvement #Metoo comme un "moment transformateur au sein des rédactions" (p. 61). Ses entretiens révèlent une prise de conscience de la part des chefs de rédaction de l'importance de ces sujets, mais aussi l'existence de réticences à les traiter car ils peuvent être encore considérés comme trop "engagés". S'il est vrai que les VSS deviennent un objet médiatique légitime dans de nombreuses rédactions, c'est surtout dans celles qui étaient déjà sensibilisées à ce sujet. Ce sont donc plus facilement dans ces rédactions que des dénonciations de VSS peuvent s'opérer.

3. PROBLÉMATISATION ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

À l'heure où les VSS deviennent un objet médiatique légitime, elles entraînent alors des dénonciations révélées par les médias et constituent des affaires médiatiques marquant #Metoo en

France. L'affaire PPDA peut donc être considérée comme emblématique du mouvement *#MeToo*, par le nombre de personnes entendues dans l'enquête judiciaire, mais aussi par son traitement médiatique. L'affaire PPDA a un caractère inédit dans sa médiatisation : le nombre de témoignages publiés par les différents médias. Au total, une vingtaine de témoignages est rendue publique et accessible. Médiatiser des dénonciations concernant des personnalités publiques contribuent à mettre les VSS à l'agenda et à en faire un problème public (Buisson, 2023). Nous pouvons donc penser que l'affaire PPDA permettra d'interroger les rapports de pouvoir dans les rédactions, mais plus largement dans tous les milieux professionnels. L'affaire PPDA est avant tout une affaire d'abus de pouvoir et d'impunité. Elle met en lumière des dynamiques complexes dans une entreprise médiatique, tant du côté des relations de genre, mais aussi du côté du rôle de l'employeur dans le maintien de l'omerta. Si "tout le monde savait" comme le revendique les plaignantes, pourquoi TF1 n'a pas mis fin à ces agissements ? Cette question traverse à plusieurs moments les enquêtes journalistiques et interroge sur la responsabilité de la chaîne. Plusieurs interrogations émergent alors : Comment sont rendus aujourd'hui possible ces témoignages ? Comment dénoncer ces agissements, parfois banalisés dans le milieu médiatique ? Comment enquêter sur un sujet sensible quand les sources sont également l'objet médiatique ? Comment faire parler vingt femmes dans une émission ?

Le cadre théorique posé ci-dessus permet de nous interroger sur ces différents aspects et d'établir des hypothèses de recherche. En effet, nous pouvons penser que l'affaire PPDA illustre les rapports de force et les inégalités de genre dans les rédactions, par ce qu'elle semble dénoncer sur le climat "sexiste" de TF1 et sur l'impunité des faits dénoncés sur un lieu de travail. Nous pouvons également nous interroger sur l'articulation faite entre la parole des plaignantes et le cadrage journalistique : ces affaires ne peuvent pas se construire si les parties prenantes ne sont pas en accord. Les sources étant également l'objet médiatique, il peut y avoir des peurs, des doutes quant à la publication des révélations - il est donc important d'établir des relations de confiance avec ses sources pour traiter d'un sujet aussi intime. Enfin, nous pouvons également établir que le travail et l'éthique journalistiques est de respecter le témoignages des victimes, ainsi que leur consentement dans ce qu'elles souhaitent dire ou ne pas dire, tout en érigeant les VSS en problème public.

En explorant ces questions, ce mémoire vise à déconstruire les mécanismes de médiatisation concernant les VSS, tout en mettant en lumière ce que cette affaire révèle du monde médiatique. La question de recherche que nous nous posons est la suivante : Comment l'affaire PPDA caractérise la

construction d'un récit médiatique en faveur des plaignantes dans le cadre d'une dénonciation, tout en révélant la complexité à mener ces enquêtes ?

4. ORGANISATION DU MÉMOIRE

Pour étudier ce sujet et essayer de répondre à ma problématique, j'étudie un corpus médiatique présenté dans le premier chapitre. J'ai également réalisé des entretiens semi-directifs avec les journalistes de Marine Turchi et Mathieu Magnaudeix travaillant pour le média *Mediapart*. Malheureusement, je n'ai pas obtenu d'entretien avec les journalistes de *Libération* et du *Monde*, malgré plusieurs échanges écrits.

Dans un premier chapitre, je reviendrai sur les accusations portées contre PPDA et sur ce qu'elles révèlent du milieu des médias. Cela signifie que je m'intéresserai à la construction de l'affaire médiatique par les accusations, ainsi qu'aux révélations faites concernant le milieu médiatique. Par ailleurs, aucune analyse n'est faite sur les faits relatifs aux agressions sexuelles. Ce travail de recherche porte uniquement sur le travail journalistique et non pas sur les faits reprochés à PPDA. Ensuite, j'analyserai la façon dont les enquêtes journalistiques ont été co-construites avec les plaignantes. Dans cette "guerre des récits"¹¹, je m'intéresserai à la manière dont les médias sont devenus un espace pour que les plaignantes donnent leur contre-récit. Enfin, je mettrai en lumière la façon dont l'affaire PPDA participe à la construction d'un savoir-faire journalistique sur les VSS. Ce dernier chapitre sera principalement le résultat de mes entretiens avec les journalistes Mathieu Magnaudeix et Marine Turchi de *Mediapart*, mais aussi une ouverture portant sur l'éthique en matière de VSS.

¹¹ "Hélène Devynck : "Nous sommes 30 femmes à avoir témoigné contre PPDA et il ne se passe rien", *Libération*, 19/09/2022. URL : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/helene-devynck-nous-sommes-30-femmes-a-avoir-temoigne-contre-ppda-et-il-ne-se-passe-rien-20220919_ATU7VBVORNESFDATDTKZLN5AL4/

Chapitre 1. Étudier les accusations à l'encontre de Patrick Poivre d'Arvor : ce que révèle l'affaire du monde médiatique

1.1. LA GENÈSE DE L'AFFAIRE PPDA : QUAND DES ACCUSATIONS CONSTRUISSENT UNE AFFAIRE MÉDIATIQUE

“#Metoo est sorti de la presse écrite”.

Laure Murat, *Une révolution sexuelle ?*, Éditions Stock 2018.

1.1.1. Un livre, une plainte, un article : la médiatisation par *Le Parisien* sous l'angle du fait divers

Avant l'accusation, avant la plainte, avant l'affaire médiatique et judiciaire, il y a la publication d'un livre. Le 6 janvier 2021, l'écrivaine Florence Porcel publie *Pandorini*, roman dans lequel elle dit s'inspirer de sa propre vie. Pandorini, “monstre sacré du cinéma français”, vient de mourir. La narratrice se souvient et raconte sa rencontre avec l'acteur alors qu'elle était une étudiante de dix-neuf, rêvant de devenir comédienne. Florence Porcel “s'inspire d'un épisode de sa vie pour raconter la destruction de l'innocence d'une jeune adulte par un homme de pouvoir”¹². Dans une publication sur son compte Instagram, l'écrivaine avoue : “On ne va pas se mentir : c'est mon histoire. Je l'ai transformée en fiction parce que je ne peux pas donner le nom de cette rencontre, pour des raisons évidentes”¹³. Pandorini n'est donc pas qu'un personnage de fiction, il s'agit d'un homme français célèbre ayant un jour croisé la route de Florence Porcel. Il faut attendre le 18 février 2021 pour connaître son identité, alors révélée dans un article publié par *Le Parisien*. *Le Parisien* est un journal régional français, s'illustrant par son traitement médiatique de l'actualité

¹² Florence Porcel, *Pandorini*, 2021, Éditions JC Lattès. URL : <https://www.editions-jclattes.fr/livre/pandorini-9782709667357/>

¹³ Publication Instagram de Florence Porcel, 6/01/2021. URL : https://www.instagram.com/p/CJtEfXMBTUi/?utm_source=ig_embed&ig_rid=d4493d63-884a-4606-b6cb-5541f0308c92&__coig_restricted=1

locale et des faits divers. Le fait divers constitue une information immédiate, totale qui ne renvoie à rien d'implicite. Le fait divers ne renvoie à rien d'autre qu'à lui-même. Alors qu'une information dite "politique" renvoie nécessairement à une situation extensive existant en dehors d'elle, avant elle et autour d'elle (un système) (Barthes, 1964). *Le Parisien* cadre plus particulièrement les VSS sous l'angle du fait divers puisqu'entre 2000 et 2020, 59,5% des articles portant sur le viol sont publiés dans la rubrique "Fait divers/Justice" alors que seulement 2,3% le sont dans la rubrique "Politique/France" et 2% dans la rubrique "Société" (Ruffio, 2022). Cependant, nous l'avons vu, cadrer les VSS en tant que fait divers fait percevoir ces violences en tant que situations individuelles, ne permettant pas de les ériger en une cause d'intérêt général. Quand *Le Parisien* médiatise la plainte de Florence Porcel, les sources sont de nature judiciaire et l'article est publié dans la rubrique "Fait divers". Cela signifie que la révélation de la plainte de viols contre PPDA n'est pas une information politique, qu'elle ne révèle rien d'implicite sur une potentielle impunité permise par une chaîne de télévision, qu'elle n'interroge pas les pratiques journalistiques ni le nombre de potentielles victimes. En tant que fait divers, l'angle porte plus sur le sensationnalisme de porter plainte contre le présentateur fétiche des Français, que sur un travail de dénonciation d'un "système". Cela contribue à ce que "le fait divers symbolise ainsi le récit du contrôle des hommes sur les femmes" (Damian-Gaillard et al., 2021, 134). C'est pourquoi, j'ai fait le choix de ne pas inclure *Le Parisien* dans le corpus des médias analysés dans ce mémoire. Nous pouvons tout de même souligner que la Une du *Parisien* du 19 février 2021 était consacrée à cet article. À la différence du *Parisien*, *Le Monde*, *Libération* et *Mediapart* s'intéressent aux VSS en tant qu'un sujet d'intérêt public permettant de dénoncer des rapports de pouvoir, ici dans le milieu médiatique. Sortir de la rubrique du fait divers permet de mener des enquêtes de presse plus longues, plus détaillées et d'aller solliciter plus de protagonistes. Cela permet alors de construire les VSS en tant que problème public (Neveu, 2022) et de demander des réponses - de la part des institutions - et de profondes modifications des comportements - mettre fin à l'omerta dans les milieux de pouvoir, sensibiliser sur le sexisme dans les rédactions.

1.1.2. Construction d'un corpus médiatique : *Le Monde*, *Libération*, *Mediapart*

L'affaire médiatique débute grâce à la révélation de la plainte de Florence Porcel par *Le Parisien*, mais le travail d'enquête du *Monde* permet de commencer la médiatisation des témoignages et donc de questionner d'autres enjeux. Cependant, avant de nous intéresser au *Monde*, nous intégrons dans

notre corpus d'analyse la séquence de l'émission "Quotidien" du 3 mars 2021 à laquelle PPDA est invité. Cette séquence médiatique est la seule du présentateur puisque dans les articles pour lesquels il est sollicité, les réponses viennent de son avocat. Cette séquence est importante car, nous le verrons dans le développement, c'est elle qui entraîne la médiatisation des témoignages par *Le Monde*, *Libération* et *Mediapart*. *Le Monde*, média généraliste et indépendant¹⁴, s'illustre au moment de #*Metoo* dans son traitement médiatique des VSS. D'abord parce qu'il relaie davantage les VSS dans la rubrique "Politique" dès 2017, mais aussi parce qu'il fait partie des rédactions créant une "task force #*Metoo*" : pendant plusieurs mois, des journalistes volontaires s'assurent du suivi régulier des dossiers et des enquêtes en cours sur les VSS (Ruffio,2022). *Le Monde* s'illustre également en publiant de nombreuses tribunes sur les VSS, par exemple durant l'année 2020, dix tribunes sur le viol sont publiées (Ruffio, 2022). Ces tribunes deviennent des portes d'entrée médiatiques pour des associations féministes, des militants, des collectifs afin de dénoncer une situation sexiste. Elles peuvent également être rédigées par des collectifs de journalistes, c'est le cas de la tribune "La Ligue du LOL n'a rien d'une exception" publiée le 14 février 2019¹⁵. Cela signifie que *Le Monde* peut être un lieu de mise en débat, y compris concernant des révélations de sexisme dans le milieu médiatique. Le média centralise tous les articles portant sur les VSS dans un dossier "Violences sexistes et sexuelles" classé dans la rubrique "Société"¹⁶. Ce dossier démontre alors l'importance éditoriale accordée aux VSS par le média. Les enquêtes sur les VSS sont également rendues possibles par des journalistes spécialisés dans ces sujets, c'est le cas de Lorraine de Foucher et de son travail d'enquêtes sur les féminicides. C'est grâce à ces différentes initiatives, impulsées par le mouvement #*Metoo* et par des journalistes spécialisés, que l'affaire PPDA peut éclater en mars 2021 dans l'un des plus gros journaux de France. *Le Monde* couvre l'affaire PPDA du 15 mars 2021 jusqu'à aujourd'hui - le dernier article datant du 15 février 2023. Nous étudions alors les deux premiers articles, publiés le 15 mars 2021 découlant d'une enquête menée par les journalistes Aude Dassonville, Yann Bouchez et Lorraine de Foucher portant sur des nouvelles accusations de VSS contre PPDA. Nous analysons également les neuf autres articles publiés, ainsi que les cinq articles publiés "avec l'AFP" - cela signifie que les informations relayées dans l'article ont été recueillies par l'Agence France-Presse. Enfin, deux tribunes ont été publiées, rédigées par les plaignantes de

¹⁴ Présentation du média sur lemonde.fr. URL :

https://www.lemonde.fr/le-monde-et-vous/article/2021/01/20/le-monde-un-media-generaliste-et-independant_6066942_6065879.html

¹⁵ "La Ligue du LOL n'a rien d'une exception", *Le Monde*, 14/02/2019. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/14/la-ligue-du-lol-n-a-rien-d-une-exception_5423222_3232.html

¹⁶ Dossier "Violences sexistes et sexuelles" du *Monde*. URL : <https://www.lemonde.fr/violences-sexuelles/>

l'affaire PPDA. La première date du 9 juillet 2021 et la deuxième, du 6 décembre 2021¹⁷. À cela s'ajoute, un billet de blog publié le 15 avril 2021 sur l'espace "Le Monde & Vous - Le Monde des Lecteurs" - espace sur lequel *Le Monde* répond aux questions de ses lecteurs -, dans lequel Gilles van Kote, directeur délégué aux relations avec les lecteurs, répond aux réactions d'une lectrice concernant les accusations révélées par l'article du 15 mars 2021.

Le deuxième média auquel nous nous intéressons dans ce corpus est le "quotidien d'information libre, vigilant et indépendant"¹⁸ *Libération*. *Libération* poursuit le même chemin que *Le Monde* en matière de VSS depuis #*Metoo* : création d'une "task force", politisation des VSS, publication de tribunes, journalistes spécialisés publiant des enquêtes sur les VSS (Ruffio, 2022). Comme pour *Le Monde*, tous les articles sur les VSS, toutes rubriques et tous genres journalistiques confondus, sont centralisés dans un dossier "Violences sexistes et sexuelles"¹⁹ sur leur site. La différence étant que *Libération* n'a pas attendu le mouvement #*Metoo* pour s'intéresser à ces sujets. En effet, dès 2015, le média s'illustre dans la dénonciation du sexisme en politique et plus particulièrement, du sexisme vécu par les journalistes politiques. La Une du 5 mai 2015 s'intitule "Bas les Pattes! : Sexisme et politique, 40 journalistes dénoncent"²⁰. Cette Une est accompagnée de la tribune "Nous, femmes journalistes politiques et victimes de sexisme..."²¹ signée par des journalistes politiques. À l'occasion de l'affaire Denis Baupin, révélée par *Mediapart* et *France Inter*, *Libération* constitue un dossier "Harcèlement sexuel : levons l'omerta" en lien avec ces dénonciations. *Libération* est donc un média familier des dénonciations de VSS et de la sensibilisation à ces violences. C'est ce qui lui permet, le 9 novembre 2021, de mettre en Une du journal, huit témoignages, dont sept à visage découvert, d'accusations de VSS à l'encontre de PPDA. Cette Une ouvre alors la longue couverture médiatique que fait le média à l'affaire puisque deux autres Unes paraissent en un an. En plus de ces trois Unes, nous analysons les vingt-sept articles publiés jusqu'au 19 avril 2023. Ainsi que les trois articles "avec l'AFP", une tribune rédigée par une chercheuse en Sciences de la gestion et une chronique rédigée par le chroniqueur Daniel Schneidermann. À cela s'ajoute, un contenu médiatique supplémentaire : une vidéo diffusée sur Youtube le 9 décembre 2021 dans laquelle les journalistes Anne Diatkine et Jérôme Lefilliâtre dévoilent les coulisses de leur enquête.

¹⁷ Voir "Corpus" p. 78

¹⁸ Charte éthique de *Libération*. URL : <https://www.liberation.fr/charte-ethique/>

¹⁹ Dossier "Violences sexistes et sexuelles" de *Libération*. URL : <https://www.liberation.fr/dossier/violences-sexuelles/>

²⁰ "Bas les Pattes!", Une du 5/05/2015 de *Libération*. URL :

https://www.liberation.fr/france/2016/04/22/femmes-journalistes-et-hommes-politiques-episode-2_1447969/

²¹ Tribune "Nous, femmes journalistes politiques et victimes de sexisme...", 04/05/2015, *Libération*. URL : https://www.liberation.fr/france/2015/05/04/nous-femmes-journalistes-en-politique_1289357/

Le dernier média auquel nous consacrons nos analyses est le “journal d’information numérique, indépendant et participatif”²² *Mediapart*. *Mediapart* se démarque des deux autres médias sur la question des VSS. En effet, dès le début des années 2010, la journaliste Lénéïg Bredoux écrit ses premiers articles sur les VSS. C’est à la suite de l’affaire Dominique Strauss-Kahn (DSK), en 2011, que la rédaction commence à prendre en considération ces sujets dans son traitement médiatique. Puis, en 2016, cela se confirme avec l’affaire Denis Baupin (Beaulieu, 2022). Cela signifie qu’au moment de #*Metoo*, *Mediapart* était déjà en train de construire sa culture journalistique (Deuze, 2005 ; Ruellan, 2011) autour des VSS et était plus avancé que les autres rédactions. #*Metoo* a renforcé les VSS en sujet d’intérêt général pour le média, qui a décidé de consacrer plus de moyens humains à la production de contenus sur ces sujets. Cela se traduit notamment par la nomination de Lénéïg Bredoux au poste de responsable éditoriale aux questions de genre²³ en octobre 2020. Le poste de *gender editor* a été créé par le New York Times en 2017 afin de veiller à la bonne couverture médiatique des questions de genre, et plus particulièrement des VSS. Cela se fait du côté de la production, comme de la représentation. *Mediapart* est le premier média en France à avoir créé ce poste, suivi par l’Agence France-Presse en septembre 2022. Le média identifie donc les VSS comme un sujet d’intérêt général, à l’intersection d’autres oppressions, qui doit être questionné (Buisson, 2023). C’est d’ailleurs ce qui explique qu’il est à l’initiative de nombreuses révélations de VSS concernant des personnalités publiques. L’affaire PPDA est donc permise dans une logique d’engagement éditorial dans la dénonciation des VSS. *Mediapart* arrive plus tard dans l’affaire médiatique, d’abord le 23 novembre 2021 avec un article sur la responsabilité de *TF1*, puis le 10 mai 2022 avec son émission spéciale invitant vingt plaignantes à témoigner. Dans ce cadre, nous analysons les quatre articles sur l’affaire PPDA, dont trois en lien avec l’émission, ainsi que l’émission spéciale. Des billets de blog ont également été rédigés sur Le Club de *Mediapart* : le premier est rédigé par une plaignante de PPDA qui ne pouvait pas être présente à l’émission et le second est rédigé par les journalistes Mathieu Magnaudeix, Valentine Oberti, Lénéïg Bredoux et Marine Turchi afin de revenir sur les coulisses de l’émission le 9 février 2023.

²² Présentation de *Mediapart*. URL : <https://www.mediapart.fr/qui-sommes-nous>

²³ “Responsable éditoriale aux questions de genre, ça sert à quoi ?”, Lénéïg Bredoux, Le Club de *Mediapart*, 02/12/2021. URL : <https://blogs.mediapart.fr/lenaig-bredoux/blog/021220/responsable-editoriale-aux-questions-de-genre-ca-sert-quoi>

1.1.3. Analyse des témoignages : qui accuse PPDA ?

Notre corpus d'étude s'étend également aux témoignages des personnes accusant PPDA. En effet, il convient de s'intéresser à la place des témoignages dans les dispositifs médiatiques mis en place et comment les médias se les approprient. Cela nous permet également d'observer si la place accordée aux témoignages diffère en fonction des profils des victimes. Pour cela, nous nous intéressons aux profils des personnes témoignant dans les enquêtes réalisées par *Le Monde* et *Libération*, ainsi que des invitées de l'émission de *Mediapart*. Afin de mieux percevoir comment ce qu'il se passe lorsque l'on est une victime qui témoigne dans les médias, nous analysons également le récit d'Hélène Devynck, *Impunité* (Éditions Seuil) publié en septembre 2022, dans lequel elle retrace un an d'enquête du point de vue des plaignantes. Ce récit nous permet d'avoir plus d'informations sur le profil des plaignantes, leur rencontre, le déroulement de l'enquête judiciaire corrélé à au déroulement des enquêtes journalistiques.

Dans un premier temps, une sur-représentation des femmes journalistes (aujourd'hui ou au moment des faits) est effectuée par les médias. Dans le premier article publié par *Le Monde* faisant entendre huit témoignages, sept des témoins sont journalistes ou étudiantes en école de journalisme au moment des faits. Cela est cependant justifié par le milieu professionnel de PPDA et par les rumeurs dans les rédactions. Hélène Devynck, première femme à témoigner d'un viol en son nom dans les pages du *Monde*, a été l'assistante de PPDA de 1991 à 1993, avant de devenir journaliste à LCI. Elle explique dans son livre comment il est facile de trouver des premières témoins dans les médias : *“Dans la presse, les victimes, on n'avait pas à les chercher bien loin. Quand il n'y en avait pas dans la rédaction, il y avait toujours quelqu'un qui connaissait quelqu'une qui avait eu un problème avec lui. J'étais une des quelqu'une. C'est comme ça que des journalistes de plusieurs médias me contactent”*²⁴. Dans ce premier article du *Monde*, deux autres journalistes parlent en leur nom : la journaliste indépendante Clémence de Blasi et la journaliste Cécile Delarue. Ces deux journalistes ont commencé à témoigner des agissements de PPDA sur leur compte Twitter respectif²⁵ à la suite de la médiatisation de la plainte de Florence Porcel. Le nombre de visages augmente dans la Une de *Libération* du 9 novembre 2021 : sur huit témoignages, sept le sont à visage découvert. Nous découvrons alors les témoignages des journalistes Stéphanie Khayat, Cécile Thimoreau (journaliste au moment des faits), Emmanuelle Dancourt et d'une journaliste anonyme. Nous lisons également le témoignage de Muriel Reus, alors directrice adjointe d'une filiale de TF1,

²⁴ Hélène Devynck, *Impunité* (Éditions Seuil, 2022), pp. 21-22.

²⁵ Tweet de Clémence de Blasi, 18/02/2021. URL : <https://twitter.com/2Blasi/status/1362520001933172736>

donc présente dans le milieu médiatique, ainsi que le témoignage d'Aude Darlet, qui publiait son premier livre au moment des faits.

Nous ne pouvons avoir tous les profils des plaignantes dans l'affaire judiciaire, mais avec son émission spéciale, *Mediapart* démontre qu'elles sont beaucoup plus nombreuses et que rien ne les prédestinait à se rencontrer si elles n'avaient pas témoigné contre lui. En effet, nous découvrons sur ce plateau recevant dix-huit femmes et deux témoignages en vidéo, qu'elles sont âgées de vingt-huit à soixante-trois ans, qu'elles sont journalistes, autrices, mais aussi employée de magasin de sport, enseignante, bibliothécaire, conseillère commerciale ou administrative, elles vivent à Paris, en Bretagne, au Pays-Basque, au Nord de la France. Ce panorama sociologique démontre l'étendue de femmes qui accusent PPDA. Dans cette émission, certaines prennent la parole pour la première fois dans les médias alors que d'autres sont habituées des plateaux de télévision. Nous découvrons alors Camille, employée au Club Med au moment des faits, Justine Ducharne, juriste et ancienne journaliste, Margot Cauquil-Gleizes, professeure d'arts plastiques, Karin Bernfeld, autrice, Nora Arbelbide, journaliste, Charlotte Crenn, restauratrice, Marie-Laure Eude-Delattre, stagiaire au Festival de Cannes au moment des faits et Camille Pascaud, employée au Ministère de la Culture au moment des faits. Sur le plateau, deux femmes témoignent également anonymement, une journaliste et une organisatrice événementielle. Deux autres personnes témoignent en vidéo : Armelle Hervieu, journaliste indépendante et Anouk Ortlieb, ancienne journaliste. Ce qui ressort alors de ces témoignages, est l'évolution des profils entendus dans les médias. Nous constatons que dans les premiers articles, les témoignages relayés sont ceux de personnes habituées des médias, en raison de leur profession, puis avec le travail de *Mediapart* et la volonté de faire entendre plus de voix, les profils s'étendent à d'autres sphères sociologiques. Le nombre de femmes journalistes au moment des faits reste tout de même important : onze femmes sur vingt-et-unes (entendues publiquement). Leurs accusations portent également sur la complaisance de TF1 et d'un climat sexiste ayant permis la construction de l'impunité du présentateur. C'est pourquoi nous pouvons penser que l'affaire PPDA permet de mettre la lumière sur des situations d'inégalités de genre tolérées par une rédaction structurellement "sexiste".

1.2. L'AFFAIRE PPDA, RÉVÉLATRICE D'UN CLIMAT DÉFINI COMME SEXISTE DANS LES RÉDACTIONS

"Parler à l'époque, c'était le suicide professionnel et personnel garanti"

Hélène Devynck, *Impunité* (Éditions Seuil, 2022).

1.2.1. PPDA, représenté en tant que présentateur séducteur tout-puissant

Avant de nous intéresser à la chaîne TF1 et sa rédaction, il convient de s'intéresser à la personne mise en cause, et plus particulièrement parce que les témoignages laissent entendre un abus de pouvoir en raison de sa notoriété. Dès le premier article du *Monde*, le présentateur est accusé d' "abus de position dominante". Hélène Devynck en vient à le surnommer le "roi de TF1" en raison de ses caprices. C'est d'ailleurs le titre de son témoignage publié par *Le Monde* le 16 mars 2021 : "Quel poids a la parole d'une jeune femme inconnue, face à la vedette capricieuse ?". Tous les récits opposent la voix inconnue des plaignantes au "Roi de TF1". Encore plus, c'est ce qui justifie en partie le silence des femmes journalistes : elles avaient peur de perdre leur travail à TF1, mais aussi dans d'autres rédactions en raison du réseau de PPDA.

Dans les articles analysés, il est plusieurs fois surnommé comme "l'ex-star du 20 heures", la "star du PAF" par les journalistes du *Monde*. Les journalistes de *Libération* le décrivent comme avoir "longtemps été le journaliste le plus puissant de France" en raison du nombre de téléspectateurs réunis devant son journal télévisé. Ils font des rapprochements entre ses agissements et son "ancienne gloire de la télévision". Le terme "star" est réservé à ses collègues, prenant sa défense dans les médias, à l'instar de la présentatrice Claire Chazal ou du présentateur Jean-Pierre Pernaut. Les stars se sont les autres, pas PPDA. *Libération* angle tout de même un papier sur le portrait du présentateur au moment de la sortie de la Une du 9 novembre 2021. Cet article retrace la carrière médiatique controversée du présentateur : "L'étoile du journalisme, 74 ans, a nettement pâli ces dernières années"²⁶. Jérôme Lefilliâtre fait également le portrait de l'écrivain en déclin : "Moins présent dans les médias, il ne vend plus autant de livres que par le passé". Puis, le journaliste revient sur les raisons de sa notoriété : il dépasse fréquemment les dix millions de téléspectateurs pendant vingt-et-un-an, il se place souvent au-dessus des quarante pourcents de parts de marché à son heure. "Avec une telle audience, considérable, qui plus est sur la matière sensible qu'est l'information, viennent nécessairement l'influence, le pouvoir, le réseau". Comment cela se traduit au sein de TF1 ? On le "cajole", l' "écoute", le "soigne". Pourtant, en tant que journaliste, le présentateur connaît des controverses, à l'instar de sa fausse interview de Fidel Castro. Mais aucune sanction pour cette faute professionnelle. Lorsqu'il est condamné à de la prison avec sursis pour recel d'abus de biens

²⁶ "PPDA : des décennies de JT et d'impunité", *Libération*, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/ppda-des-decennies-de-jt-et-dimpunite-20211108_OD4HSG23IJD_U5OZMYWHGXZ3W2Y/

sociaux en 1995 - pour avoir accepté des cadeaux de l'homme d'affaires Pierre Botton -, il est privé d'antenne pendant trois mois. Jérôme Lefilliâtre le mentionne : il est "intouchable". En parallèle de sa notoriété, une ligne de défense se crée dans les médias pour décrire PPDA : celle du séducteur. Dans l'enquête du *Monde*, les journalistes ont été à la rencontre de personnes ayant croisé le chemin, du côté de TF1 ou du milieu littéraire. PPDA est décrit comme un "Don juan", un "séducteur invétéré" qui n'avait "jamais eu besoin d'avoir recours à la violence"²⁷. On oppose la figure du "prédateur" dépeint dans les accusations à celle de "l'ami fiable, fidèle et généreux". L'une de ses secrétaires, Marie-Hélène Mille, mentionne qu'il était sollicité par beaucoup de jeunes femmes et qu'il recevait de nombreux courriers d'admiration. Ses questions intimes et intrusives étaient alors perçues comme de la "drague lourde" par d'anciens collègues de TF1.

Cependant, cette "drague lourde" n'est pas perçue de la même façon dans les témoignages, et plus particulièrement parce que PPDA avait du pouvoir dans le milieu médiatique. Plusieurs plaignantes expliquent les impacts professionnels que les agissements de PPDA ont eu dans leurs accusations afin de mettre en avant le pouvoir professionnel du présentateur. La journaliste Clémence de Blasi raconte son expérience avec PPDA : en 2015, elle se rend à un entretien qu'elle doit faire pour la revue *Charles* avec le présentateur, en rentrant, PPDA lui a laissé un message lui proposant de la revoir, elle ne répond pas, il l'appelle plusieurs fois et il lui pose des questions intimes, elle raccroche. Mais elle apprend qu'il a appelé son supérieur hiérarchique pour lui dire qu'elle n'était pas une bonne journaliste. Son pouvoir est également décrit dans d'autres témoignages : quand Hélène Devynck a mis fin à leur collaboration, "il est allé dire à toute la rédaction qu' [elle] était nulle". Cécile Thimoreau témoigne également d'un impact sur sa carrière professionnelle : "J'ai décidé de quitter TF1 en 2001 car j'étouffais". Si son pouvoir professionnel est dénoncé, ce n'est pas le seul abus décrit par les plaignantes. En effet, on retrouve dans certains témoignages un point commun, celui de troubles alimentaires. PPDA s'est engagé sur ce sujet, en raison de la maladie qui a touché sa fille avant qu'elle ne décède en 1995. La journaliste Stéphanie Khayat souffrait de troubles alimentaires quand elle a rencontré PPDA pour la première fois, pour un entretien d'embauche. Elle dit alors avoir été abusée dans une situation de faiblesse psychologique et physique. Ce témoignage n'est pas le seul allant dans ce sens, c'est également le cas de Karin Bernfeld, invitée par PPDA pour parler de son spectacle sur l'anorexie. Elle a refusé de répondre à ses avances, mais affirme avoir eu "très peur". PPDA n'a donc pas la même image en fonction des

²⁷ "De nouvelles accusations de violences sexuelles contre Patrick Poivre d'Arvor", 15/03/2021. URL :https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/15/violences-sexuelles-de-nouvelles-accusations-visent-patrick-poivre-d-arvor_6073231_3224.html

personnes qui le décrivent. Si certains de ses proches le définissent comme un “séducteur”, cette séduction a été perçue comme de la “prédation” par les femmes qui l’accusent aujourd’hui. Cécile Thimoreau écrit dans “Le Club de Mediapart” : “J’ai connu PPDA le journaliste star et le sportif avec qui j’ai partagé des compétitions. J’ai aussi connu le harceleur. Il n’y a pas d’autre mot. Un supérieur hiérarchique qui vous appelle régulièrement la nuit pour vous demander si vous dormez nue, qui n’arrête pas tant qu’un homme n’est pas allé lui parler, ça n’est pas de la drague pour moi. J’ai aussi connu l’agresseur”²⁸.

1.2.2. Le climat sexiste à TF1 décrit par les plaignantes : la construction de l’impunité et du silence

Ce que révèle ces témoignages, en plus d’un abus de pouvoir commis par un présentateur réputé, est que ces abus ont été rendus possible par un environnement de travail qualifié de “sexiste” par les plaignantes. Cette affaire questionne beaucoup de sujets, dont un, central, celui de la responsabilité de TF1. Les témoignages des femmes ayant travaillé à TF1 dénoncent un climat sexiste, ne se limitant pas aux agissements de PPDA. Hélène Devynck décrit le “climat des années 1990 à TF1 était affreusement misogyne”²⁹. L’ambiance à TF1 est également décrite comme “virile, grasse, lourde, avec des blagues un peu salaces” par Catherine Nayl, ancienne directrice des reportages à TF1³⁰. Cécile Delarue commence son témoignage dans *Libération* par : “Le directeur de l’information m’a accueillie par une remarque, révélatrice de l’entreprise : ‘On te prend parce qu’on n’a pas trouvé d’homme’”³¹. Pour clore cet entretien, le directeur de l’information lui aurait dit : “T’as pas intérêt à tomber enceinte”. Ce qu’elle dénonce illustre alors un sexisme d’ordre structurel, nourri par des stéréotypes de genre. Ce sexisme contribue à exercer une exclusion des femmes des rédactions et des positions de pouvoir (Damian-Gaillard *et al.*, 2021). Ce climat sexiste combiné à la puissance de PPDA lui aurait alors donné un sentiment d’impunité. Ce que tout le monde appelle

²⁸ “Il existait un système PPDA”, Le Club de Mediapart, 10/05/2022. URL : <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/100522/il-existait-un-systeme-ppda>

²⁹ “De nouvelles accusations de violences sexuelles contre Patrick Poivre d’Arvor”, 15/03/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/15/violences-sexuelles-de-nouvelles-accusations-visent-patrick-poivre-d-arvor_6073231_3224.html

³⁰ “L’affaire PPDA pointe l’inaction de TF1”, Mediapart, 23/11/2021. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/231121/l-affaire-ppda-pointe-l-inaction-de-tf1>

³¹ “Affaire PPDA : ‘Une liste des filles qui avaient cédé circulait, frappées du sceau de l’infamie’”, *Libération*, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/affaire-ppda-une-liste-des-filles-qui-avaient-cede-circulait-frappees-du-sceau-de-linfamie-20211108_SMIHWZ6JS5FNBB7LYLYXQU4OJU/

de la “drague lourde” en référence aux questions intimes que posait PPDA, peuvent s’apparenter à du harcèlement sexuel. Les journalistes femmes et les journalistes hommes ne perçoivent pas cette notion du harcèlement de la même manière. En effet, les femmes journalistes expliquent que les agissements de harcèlement sexuel interviennent comme un rite de passage, sous la forme de regards déplacés, de remarques sexuelles, de questions intrusives. Alors que les hommes n’évoquent pas du harcèlement mais des blagues et des contacts physiques anodins (De Bruin, 2004). Cette banalisation des comportements sexistes se retrouve dans les témoignages contre PPDA. Dans son témoignage, Cécile Delarue revient sur un événement ayant eu lieu dans l’ascenseur avec PPDA et ses supérieurs hiérarchiques. PPDA lui aurait posé des questions intrusives - dénoncées dans tous les témoignages - : “Êtes-vous fiancée ? Êtes-vous mariée ? Êtes-vous fidèle ?”. La journaliste décrit le “regard amusé” de ses chefs. Ces questions sont bien connues à la rédaction de TF1. Dans l’article de *Mediapart* consacrée aux responsabilités de TF1, il est écrit que des “avertissements étaient faits à l’oral aux nouvelles arrivantes ; dès qu’elles sont arrivées à TF1, on les aurait mises en garde en leur disant de ne pas se retrouver ‘seules dans l’ascenseur avec Poivre’, ou en les prévenant des questions intimes qu’il posait aux jeunes femmes journalistes”³². Ces faits sont également décrits dans le témoignage de Chloé (son prénom a été modifié) publié dans *Libération*, elle précise qu’elle était “une collègue de PPDA” car “c’est un signe de son impunité : il ne craignait pas d’être inquiété au sein de son entreprise”. Elle dénonce également “une ambiance contraignante pour les femmes, mais qu’on ne remettait pas en question”³³. La position de PPDA empêchait les femmes de parler et empêchait les hiérarchies de condamner ce qu’ils pouvaient remarquer. Ce climat sexiste dans la rédaction contribue à minimiser les VSS, notamment parce que les questions de rapports de domination de genre restent des impensés aux yeux des hiérarchies préférant y voir des blagues ou de la “drague lourde” (Le Cam *et al.*, 2018).

Ce sexisme présent dans la rédaction de TF1 démontre une imprégnation de la culture du viol et explique que les agissements de PPDA n’aient pas suscité d’interrogation au moment des faits. Un salarié de TF1 confie au *Monde* que la présence d’un grand nombre de femmes invitées les soirs était constatée, mais pas questionnée. Pourtant il se demande également : “Je ne peux pas imaginer que la direction de TF1 ne se soit jamais interrogée sur le nombre de visiteuses reçues par le

³² “L’affaire PPDA pointe l’inaction de TF1”, *Mediapart*, 23/11/2021.

³³ “Affaire PPDA : ‘Il estimait avoir un droit de cuissage sur les femmes de son royaume’”, *Libération*, 08/11/2021.
URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-il-estimait-avoir-un-droit-de-cuissage-sur-les-femmes-de-son-royaume-20211108_PRKEWKGCONFENRK5O4YDRBWSQ/

journaliste”³⁴. C’est ce qu’analyse la journaliste Marine Turchi dans son article publié le 21 novembre 2021 à *Mediapart*. La journaliste a contacté d’anciens salariés et d’anciens dirigeants de TF1 afin de les interroger sur ce qu’ils savaient ou ce qu’ils ne savaient pas. C’est dans ce contexte que la ligne de défense du “séducteur” ressort une nouvelle fois. Hélène Devynck affirme que ce qui les a fait taire. Avec sa réputation de séducteur et sa notoriété, Hélène Devynck explique qu’ “une grande partie de la rédaction de TF1 a été aveuglée par la présomption de consentement”³⁵. Les personnes travaillant à TF1 voyaient les femmes invitées à venir assister au “20 Heures” et à y rester après. Dans les témoignages, nous apprenons également le fonctionnement pour inviter une personne extérieure : toute personne doit être annoncée afin que la sécurité la fasse entrer dans la tour TF1 puis les assistantes de PPDA allaient chercher l’invitée du soir afin de l’amener au plateau du “20 Heures”. Le fait que PPDA invitait des femmes à venir assister au journal télévisé ne pouvait donc pas être un secret mais tous pensaient que les femmes étaient consentantes une fois dans le bureau de PPDA. Hélène Devynck approfondit cette idée en expliquant également que “plus l’homme est puissant, plus on lui octroie de ‘crédit de consentement’. Un crédit dont le capital se mesure à la tolérance à l’égard du gros lourd ou grand séducteur”³⁶. Dans l’article de Marine Turchi, est alors posée cette question : “Les cadres et les salarié·e·s de TF1 n’ont-ils pas su faire la différence entre drague et comportement inapproprié ?”. Les propos qu’elle recueille pour son article démontrent des confusions faites entre les relations consenties, la séduction, la drague et les actes ou propos sexuels imposés. La représentation du viol et des agressions sexuelles et imprégnée de préjugés : nécessité des cris et des coups sans comprendre que la contrainte peut être ailleurs. Les témoignages illustrent une contrainte morale ou économique en raison de la position du présentateur. Certaines plaignantes expliquent également avoir été dans un état de sidération sans hurler et parfois sans bouger tout en dénonçant une agression sexuelle. Ce sont les préjugés sur la représentation que l’on se fait du viol qui nous poussent à ne pas le voir. La médiatisation des témoignages suscitent un autre préjugé : celui de la dénonciation pour rechercher de la publicité ou pour se venger. En réalité, ces préjugés nourrissent que l’on appelle les “mythes sur le viol”. Cette notion a été définie par les psychologues Lonsway et Fitzgerald en 1994 en tant qu’ “attitudes et croyances généralement fausses, mais répandues et persistantes, permettant de nier et de justifier l’agression sexuelle masculine contre les femmes”. Ces mythes sont principalement véhiculés par les médias participant à renforcer la culture du viol (Rey-Robert, 2020). Durant notre entretien,

³⁴ “Affaire Patrick Poivre d’Arvor : 23 témoignages, 8 plaintes et un classement sans suite”, *Le Monde*, 26/06/2021
URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/06/26/affaire-ppda-23-temoignages-8-plaintes-et-un-classement-sans-suite_6085820_3224.html

³⁵ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 140

³⁶ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, pp. 140-141

Marine Turchi est revenue sur les témoignages qu'elle a recueilli du côté de TF1 en analysant que certains "relèvent totalement de la culture du viol"³⁷. Cependant, d'anciens dirigeants se questionnent sur ce qu'ils ont manqué. C'est le cas de Catherine Nayl qui a fait part de ses interrogations à Marine Turchi : "Comment, en tant qu'ancienne manager de TF1, j'ai pu passer à côté de cela ? Qu'est-ce qu'on a loupé collectivement, pourquoi on n'a pas su accueillir cette parole ?"³⁸ avant d'assurer qu'elle ne savait rien.

1.2.3. Quelles responsabilités pour TF1 ? L'inaction dénoncée par les plaignantes et les journalistes

Dans un climat de travail alors décrit comme propice à la banalisation des VSS, l'inaction de TF1 est pointée du doigt, du côté des plaignantes, mais aussi du côté des journalistes. En effet, si la chaîne est autant mise en cause, c'est parce que de nombreux faits ont eu lieu dans la tour de TF1, et plus particulièrement dans le bureau du présentateur. Treize des vingt femmes qui ont témoigné dans l'émission de *Mediapart* sont concernées parce des faits qui auraient eu lieu dans son bureau, dont onze par ce qu'elles surnomment aujourd'hui "le coup du plateau" : une invitation à venir assister au journal télévisé, PPDA quitte le plateau sans un mot, une de ses secrétaires accompagne l'invitée au bureau de PPDA³⁹. Pourtant, dès les premiers témoignages publiés dans les médias, il est écrit que "tout le monde savait". Tous les dirigeants de l'époque affirment ne pas savoir et ne pas avoir été alertés des agissements de PPDA. Les journalistes de *Libération* ont expliqué que les anciens dirigeants contactés avaient expliqué ne pas être au courant. Marine Turchi a contacté Catherine Nayl, Nonce Paolini, Robert Namias et Geneviève Galey : ils expliquent tous ne pas savoir. Les journalistes du *Monde* ont également contacté Étienne Mougeotte, avant son décès, mais il n'a pas souhaité répondre. Mais l'expression "tout le monde savait" prend plus de sens lorsqu'il est révélé que des plaignantes en avaient parlé à des membres de la direction de leur époque. Muriel Reus confie dans les pages de *Libération* en avoir parlé au PDG de TF1, Patrick le Lay. Ce dernier aurait répondu : "Il a osé aussi avec toi ?" et "Je m'en occupe". Muriel Reus est donc sûre que la direction de TF1 sait pour les agissements de PPDA. Elle affirme également que suite à cet appel, PPDA s'est montré distante avec lui. Cependant, Patrick le Lay étant décédé, personne ne peut confirmer cet échange. Mais un autre témoignage peut laisser penser que la direction en avait

³⁷ Voir Annexe 1, p. 86

³⁸ "L'affaire PPDA pointe l'inaction de TF1", *Mediapart*, 23/11/2021.

³⁹ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022.

connaissance. Cécile Thimoreau explique dans son témoignage pour *Libération*, que suite à des messages intrusifs de la part de PPDA, elle en parle à Robert Namias, alors rédacteur en chef. PPDA cesse de lui envoyer des messages. Mais quelques années plus tard, elle accepte une invitation à dîner de la part du présentateur. Elle dit avoir vécu une agression sexuelle puis en parle de nouveau à Robert Namias le lendemain. Selon elle, il “n’avait pas l’air étonné”. Il lui aurait répondu : “Il fait chier, il fait chier ! Je m’en occupe”. Puis PPDA est devenu distant. Mais quand les journalistes de *Libération* le contacte, Robert Namias n’a aucun souvenir de cet échange et affirme : “Je n’ai jamais été saisi d’une plainte, orale ou écrite, sur une agression ou un viol commis par PPDA. Si cela avait été le cas, j’aurais agi”⁴⁰. Dans l’article de *Mediapart*, nous apprenons qu’il a confié : “Je n’en ai aucun souvenir, ça ne veut pas dire que ça n’a pas existé”⁴¹. Il souligne également ne pas remettre en question la parole des plaignantes. Si c’est aussi important pour les journalistes et les plaignantes de démontrer que des dirigeants savaient, c’est parce que l’employeur a une obligation de sécurité envers ses employés⁴². Si la direction a eu connaissance des faits - par une alerte ou par des informations rendues publiques - , des mesures auraient dû être prises afin d’appliquer cette obligation de sécurité, par exemple diligenter une enquête interne.

À ce jour, la direction actuelle de TF1 n’a pas communiqué publiquement sur l’affaire ni mené d’enquête interne. Marine Turchi partage la réponse de la direction de TF1 pour son article publié en novembre 2021. La direction explique avoir communiqué sur les VSS dès le début de l’affaire PPDA afin de “permettre une expression libre pour celles et ceux qui le souhaitaient notamment au sein de la rédaction de TF1”. Elle mentionne les mesures mises en place pour sensibiliser et lutter contre “toute forme de violence au travail” : nomination de référents harcèlement, procédure pour guider les victimes ou les témoins, signature de chartes, enquête contradictoire. La direction actuelle rappelle à Marine Turchi que PPDA n’est plus employé par TF1 et que son dossier ne contenait aucune plainte et renvoie alors vers les anciens dirigeants. Les plaignantes dénoncent alors un “système”, un “mode opératoire” rôdé par PPDA et permis par l’inaction de TF1. Dans le cadre de leur émission spéciale, Marine Turchi a réussi à s’entretenir avec Nonce Paolini et a diffusé leur entretien. Il est le seul à affirmer publiquement, croire et soutenir les plaignantes. Malgré ce soutien, il dément avoir été au courant : “Si on l’avait su, on aurait pris les dispositions qui s’imposaient et moi le premier”. Suite à cette prise de position, une chercheuse en Sciences de la gestion, Mahaut

⁴⁰ “Violences sexuelles : huit femmes accusent PPDA”, *Libération*, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/violences-sexuelles-huit-femmes-accusent-ppda-20211108_ABJ4KZEJWRB5NNSE2HIBRRVTGI/

⁴¹ “L’affaire PPDA révèle l’inaction de TF1”, *Mediapart*, 23/11/2021

⁴² Code du travail : Chapitre Ier : Obligations de l’employeur (Articles L4121-1 à L4121-5). URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178066/>

Fanchini, a rédigé une tribune dans *Libération*. Elle analyse comment l'ignorance, feinte ou réelle, peut devenir une ressource pour éviter aux dirigeants d'être tenus responsables d'une crise. "On voit ici comment le fait 'd'ignorer' devient une ressource clé de défense, qui empêche d'interroger l'inaction, et donc la responsabilité de l'ancien dirigeant"⁴³. Elle explique que maintenir une forme d'ignorance devient une mesure mise en place pour protéger les dirigeants. Il s'agit de faire en sorte que l'assurance que la direction savait ne puisse jamais être faite. Cette tribune permet d'interroger les prises de position publiques des anciens dirigeants qui "ne se souviennent pas" et d'interroger la nature de cette ignorance.

Les journalistes Lénaïg Bredoux et Marine Turchi décident de pointer du doigt l'inaction de TF1 et les réponses publiques de la direction actuelle et des anciens dirigeants de TF1. Dans un article "Parti pris" publié à la suite de l'émission spéciale de *Mediapart*, le 11 mai 2022, elles dénoncent la tolérance des comportements sexistes et sexuels dans les entreprises. Elles se questionnent : "Comment accepter que personne n'ait jamais rien vu, rien su à TF1 ? Qu'aucun dirigeant de la chaîne ne réagisse publiquement, alors qu'une grande partie des faits dénoncés y ont eu lieu ?". Elles dénoncent également que par cette inaction, TF1 est responsable d'une discrimination liée au genre. En effet, ce climat mélangeant sphère professionnelle et vie privée sur leur lieu de travail, "coince les femmes dans des relations professionnelles épuisantes"⁴⁴. Cette inaction souligne alors une responsabilité plus forte : celle de l'impact du genre sur la profession de journaliste. Cécile Delarue confie avoir évité les conférences de rédaction pour ne plus avoir à croiser PPDA, Hélène Devynck a quitté son poste d'assistante de PPDA, Cécile Thimoreau a démissionné de TF1. Cela s'illustre différemment lorsque l'ancienne directrice des études de l'Institut pratique du journalisme, Catherine Lambret, confie dans le "Complément d'Enquête"⁴⁵ portant sur PPDA, n'avoir envoyé que des garçons en stage là où PPDA travaillait. Cet extrait repris dans un billet de *Libération* soulève des interrogations allant au-delà de PPDA : "Comment quantifier ces carrières empêchées, ces bifurcations professionnelles, ces stages non faits, ces contrats non signés ? Comment accepter que votre genre vous barre l'accès à un travail ?"⁴⁶. L'ancienne directrice se défend par le principe

⁴³ "PPDA, TF1, et la stratégie de l'ignorance", *Libération*, 14/05/2022. URL : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/ppda-tf1-et-la-strategie-de-lignorance-20220514_USSDDVKNSRGN_HCWQWP2B2KKGKHM/

⁴⁴ "L'affaire PPDA, ou tout le chemin qu'il reste à parcourir", *Mediapart*, 11/05/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/110522/l-affaire-ppda-ou-tout-le-chemin-qu-il-reste-parcourir>

⁴⁵ "Complément d'Enquête : PPDA, la chute d'un intouchable", Romain Verley, diffusé le 28/04/2022. URL : https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/complement-d-enquete/complement-d-enquete-du-jeudi-27-avril-2023_5757134.html

⁴⁶ "Pendant dix ans je n'ai jamais envoyé une fille en stage chez TF1 : l'affaire PPDA et les carrières entravées", *Libération*, 29/04/2022. URL :

de précaution. Elle explique que ce n'était pas à elle de signaler ce qu'elle savait des agissements du présentateur. Il s'agissait de l' "affaire" de TF1, "c'était un problème d'un salarié". La journaliste Johanna Luysen écrit alors : "Tant que les VSS resteront 'leur affaire' et non celle de la société tout entière, tant que nos stratégies d'évitement permettront à des prédateurs sexuels de sévir en toute impunité, tant que ces choses seront décrites comme 'un problème' et non un système, les VSS briseront des vies, mais aussi des carrières". Les stratégies d'évitement s'apparentent alors à des choix faits par les femmes journalistes pour se protéger des VSS dans les rédactions (Damian-Gaillard *et al.*, 2021). Ce que Catherine Lambret a fait est une stratégie d'évitement, ainsi que ce qu'ont fait les plaignantes pour ne plus avoir à croiser leur agresseur présumé. L'impact professionnel est lourd quand on est une femme. Cécile Delarue conclut : "Plusieurs générations de femmes n'ont pas eu accès à la carrière qu'elles auraient pu espérer parce qu'il leur fallait d'abord échapper à cet homme"⁴⁷.

Dans ce premier chapitre, nous sommes revenues sur la construction de l'affaire médiatique PPDA à travers les témoignages, ainsi que le travail du *Monde*, *Libération* et de *Mediapart*. Cette affaire médiatique représente le corpus que nous analysons dans ce mémoire. Ce corpus médiatique est intéressant car il participe à dénoncer des agissements au sein même des entreprises médiatiques. C'est pourquoi, nous avons essayé d'interroger ce que semble révéler l'affaire du monde médiatique : un climat "sexiste" et une "inaction" de l'employeur TF1. Pour approfondir ces accusations, nous tenons à nous intéresser à la réalisation des enquêtes journalistiques dans le prochain chapitre.

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/pendant-dix-ans-je-nai-jamais-envoye-une-fille-en-stage-chez-tf1-la-ffaire-ppda-et-les-carrieres-entravees-20220429_4K7VKPMCUBCYFKHP7M5A4JXS74/

⁴⁷ "Pendant dix ans je n'ai jamais envoyé une fille en stage chez TF1 : l'affaire PPDA et les carrières entravées", *Libération*, 29/04/2022. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/pendant-dix-ans-je-nai-jamais-envoye-une-fille-en-stage-chez-tf1-la-ffaire-ppda-et-les-carrieres-entravees-20220429_4K7VKPMCUBCYFKHP7M5A4JXS74/

Chapitre 2. Co-construire un contre-récit médiatique : élaborer une enquête journalistique avec les victimes de PPDA

2.1. S'ORIENTER VERS L'INSTANCE MÉDIATIQUE EN TANT QUE VICTIME DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES D'UNE PERSONNALITÉ PUBLIQUE

“La justice nous ignore, on ignore la justice”

Adèle Haenel, Faute de Preuves (Marine Turchi, 2021).

2.1.1. Le coup médiatique “raté” de PPDA : un ré-équilibre des rapports de force médiatiques opéré par les plaignantes

Le 3 mars 2021, deux semaines après la médiatisation de la plainte de Florence Porcel, PPDA est l'invité de l'émission “Quotidien” sur la chaîne TMC appartenant au groupe TF1. Pour Yann Barthès, présentateur de l'émission, cette interview “n'est pas simple” et “n'aurait pas pu avoir lieu avant le phénomène #MeToo”. La raison à cette interview est également donnée : “Il veut s'expliquer et on a voulu l'entendre”. Cette expression laisse alors penser que PPDA est à l'initiative de cette invitation. Pendant vingt-cinq minutes, sans contradicteur, PPDA donne ses réactions sur la plainte de Florence Porcel, mais aussi sur le mouvement de libération de la parole des femmes et sur les agissements qu'on lui reproche, qui ne sont “plus acceptés aujourd'hui par les jeunes générations”. PPDA accepte parfois de donner sa version des faits - notamment sur sa rencontre avec Florence Porcel et la nature de leur relation - , pour la première fois publiquement, mais garde des réponses pour la justice - par exemple lorsque Yann Barthès lui demande si des relations sexuelles ont eu lieu. Selon lui, ces accusations servent à “vendre un livre qui n'avait pas grand succès”. Une contradiction apparaît lorsqu'il dit que “le débat n'a pas à être fait médiatiquement” puisque sa présence sur le plateau laisse penser le contraire. S'il sort du silence

qu'il a maintenu pendant deux semaines, c'est pour se défendre d'une "campagne ignoble" contre lui à la suite de la révélation de la plainte de Florence Porcel. En effet, nous en avons parlé dans l'introduction, à la suite de l'article du *Parisien*, des femmes ont commencé à prendre la parole sur les réseaux sociaux en soutien à Florence Porcel accusée de mentir. Cette séquence médiatique témoigne de rapports de pouvoir pesant sur la visibilité médiatique. Les médias privilégient les groupes sociaux dominants au détriment des groupes dominés qu'ils disqualifient (Macé, 2006). PPDA, par sa position et sa notoriété, change le cadrage médiatique fait à la révélation de la plainte de Florence Porcel. Dans l'article du *Parisien*, révélant la plainte, il est représenté comme la personne accusée de viols et donc l'agresseur présumé. Dans l'émission "Quotidien", il se dit victime d'une "affabulation", d'une "campagne de délation" de la part d'une personne souhaitant vendre son livre. PPDA annonce également porter plainte pour dénonciation calomnieuse contre Florence Porcel et contre diffamation contre *Le Parisien*, ainsi que contre tous les organes de presse diffusant ces accusations - à ce jour, la plainte contre Florence Porcel a été classée sans suite et celle contre *Le Parisien* a été abandonnée. L'affaire PPDA aurait donc pu ne pas exister.

"Tout ceci, uniquement de l'anonymat, toujours de l'anonymat. Jamais une personne qui ose venir, les yeux dans les yeux, me dire : 'non ce n'était pas bien'". Cette déclaration de PPDA retentit auprès des futures plaignantes. "Quand PPDA a lancé : 'Et ce ne sont que des témoignages anonymes', je me suis promis de le prendre à la lettre et de ne pas m'exprimer en me cachant", déclare Stéphanie Khayat dans son témoignage pour *Libération*⁴⁸. Cette envie de témoigner à la suite de son passage à "Quotidien" est partagée par un grand nombre de plaignantes, dans un premier temps auprès du brigadier en charge de l'enquête préliminaire. Dans son récit, Hélène Devynck raconte avoir appelé le policier chargé du dossier dès le lendemain de l'émission. Elle se présente à son bureau pour témoigner le 10 mars 2021, soit une semaine après la diffusion de l'émission "Quotidien". Cécile Thimoreau explique dans son témoignage pour *Libération* que ce qui l'a motivé à témoigner "est sa prise de parole dans l'émission 'Quotidien'"⁴⁹. Elle décide d'écrire au policier pour apporter son témoignage à l'enquête. Muriel Reus partage également ce sentiment : "C'est l'interview de PPDA dans 'Quotidien' qui a déclenché mon envie de

⁴⁸ "Affaire PPDA : 'Il y a l'homme qui m'a aidée quand j'étais malade. Et celui qui m'a violée, sans aucun égard'", *Libération*, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-il-y-a-lhomme-qui-ma-aidee-quand-jetais-malade-et-celui-qui-ma-violee-sans-aucun-egard-20211108_NRGGBKVFJFWJLL7VVQLLTPZQU/

⁴⁹ "Affaire PPDA : 'Brusquement, ce n'est plus le même homme'", *Libération*, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-brusquement-ce-nest-plus-le-meme-homme-20211108_LYDLXLZDQ5HDXG4DBGGEMCY7DQ/

témoigner”⁵⁰. Dov Alfon, directeur de la publication et de la rédaction de *Libération*, écrit dans l’Édito accompagnant la Une du 9 novembre 2021 : “C’est aussi PPDA lui-même qui peut se vanter d’avoir rouvert sa propre affaire, tant son apparition avant même la décision du parquet, sur le plateau de ‘Quotidien’, avait sidéré les plaignantes”⁵¹. Malgré la prescription des faits qu’elles dénoncent, les propos de PPDA ont déclenché en elles un “sentiment de solidarité avec Florence Porcel”. Dans l’émission de *Mediapart*, Justine Ducharne confie avoir été parlé à la police suite à l’émission, afin d’apporter son soutien à Florence Porcel.

Cette émission les a également profondément choquées. Pour cause, la ligne de défense tenue par PPDA sur son côté séducteur et sur son déni. Sa phrase sur “les petits bisous dans le cou” qui ne “seraient plus acceptés aujourd’hui” est particulièrement dénoncée par les plaignantes. Dans l’émission spéciale de *Mediapart*, les plaignantes reviennent sur sa ligne de défense portant sur de la “séduction”, “des petits bisous dans le cou” pour exprimer qu’il n’y avait pas une “once de séduction” et qu’il “dépersonnalisait” ces femmes. L’invitation de PPDA sur “Quotidien” a donc eu un effet déclencheur dans la prise de parole des plaignantes. Dans un premier temps auprès de l’instance judiciaire, puis dans un second temps auprès de l’instance médiatique lors de la Une de *Libération*. Dans l’émission de *Mediapart*, elles reviennent également sur ce qu’a déclenché l’interview de PPDA. Emmanuelle Dancourt lui répond : “Les yeux dans les yeux, Patrick”⁵². Les plaignantes accusent également TF1 d’avoir “offert une longue tribune à PPDA dans l’émission ‘Quotidien’” et “quasiment pas un mot sur [elles] à l’antenne pendant neuf mois, sauf pour annoncer le classement sans suite”⁵³. Les élus CGT de TF1 ont également interpellé la direction de TF1 sur ce point : “Pourquoi ne pas donner la parole aux plaignantes, puisque PPDA avait pu s’exprimer près de trente minutes dans l’émission ‘Quotidien’ (groupe TF1) en mars ?”⁵⁴.

⁵⁰ “Affaire PPDA : ‘Il ne parle toujours pas, il se lève et ferme la porte à clé’”, *Libération*, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-il-ne-parle-toujours-pas-il-se-leve-et-ferme-la-porte-a-cle-20211108_GGM7X5YOOFALJIUVFXHQOIGLME/

⁵¹ “Affaire PPDA : ne parlons plus jamais de zone grise”, *Libération*, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/editorial/affaire-ppda-ne-parlons-plus-jamais-de-zone-grise-20211108_YLBOBUDXCZDWVF75K6EQQ5ZYEA/

⁵² Émission spéciale PPDA, *Mediapart*, 10/05/2022

⁵³ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 213.

⁵⁴ “L’affaire PPDA pointe l’inaction de TF1”, 23/11/2021

2.1.2. L'instance médiatique en réponse à la déception des institutions

Le 25 juin 2021, l'enquête préliminaire ouverte à la suite du dépôt de plainte de Florence Porcel, est classée sans suite. Dans ce dossier, vingt-trois femmes ont été entendues pour témoigner contre le même homme. Huit plaintes ont été déposées dont quatre pour viols. Mais toutes ont été classées en raison de la prescription. Celle de Florence Porcel, dont les faits n'étaient pas prescrits, a été classée pour "insuffisance de preuves". Dans des affaires comme celles-ci, c'est souvent "parole contre parole"⁵⁵. Hélène Devynck se rappelle des propos du brigadier en charge du dossier : "Le major nous a dit que nos témoignages étaient des preuves, et que dans ce genre d'affaires il y en avait rarement d'autres"⁵⁶. Elle pose la question : "Si vingt-trois femmes qui parlent, ce n'est pas une preuve, qu'est-ce qu'une preuve ?". Déçues par la décision rendue, huit plaignantes signent une tribune publiée par Le Monde le 9 juillet 2021. Dans cette tribune, elles se définissent comme les "classées sans suite" et les "prescrites". Elles expliquent que malgré la prescription, il faut s'interroger sur ce qui a permis à PPDA à commettre ces agissements sans remise en question pendant des décennies. Elles veulent que le "mode opératoire" et la sérialité des faits qu'elles décrivent soient pris en compte dans l'enquête. Elles espèrent également que la médiatisation de leur parole permettra d'entendre des personnes "non-prescrites". Dans son témoignage publié par Libération, Hélène Devynck confie qu'elles ont "toutes été blessées par cette décision" judiciaire. Dans son témoignage, Stéphanie Khayat pense qu'il est important de rappeler que "classer sans suite à cause de la prescription ne signifie pas 'innocenter'". Dans l'émission de Mediapart, les journalistes reviennent sur le classement sans suite, ainsi que sur le principe de la prescription. Hélène Devynck rappelle alors qu'elle n'a pas été voir la justice pour que son affaire soit jugée - en raison de la prescription - mais qu'elle a été voir la justice pour "donner une information à la justice sur qui était cet homme, et à partir de là, juste pour enquêter, pour trouver d'autres victimes, pour essayer de comprendre dans quel milieu il a évolué, les ravages qu'il a pu faire. Et ça, ça n'a pas été fait". Ce que les plaignantes dénoncent par le classement sans suite, c'est que la justice n'a pas voulu voir "le tableau d'ensemble". Les journalistes Lénaïg Bredoux et Marine Turchi interrogent la justice dans leur article "Parti pris" : "Mais comment accepter de voir les paroles convergentes

⁵⁵ Marine Turchi, *Faute de Preuves*, Éditions Seuil, 2021

⁵⁶ "Affaire Patrick Poivre d'Arvor : 23 témoignages, 8 plaintes et un classement sans suite", Le Monde, 26/06/2021.

URL :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/06/26/affaire-ppda-23-temoignages-8-plaintes-et-un-classement-sans-suite_6085820_3224.html

d'autant de femmes, venues d'horizons si divers, d'âges, de professions ou de régions si différentes, être balayées ou réduites au silence, 'classées sans suite' ? De les voir accusées d'avoir menti, d'avoir voulu se pousser du col, de gagner en notoriété ou de salir une personnalité très connue des Françaises et des Français ?"⁵⁷.

Une autre institution est visée par les plaignantes lorsqu'elles prennent la parole dans les médias : la politique. Après avoir pris la parole à visage découvert dans *Libération* pour sept d'entre elles, treize d'entre elles co-signent une tribune dans *Le Monde* avec une femme accusant Nicolas Hulot de VSS. Cette tribune est une réponse au Président Emmanuel Macron alors qu'il saluait la libération de la parole des femmes, tout en s'inquiétant du risque d'une "société de l'inquisition"⁵⁸. Il a tenu ces propos suite aux accusations contre son ancien ministre, Nicolas Hulot. La référence à l'inquisition a fait réagir celles qui se sont exprimées publiquement pour se déclarer victimes de l'ancien ministre et de PPDA. Dans cette tribune, qu'elles adressent directement à Emmanuel Macron, elles demandent : "Quel est le rapport entre nos récits et l'Inquisition ? De nos intimités exposées naîtrait le risque de replonger la France dans une des périodes les plus sombres et les plus unanimement détestées de l'histoire occidentale ?"⁵⁹. Elles lui expliquent également que sa réaction peut nuire à la libération de la parole des femmes, en les comparant à des inquisiteurs, il fait d'elles des personnes dangereuses. Dans l'émission de *Mediapart*, les journalistes sont revenus sur cette tribune en demandant aux plaignantes ce qu'elles attendent de son quinquennat, "dont il a annoncé que l'égalité femme-homme serait une grande cause". Emmanuelle Dancourt prend la parole pour expliquer la "colère" ressentie avec "cette histoire d'Inquisition", avant de dire qu'elle n'attend "plus grand chose". Cécile Delarue fait le parallèle avec la prescription : "On nous dit qu'on est prescrites, on nous dit 'on sait que c'est compliqué d'aller porter plainte' et on a toujours pas de réponse". Pour elle, venir parler dans les médias est alors "la seule solution". Concernant Emmanuel Macron, elle attend encore une réponse : "On aimerait vraiment être plus entendues (...) mais pour l'instant c'est silence radio et ça ne va pas". Nora Arbelbide pense que c'est au-delà de

⁵⁷ "L'affaire PPDA, ou tout le chemin qu'il reste à parcourir", *Mediapart*, 11/05/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/110522/l-affaire-ppda-ou-tout-le-chemin-qu-il-reste-parcourir>

⁵⁸ "Affaire Hulot : Emmanuel Macron ne demande ni complaisance, ni inquisition", *Le Monde*, 1er décembre 2021. URL : https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/12/01/affaire-hulot-emmanuel-macron-ne-demande-ni-complaisance-ni-inquisition_6104364_823448.html

⁵⁹ "Victimes de Nicolas Hulot et de PPDA, nous ne sommes pas les bourreaux" : 14 femmes répondent à Emmanuel Macron sur l' "inquisition", *Le Monde*, 08/12/2021. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/12/08/nous-victimes-de-nicolas-hulot-et-de-ppda-ne-sommes-pas-les-bourreaux-monsieur-le-president-de-la-republique_6105096_3232.html

Macron et qu’il s’agit d’un problème de “société” : “Il y a des stéréotypes à interroger”. Selon elles, la déclaration de Macron est un autre mécanisme poussant à les faire taire.

2.1.3. Le coût de la parole judiciaire et médiatique

Alors que certaines n’avaient pas encore parlé dans un média, les seize plaignantes ont été attaquées une nouvelle fois pour dénonciation calomnieuse par PPDA. En effet, l’ancien présentateur utilise les leviers qu’il a à sa disposition pour se défendre sur le plan judiciaire. Alors qu’il avait déjà porté plainte pour diffamation contre *Le Parisien* et *Libération*, ainsi que pour dénonciation calomnieuse contre Florence Porcel, puis contre les seize plaignantes entendues lors de l’enquête préliminaire ouverte en février 2021. Ces deux dernières plaintes ont été classées sans suite. C’est pourquoi en avril 2022, il dépose de nouveau plainte contre les seize plaignantes, mais avec constitution de partie civile. En effet, le 27 avril 2022, la journaliste Lorraine de Foucher révèle dans *Le Monde* que l’ancien présentateur décide de porter plainte avec constitution de partie civile contre les seize femmes qui avaient porté plainte contre lui dans le cadre de la première enquête. Des extraits de cette plainte de quarante-trois pages sont révélés dans un article de *Franceinfo*⁶⁰. Dans cette plainte, il s’en prend à “l’emballement généré par la déferlante #MeToo” entraînant un “lot d’excès et de dérives”. Il joint à cette plainte, des lettres écrites par quatre plaignantes après leurs relations avec lui, qui infirmeraient le caractère violent de leurs rapports. Cette plainte est qualifiée de “procédure bâillon” par les plaignantes : ces procédures en dénonciation calomnieuse, sont définies par les associations féministes comme entravantes à la libération de la parole des femmes et comme stratégie de silenciation de la part des accusés (*Faute de preuves*, 2021). Dans une interview réalisée par Anne Diatkine publiée le 27 avril 2022 dans *Libération*, Hélène Devynck explique que cette plainte a pour objectif de les “faire taire et d’impressionner les femmes qui ont subi de sa part des violences sexuelles non prescrites et qui pourraient s’exprimer”⁶¹. Quand la journaliste lui demande sa réaction, Hélène Devynck souhaite que cette procédure aboutisse car elle “offre enfin la

⁶⁰ “Patrick Poivre d’Arvor porte plainte pour “dénonciation calomnieuse” contre 16 femmes l’accusant de harcèlement et de violences sexuelles”, *Franceinfo*, 27/04/2022. URL : https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-faites-aux-femmes/info-france-2-patrick-poivre-d-arvor-annonce-porter-plainte-pour-denonciation-calomnieuse-contre-16-femmes-l-accusant-de-harcèlement-et-violences-sexuelles_5104099.html

⁶¹ “Hélène Devynck après la plainte de PPDA : il essaie “d’impressionner les femmes qui ont subi des violences sexuelles non prescrites”, *Libération*, 27/04/2022. URL : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/helene-devynck-apres-la-plainte-de-ppda-il-essaie-dimpressionner-les-femmes-qui-ont-subis-des-violences-sexuelles-non-prescrites-20220427_RBNKU2M6PFCOZP4FUHAX5ZP5EM/

possibilité d'un procès devant la justice, en dépit de la prescription". Cet enthousiasme est partagé par les autres plaignantes. Lors de l'émission de *Mediapart*, Marine Turchi annonce que l'avocat de PPDA a aussi indiqué qu'il se réserve le droit de déposer à nouveau plainte pour dénonciation calomnieuse à l'encontre des derniers témoignages recueillis par la justice. C'est le cas de la Marie-Laure Eude-Delattre, qui a porté plainte en décembre 2021 pour un viol datant de 1985. Quand le journaliste Mathieu Magnaudeix lui demande sa réaction, elle répond : "J'ai hâte moi. Ça fait trente-sept ans que j'attends d'avoir ce monsieur face à moi (...). Donc s'il veut entendre mon témoignage, s'il veut se confronter à ce que je dis, il n'y a pas de problème"⁶². La journaliste Marine Turchi, qui a consacré un livre au sujet des VSS et de la justice, explique que cette plainte en dénonciation calomnieuse, en raison de la prescription des faits, peut être la seule procédure judiciaire permettant de faire entendre ces témoignages dans un tribunal.

Si ça peut coûter de témoigner dans le cadre d'une instruction judiciaire, cela peut aussi coûter lorsque l'on témoigne de VSS publiquement. Les impacts peuvent être personnels, comme professionnels. Dans l'émission de *Mediapart*, nombreuses sont celles qui prennent la parole pour la première fois dans un média en leur nom. Deux plaignantes le font encore anonymement, à l'instar de Chloé (son prénom a été modifiée) qui explique s'être fait sanctionner professionnellement pour avoir témoigné contre lui. Les autres plaignantes témoignent également des difficultés à dénoncer les faits publiquement. Comme l'écrivent les journalistes Lénéaïg Bredoux et Marine Turchi : "la parole a un prix". Sur le plateau de *Mediapart*, Nora Arbelbide raconte : "Il y a tout le temps des contre-arguments pour nous faire taire, pour ne pas nous croire". Elle cite quelques remarques qu'elle entend ou voit sur les réseaux sociaux : "féministes hystériques", "manipulatrices", "folles". Muriel Reus rappelle également que le dépôt de plainte est un parcours déjà éprouvant en raison du regard des proches qui change sur vous. Hélène Devynck explique le risque d'être renvoyée à un statut de victime et d'être effacée par la société qui ne les écoute pas. "Quand on raconte, comme nous, des violences sexuelles et sexistes, immédiatement, le réflexe de la société, c'est de nous faire disparaître", témoigne-t-elle. Elle cite notamment TF1, qui les ignore et fait comme si elles n'existaient pas. Mais, malgré ces risques, le dépôt de plainte de PPDA, le coût que cela a personnellement et professionnellement, elles continuent de prendre la parole dans les médias pour faire entendre leur histoire.

⁶² Émission spéciale PPDA, *Mediapart*, 10/05/2022

2.2. LES ENJEUX JOURNALISTIQUES DANS LA LIBÉRATION DE LA PAROLE DES FEMMES : ACCUEILLIR ET DIFFUSER

“Je ne vais pas changer ce qui vous est arrivé, mais ensemble, on peut peut-être faire en sorte que d'autres femmes soient protégées.”
She Said, 2022.

2.2.1. *Le Monde* : comment lever l'anonymat ?

Le Monde est le premier média à s'intéresser à l'affaire PPDA pour révéler d'autres témoignages. L'enquête est réalisée par les journalistes Aude Dassonville, Yann Bouchez et Lorraine de Foucher. Les journalistes ont recueilli les paroles de huit femmes, dont trois parlant en leur nom. Ils précisent dans l'article avoir “recueilli une dizaine de témoignages”. L'article commence par les mots d'Hélène Devynck afin d'évoquer un “système industrialisé”, sans évoquer les détails des faits dont elle accuse PPDA. Il est découpé par des intertitres de façon à faire ressortir leurs analyses des témoignages. La première partie porte sur les points communs entre les témoignages, en précisant que la plupart des témoins ne se connaissent pas. Ensuite, un premier témoignage anonyme est raconté et décrivant des faits s'apparentant à un viol. Un deuxième témoignage anonyme est partagé, dénonçant un viol. Les journalistes s'intéressent ensuite au climat de travail dans la tour TF1, qu'Hélène Devynck qualifie de “misogyne”⁶³. Pour cela, ils utilisent des témoignages anonymes de collègues ayant croisé la route de PPDA. On apprend également que les dirigeants de TF1 ont été contactés afin de les questionner sur l'expression “tout le monde savait”. Aucune réponse. Puis, des témoins anonymes prennent la défense de PPDA en invoquant son côté séducteur. Les journalistes ont recueilli les propos de Marie-Hélène Mille, la secrétaire de PPDA. Il est également cité, un mail de la fille de PPDA, Morgane, qui a contacté les journalistes pour prendre la défense de son père. Le témoignage de Cécile Delarue sur le harcèlement qu'elle aurait subi est ensuite cité afin de nuancer la ligne de défense tenue par les proches de l'ancien présentateur. Par la suite, les journalistes relatent le témoignage de Joséphine (le prénom a été modifié) décrivant une agression sexuelle. Puis deux témoignages anonymes racontent du

⁶³ “De nouvelles accusations de violences sexuelles contre Patrick Poivre d'Arvor”, 15/03/2021. URL :https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/15/violences-sexuelles-de-nouvelles-accusations-visent-patrick-poivre-d-arvor_6073231_3224.html

harcèlement sexuel, ainsi que le témoignage de la journaliste Clémence de Blasi. L'article se termine sur la réponse de l'avocate de PPDA aux sollicitations du *Monde*. L'article est structuré de façon à ce que les accusations de viols - faits dont la gravité est la plus importante - soient racontées dans les premiers paragraphes. Cela est coupé par les interrogations portant sur le climat de TF1 et sur la défense par les proches de PPDA. Afin de retrouver des témoignages de harcèlement et d'agression sexuels. Clôturer l'article par la recherche de contradictoire et la réponse de l'avocate de PPDA démontrer qu'il s'agit uniquement d'une obligation professionnelle, et non de l'angle recherché par les journalistes. À cet article s'ajoute le témoignage d'Hélène Devynck écrit au "je".

Cependant, la majorité des témoignages sont anonymes. Seul le témoignage de viol d'Hélène Devynck n'est pas anonyme, les deux autres le sont. Dans son récit, *Impunité*, Hélène Devynck revient sur le déroulé de cette enquête. Nous comprenons alors qu'elle est la seule à avoir accepté de lever l'anonymat, mais que cela a un coût : celui de la publication de l'article. "Je suis la seule victime qui accepte de lever l'anonymat. Sans moi, l'enquête ne sort pas. On veut tous qu'elle sorte"⁶⁴. Pourtant, elle confie également dans ses pages, au moment où elle est contactée par Lorraine de Foucher, qu'elle "accepte de donner [son] nom si d'autres le font"⁶⁵ mais elle était "absolument résolue à ne pas le faire"⁶⁶. En tant que journaliste, comment convaincre une personne de témoigner de VSS en son nom ? Qui plus est quand la personne que l'on accuse est l'ancien présentateur "vedette" de TF1 ? Nous n'avons pas pu avoir d'entretien avec la journaliste Lorraine de Foucher pour lui poser ces questions, mais le récit d'Hélène Devynck permet d'apprendre les coulisses de cette enquête. *Le Monde* a déjà recueilli des témoignages avant de contacter l'ancienne assistante de PPDA. Elle se fait également contacter par des journalistes en raison des rumeurs circulant dans le milieu médiatique. Elle explique refuser de témoigner pour certains, mais quand Lorraine de Foucher la contacte, elle accepte en raison d'une connaissance qu'elles ont en commun. Alors qu'elle a déjà prévenu de donner son nom seulement si d'autres le font, "Lorraine a senti la prise"⁶⁷. "Sans son intelligence et sa détermination", l'enquête n'aurait peut-être pas été publiée. Après son audition auprès du brigadier en charge du dossier préliminaire, la journaliste lui propose de se voir pour échange. "Lorraine venait avec une idée en tête : me convaincre de témoigner sous mon nom" témoigne Hélène Devynck⁶⁸. La négociation à lever l'anonymat commence alors, et Lorraine de Foucher trouve le point d'entrée : "Ton témoignage sur le viol, écris-le toi-même", lui

⁶⁴ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.15

⁶⁵ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.23

⁶⁶ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.32

⁶⁷ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.23

⁶⁸ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.32

propose-t-elle⁶⁹. La journaliste substitue sa plume à celle de la témoin, de la source, pour que son enquête puisse paraître. La co-production de l'article ne se fait donc pas uniquement dans ce que la source accepte de confier à la journaliste (Damian-Gaillard, *et al.*, 2021), mais aussi dans l'écriture. Les mots employés, les expressions, le ton, les propos, la longueur des phrases et des paragraphes. La formulation du témoignage vient d'Hélène Devynck. Elle prend alors une place dans la production de l'information. La négociation a été réalisée par Lorraine de Foucher, mais Hélène Devynck mentionne également que "l'équipe est prévenante, déterminée à rendre l'expérience la moins dégradante possible. Ils se veulent rassurants : l'époque est mûre pour entendre, disent-ils"⁷⁰. Avant la publication de son témoignage, Hélène Devynck négocie également : elle demande à ce que son témoignage ne soit pas réservé aux abonnés du *Monde* et que sa défense juridique soit prise en charge en cas d'attaque de diffamation.

Négocier la levée de l'anonymat est un travail courant pour *Le Monde* puisqu'il est également à l'origine de la publication de la tribune des "classées sans suite" signée par huit plaignantes. À la suite du classement sans suite rendu le 25 juin 2021, Hélène Devynck écrit : "On a décidé d'écrire une tribune. On la voulait courte et incisive. On la voulait dans *Le Monde*"⁷¹. Elle raconte alors comment la publication de leur tribune a été négociée avec la rédaction du *Monde* : "Le journal avait trois problèmes pour la publier"⁷². Le premier problème porte sur la nature de la tribune : la critique d'une décision de justice, considérée comme "malvenue". Mais elles étaient "mesurées dans [leurs] propos. Ça pouvait passer"⁷³. Le deuxième problème était les risques d'une attaque en diffamation. Pour régler ce problème, l'avocat du *Monde* a relu la tribune avant sa parution. Le texte représentait un risque de diffamation, en raison de son sujet, mais il était possible de "limiter les dégâts". Le nom de l'accusé a été retiré, ainsi qu'une phrase jugée problématique. Cette tribune était soutenue par les journalistes ayant travaillé sur l'enquête, "ils ont été impeccables"⁷⁴, mais aussi par Caroline Monnot, la directrice de la rédaction du *Monde*. À propos des risques de l'attaque en diffamation, elle confie : "C'est un procès qu'on serait fiers de perdre"⁷⁵. Le dernier problème à régler avant la publication de la tribune est le plus "épineux" et crucial : l'anonymat des signataires. Il ne s'agit pas de cette tribune particulièrement mais d'une règle au *Monde* : "Pas de tribune anonyme : c'est gravé dans le marbre du grand journal"⁷⁶. Alors qu'elles pensaient signer

⁶⁹ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.39

⁷⁰ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, pp.14-15

⁷¹ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.106

⁷² Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.106

⁷³ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.106

⁷⁴ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.111

⁷⁵ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.111

⁷⁶ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.111

uniquement par leurs prénoms, ils n'étaient pas suffisants. Trois d'entre elles avaient déjà témoigné en leur nom dans l'enquête du *Monde* paru en mars 2021. Ce critère de publication entraîne la levée de l'anonymat pour cinq autres plaignantes. "Sortir de l'anonymat, dire, en son nom : Voilà ce que la justice ne peut pas entendre, voilà le personnage que les Français ont porté aux nues, cherchons ensemble la source de son impunité, c'était un beau geste"⁷⁷. Ce travail de négociation avec les sources illustre que la production de l'information "n'est pas le fruit des seules investigations des journalistes, mais celui d'une grande variété de transactions, de rapports de coopérations et de forces avec des sources désireuses de valoriser leurs informations et causes" (Neveu, 2015, p. 163).

2.2.2. Trois Une en un an : le travail éditorial de *Libération*

Quand *Libération* s'intéresse à l'affaire PPDA, des femmes ont déjà parlé dans *Le Monde* et ont révélé leur identité en signant la tribune après le classement sans suite. Pourtant, selon Hélène Devynck : "Il y a eu un avant et un après Libé"⁷⁸. Le 9 novembre 2021, en Une de *Libération* : "Affaire PPDA : elles accusent" avec des photographies de quatre visages. Cette Une est accompagnée d'une enquête de Jérôme Lefilliâtre et Anne Diatkine, d'un article "Décryptage", d'un article "Récits", d'un Éditorial de Dov Alfon, le directeur de la rédaction et de la publication, ainsi que des huit témoignages individuels. Dans l'enquête, il est mentionné la consultation des procès-verbaux et du dossier de l'enquête préliminaire par les journalistes. L'article s'ouvre avec la déclaration de PPDA lors de l'émission "Quotidien" sur l'anonymat des témoignages : "Quelques mois après ces déclarations qui les ont révoltées, huit femmes ont décidé de prendre le journaliste de soixante-quatorze ans au mot et de témoigner dans *Libération*. Sept d'entre elles le font à visage découvert"⁷⁹. L'article revient dans un premier temps sur l'affaire judiciaire. Les journalistes expriment que la lecture du dossier d'enquête est "éprouvante", en raison du nombre de témoignages, de la nature de faits, des impacts de ce qu'elles dénoncent. Cette lecture "sidère par les récurrences et similitudes". Les journalistes, après avoir consulté le dossier, transmettent leur analyse dans l'enquête. Ils démontrent alors les points communs mettant au jour une "tactique rodée". Les premiers extraits de témoignages sont accompagnés d'une définition pénale des faits décrits avec la condamnation requise. Ils mettent également en lumière le manque de séduction

⁷⁷ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.114

⁷⁸ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.160

⁷⁹ "Violences sexuelles : huit femmes accusent PPDA", 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/violences-sexuelles-huit-femmes-accusent-ppda-20211108_ABJ4KZEJWRB5NNSE2HIBRRVTGI/

ressenti par les plaignantes. Les journalistes précisent à la suite de témoignages, qu’il coïncident avec d’autres témoignages du dossier. L’analyse qu’ils font du dossier porte sur la mise en place d’un mode opératoire répété : “L’addition des témoignages dessine une attitude consciente et répétée de la part de PPDA”. Ils questionnent alors la responsabilité de TF1 dans ce “système”, mais les anciens cadres contactés ne répondent pas, ou disent “ne pas se souvenir”. La dernière partie de l’article est consacrée au contradictoire de PPDA : pour chaque témoignage médiatisé, les extraits des auditions de PPDA sont retranscrites, ainsi que sa réponse après avoir été sollicité par *Libération* dans le cadre de l’enquête. L’Édito rédigé par Dov Alfon apparaît comme un soutien aux femmes qui témoignent. En effet, il écrit : “Écoutons-les, respectons leur courage et leur dignité, et ne parlons plus jamais de zone grise dans cette lamentable affaire, qui n’est qu’une gigantesque et flagrante d’injustice”⁸⁰. En plus de témoigner de son soutien, cet Édito témoigne de son engagement dans la lutte pour la libération de la parole des femmes. C’est dans ce cadre médiatique que sont également publiés huit témoignages, dont sept à visage découvert. Chaque témoignage est écrit au “je”. Elles ont toutes une pleine page pour leur témoignage : elles ont une place centrale dans l’édition du 9 novembre 2021. Chaque témoignage à visage découvert est accompagné d’une photographie de la plaignante, réalisée par Jérôme Bonnet, photographe à *Libération*.



Image 1 : Une de *Libération*, 09/11/2021

La photographie illustrant cette Une a une importance particulière, il s’agit d’un choix éditorial de *Libération* en accord avec les femmes qui témoignent. En effet, Hélène Devynck revient sur la publication de la Une dans son récit et révèle sa réalisation : “Dès le début, avec *Libération*, on s’est

⁸⁰ “Affaire PPDA : ne parlons plus jamais de zone grise”, *Libération*, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/editorial/affaire-ppda-ne-parlons-plus-jamais-de-zone-grise-20211108_YLBO_BUDXCZDWVF75K6EQQ5ZYEA/

mis d'accord sur un principe : l'enquête ne serait pas illustrée par des photos de la vedette⁸¹. C'est important car cela participe à retourner l'objectif de la caméra vers les victimes. Cela contribue à ré-équilibrer les capitaux médiatiques. Au moment de réaliser ces photographies, la question qui se pose est : "À quoi doit ressembler une victime ?"⁸². Hélène Devynck a demandé à Jérôme Bonnet, comment il avait réfléchi à ces photographies. Il a répondu avoir suivi un impératif : "ne pas nuire"⁸³. Il ne voulait pas rajouter de la violence à celle des récits et à l'expérience de les médiatiser. L'image a alors une place à part entière dans cette enquête. Elle participe à retranscrire des récits, des expériences, des vérités. *Libération* et le photographe Jérôme Bonnet ont travaillé dans ce sens. Hélène Devynck décrit ces portraits comme "forts, des images frontales sans retouches, sans maquillage, sans décor, sans accessoires"⁸⁴.



Image 2 : Photographie de l'article "Harcèlement, agressions sexuelles, viols : les témoignages contre PPDA", *Libération*, 09/11/2021.

Ces photographies ne sont pas les seuls témoins de la volonté de *Libération* à livrer une enquête réalisée avec bienveillance et rigueur. Dans une vidéo publiée le 9 décembre 2021 par *Libération*, les journalistes Anne Diatkine et Jérôme Lefilliâtre reviennent sur les coulisses de leur enquête. Anne Diatkine explique alors que l'importance pour elle, n'était pas le visage découvert des

⁸¹ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.169

⁸² Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.175

⁸³ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.178

⁸⁴ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.178

plaignantes, mais “la longueur de leurs entretiens”⁸⁵. Elle voulait leur accorder un espace avec la place pour expliquer les circonstances de l’agression, mais aussi avec la place pour montrer qu’elles n’y sont pas réduites. Hélène Devynck confirme ce dispositif : “Elle voulait qu’en lisant les entretiens rédigés à la première personne, on puisse nous imaginer. Pour ça, il faut du temps et de l’espace. Nous aurons une pleine page chacune”⁸⁶. Les journalistes ont également laissé les plaignantes relire leur entretien avant leur parution. Hélène Devynck tient à préciser qu’ “ils n’étaient pas obligés”⁸⁷. Si Anne Diatkine et Jérôme Lefilliâtre ont travaillé pendant deux mois sur cette enquête dans le plus grand secret - seule la rédaction en chef était au courant -, au moment de la publication, toute la chaîne de fabrication du journal “s’est surpassée pour sortir le meilleur journal possible”⁸⁸. Lauren Provost, directrice adjointe de la rédaction, a fait en sorte que tous les témoignages soient accessibles en intégralité en version numérique alors qu’ils étaient trop longs pour l’édition papier. Hélène Devynck confie avoir été “émue aux larmes” par l’éditorial de Dov Alfon. Anne Diatkine et Jérôme Lefilliâtre leur ont raconté l’ “élan collectif” et la “fierté des équipes”. “Cette fierté, on la partage”, écrit Hélène Devynck⁸⁹. Ces coulisses révèlent donc le travail collectif derrière cette Une : tant du côté des journalistes et des sources, que du reste de l’équipe de *Libération*. Cette co-production, ce travail commun, ne peut se traduire qu’en fierté commune lorsque ce dossier est comparé au “dossier le plus emblématique de #MeToo en France”.

Le travail de *Libération* ne s’arrête cependant pas à cette Une. En effet, les journalistes Anne Diatkine et Jérôme Lefilliâtre continuent leur enquête. Pendant un an, trois Unes, dont celle de novembre 2021, portent sur des témoignages de l’affaire PPDA. Ces Unes inscrivent l’affaire dans la ligne éditoriale du journal. Le 15 décembre 2021, trois nouveaux témoignages paraissent dans les pages du quotidien. Ces trois personnes ne faisaient pas partie de l’enquête judiciaire et ont contacté spontanément *Libération* suite à la publication de la Une de novembre 2021. S’ils ne partagent que trois témoignages, les journalistes expliquent que : “Depuis la publication de notre article, de nombreuses femmes - plus d’une dizaine - se sont manifestées, auprès de nous ou de tiers, pour dénoncer d’autres faits”. Cette Une est accompagnée d’un Éditorial rédigé par Alexandra Schwartzbrod, directrice adjointe de la rédaction de *Libération*. Dans cet Édito, elle affirme la

⁸⁵ “Huit femmes accusent PPDA : ce que révèle notre enquête”, 09/12/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/huit-femmes-accusent-ppda-ce-que-revele-notre-enquete-20211209_MZ4K4UL2JFDP5D5WGAMR33ZOCA/

⁸⁶ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.169

⁸⁷ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.170

⁸⁸ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.178

⁸⁹ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.178

position de *Libération* dans cette affaire et défend qu'il ne s'agit pas d'un "acharnement"⁹⁰. La raison de cette deuxième Une s'explique par le nombre de témoignages reçus à la suite de l'article de novembre 2021 : "Voilà pourquoi nous remettons ce dossier à la Une". Elle analyse une nouvelle fois ce "système" et dénonce l'impunité en raison des personnes qui savaient et qui n'ont rien fait. Elle inscrit le travail de *Libération* dans une lutte pour mettre fin à l'impunité : "Voilà pourquoi il faut continuer à en parler haut et fort. Non pas pour régler des comptes et mettre socialement à mort, ce n'est pas notre rôle. La justice doit prendre le relais. Mais pour que ça s'arrête. Pour que les hommes (et les femmes mais c'est bien plus rare) de pouvoir ne se croient plus tout permis". Le 20 septembre 2022, une nouvelle Une est consacrée à l'affaire PPDA. L'enquête de *Libération* met cette fois en cause, le milieu de l'édition, avec trois témoignages, dont deux à visage découvert. Les codes éditoriaux pensés pour les photographies de la première Une sont repris.



Image 3 : Une de *Libération*, 20/09/2022

Cette Une est également accompagnée d'un long papier d'enquête. Dans cet article, nous apprenons que ces femmes ont témoigné auprès de la justice et ont porté plainte contre l'ancien présentateur avant de témoigner dans le média. La réponse de l'avocate de PPDA est retranscrite au début de l'article - il conteste les faits -, avant de partager les témoignages. Bénédicte Martin, une des

⁹⁰ "Affaire PPDA : des actes érigés en système", *Libération*, 14/12/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/des-actes-eriges-en-systeme-20211214_CZU6S225PJFDHFTCYK2DLBIRS4/

nouvelles plaignantes, avait pris contact avec *Libération* en décembre 2021 suite à leur première enquête. Un autre témoignage anonyme est partagé, la personne avait également contacté *Libération* le 22 décembre 2021 “pour signaler qu’elle ne tient pas à ce que son nom apparaisse, mais qu’elle aussi a été violée par PPDA”⁹¹. Les journalistes racontent le contexte de leur rencontre : une première fois au téléphone, puis de manière informelle en juillet. Quand elle apprend qu’une enquête préliminaire a été rouverte en septembre 2022, elle décide de témoigner auprès de la justice et de raconter son récit dans le média. Le dernier témoignage publié est celui de Margot (Anne) Cauquil-Gleizes, qui avait déjà témoigné anonymement dans le cadre de l’enquête de *Libération* publiée en novembre 2021, ainsi que dans l’émission de *Mediapart* le 10 mai 2022. Nous apprenons que les journalistes la rencontrent le 14 septembre pour cet entretien. Dans cet article, si les témoignages ne sont pas publiés individuellement comme ceux de la première enquête, ils ont tout de même une place importante en occupant presque l’intégralité de l’article. Ce dossier est complété d’un article rédigé par Jérôme Lefilliâtre revenant sur l’affaire judiciaire en cours. Le journaliste s’intéresse notamment au nombre de témoignages : vingt-trois lors de la première enquête préliminaire, une dizaine pour la nouvelle procédure en cours. Mais, il cite également Hélène Devynck, ayant affirmé dans un entretien pour le média, avoir recueilli “quatre-vingt-dix récits visant PPDA” par le groupe informel qu’elle forme avec les autres plaignantes. En effet, si les témoignages portent sur des nouvelles personnes, qui n’avaient pas encore témoigné publiquement, Hélène Devynck a également une place importante dans le dossier du 20 septembre. Les journalistes Cécile Daumas et Sonya Faure se sont entretenues avec elle, à l’occasion de la parution de son ouvrage, *Impunité*. Les questions portent principalement sur l’affaire, les effets de la médiatisation et les raisons d’écriture de son livre. Hélène Devynck le rappelle : “Cette affaire est aussi une guerre de récits. J’ai donc voulu raconter l’histoire en tournant la caméra vers nous. Lui, c’est la fabrication du récit national, dont nous sommes évacuées, de l’homme puissant et connu. Je veux cette fois nous mettre au centre de la narration, moi et toutes ces femmes que j’ai rencontrées”⁹². Cette interview, incluse dans ce dossier relayant de nouveaux témoignages, permet alors d’accorder de la visibilité médiatique à ce “contre-récit”. *Libération* participe pleinement, depuis la première enquête publiée en novembre 2021, à accompagner ces femmes à construire leur “contre-récit médiatique”. Un nouvel Éditorial est rédigé, par Lauren Provost, directrice adjointe de

⁹¹ “Affaire PPDA: de nouveaux témoignages accablants”, *Libération*, 19/09/2022. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-de-nouveaux-temoignages-accablants-20220919_W4Z3455EDNB7FCZU5M7ZYXAA3M/

⁹² “Hélène Devynck: ‘Nous sommes 30 femmes à avoir témoigné contre PPDA et il ne se passe rien’”, *Libération*, 19/09/2022. URL : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/helene-devynck-nous-sommes-30-femmes-a-avoir-temoigne-contre-ppda-et-il-ne-se-passe-rien-20220919_ATU7VVBVORNFESFDATDTKZLN5AL4/

la rédaction, pour accompagner ce contre-récit. Les portraits des plaignantes, photographiés par Jérôme Bonnet, illustrent également cet Éditorial. Son angle porte sur le nombre de témoignages entendus, mais “il semblerait que, malheureusement, nous soyons encore loin d’avoir tout lu et entendu au sujet de l’affaire PPDA”⁹³. Le nombre de témoignages a également permis à ce que les juges analysent désormais les accusations leur ensemble. Cela signifie qu’ils s’intéressent au caractère sériel que les témoignages font ressortir. La directrice adjointe de la rédaction prend le parti des plaignantes dans cet Éditorial en affirmant à propos de l’enquête judiciaire et du classement sans suite : “Elles ont assez attendu”.



Image 4 : Photographie de l’Éditorial “Affaire PPDA : elles attendent”, *Libération*, 19/09/2022.

2.2.3. L’émission spéciale de Mediapart : la création d’une “image iconique” en matière de violences sexistes et sexuelles

L’émission spéciale consacrée à PPDA, diffusée le 10 mai 2022 par *Mediapart* permet d’accorder une place à part entière au média dans cet affaire. En effet, d’après le journaliste Mathieu

⁹³ “Affaire PPDA : elles attendent”, *Libération*, 19/09/2022. URL : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/affaire-ppda-elles-attendent-20220919_VYYUNHD24VBDHXXMCP37QV4D2Y/

Magnaudeix, rencontré pour réaliser un entretien, “même si au début ce n’est pas nous sur l’affaire, ce contenu est le plus fort, à mon avis”⁹⁴. Cette émission semble très forte émotionnellement pour les plaignantes, qui passent de témoignages écrits à des témoignages visuels, racontés, parlés, filmés. Mais aussi, parce qu’elles passent de huit personnes dans *Libération* à vingt personnes sur le plateau de *Mediapart*. Seize personnes sont assises à visage découvert sur le plateau, deux le sont anonymement et deux témoignent par vidéo. L’émission est enregistrée le lundi 9 mai 2022 et est publiée le mardi 10 mai 2022 sur le site de *Mediapart*, elle dure deux heures et vingt-quatre minutes. Cette émission s’inscrit dans un dispositif audiovisuel mis en place par Mediapart : l’émission “À l’air libre”. Il s’agit de leur émission en accès libre dans laquelle les journalistes Valentine Oberti et Mathieu Magnaudeix reviennent sur des sujets d’actualité afin de les décrypter avec des invités. Mais cette émission dite “spéciale” accueille cette fois dix-huit femmes. Le plateau doit donc être repensé et en peu de temps. En effet, Mathieu Magnaudeix me raconte que la décision de réaliser cette émission a été prise “quinze ou dix jours avant” : “Ce qui est énorme en termes de logistique pour nous car on n’a pas l’habitude de construire un plateau ou de fonctionner de façon aussi exceptionnelle très régulièrement”⁹⁵. Marine Turchi m’explique qu’ils ont du trouver eux-mêmes le décor de l’émission, en raison du nombre de personnes invitées. Tous les deux m’expliquent que l’enregistrement s’est déroulé le matin du lundi 9 mai 2022 dans des conditions de faux-direct afin de pouvoir couper les moments de “forte tension”. L’émission est présentée par Valentine Oberti et Mathieu Magnaudeix, la journaliste Marine Turchi est également présente. L’émission a été menée avec un “partage des rôles : [Marine Turchi] devait rappeler les éléments factuels de l’affaire, la parole de PPDA et de son avocat, et celle de TF1”⁹⁶, Valentine Oberti et Mathieu Magnaudeix sont chargés de répartir la parole entre les plaignantes en leur posant des questions. Avant que l’émission commence, *Mediapart* intègre un “Avertissement” afin de prévenir que le sujet des VSS est un sujet sensible dont l’écoute peut être difficile. Le média donne la raison pour laquelle ces récits sont diffusés : il “estime qu’ils sont d’intérêt public”⁹⁷. L’avertissement rappelle qu’une enquête judiciaire est en cours, que PPDA “conteste” les faits reprochés et qu’il n’a pas répondu à leur demande d’entretien dans “des conditions similaires à celles proposées à ces femmes”⁹⁸. Les journalistes expliquent le caractère exceptionnel de cette émission : le nombre de personnes réunies sur ce plateau pour la première fois. L’émission commence par une présentation des femmes présentes chacune à leur tour, elles décrivent qui elles sont et les faits qu’elles

⁹⁴ Voir Annexe 2, p. 102

⁹⁵ *idem*.

⁹⁶ Voir Annexe 1, p. 86

⁹⁷ Émission spéciale PPDA, Mediapart, 0:40

⁹⁸ Émission spéciale PPDA, Mediapart 1:00

reprochent à PPDA. La première partie porte sur la raison de leur présence sur le plateau : le soutien à Florence Porcel, la réaction à l'interview de PPDA dans "Quotidien", la réaction au classement sans suite. Marine Turchi rappelle les faits de l'enquête judiciaire, avant que chaque personne prenne la parole pour livrer leur témoignage. À chaque témoignage, Marine Turchi fait le contradictoire de PPDA en rappelant ce qu'il a déclaré pour chaque fait. La tension et l'émotion entre ces femmes sont visibles à la caméra. Mathieu Magnaudeix m'a confié avoir dû faire quelques coupures au montage car "il y a forcément des petits moments où quelques mouchoirs ont été sortis donc on a monté légèrement cette émission"⁹⁹. Cependant, des moments d'émotion sont visibles, notamment quand Marie-Laure Eude-Delattre se fait consoler par les personnes qui l'entourent.



Image 5 : Capture d'écran personnelle, Émission spéciale PPDA, *Mediapart*, 09/05/2022, 32:00.



Image 6 : Capture d'écran personnelle, Émission spéciale PPDA, *Mediapart*, 09/05/2022, 32:49.

⁹⁹ Voir Annexe 2, p.102

Ces images témoignent de l'émotion présente sur le plateau, mais aussi de la force collective et de la solidarité qui émanent de ces récits. Florence Porcel déclare d'ailleurs : « Nous sommes des sœurs d'infortune »¹⁰⁰. La deuxième partie de l'émission ne porte plus sur les faits eux-mêmes mais sur leurs impacts, sur ce qu'elles recherchent en témoignant publiquement, sur la plainte en dénonciation calomnieuse de PPDA, mais aussi sur la dénonciation de l'inaction de TF1. Les journalistes de *Mediapart* rappellent qu'une majorité des faits dénoncés auraient eu lieu dans le bureau du présentateur et ont donc cherché à interroger les anciens dirigeants. Marine Turchi obtient une réponse inédite de Nonce Paolini : il répond pour la première fois face caméra et apporte son soutien aux plaignantes qu'il croit. L'émission se termine sur les réactions des plaignantes à cette déclaration, entre colère et remerciements. Puis Valentine Oberti essaie d'élargir le débat au sujet politique des VSS en revenant sur la tribune en réaction aux propos d'Emmanuel Macron. Pour conclure, Stéphanie Khayat prend la parole pour remercier les journalistes de Mediapart de les avoir reçues et écoutées. Emmanuelle Dancourt prend la parole pour soutenir Florence Porcel. Le journaliste Mathieu Magnaudeix rappelle que PPDA a décliné l'invitation à intervenir et à répondre à leurs questions. L'enregistrement de l'émission s'arrête et l'« Avertissement » diffusé en début d'émission est rediffusé. Pour accompagner la diffusion de l'émission, Lénéïg Bredoux et Marine Turchi publient trois articles. Marine Turchi m'explique que ce choix éditorial a été fait en raison de la longueur de l'émission : « On s'est dit que tout le monde n'allait peut-être pas avoir deux heures trente à consacrer à l'affaire »¹⁰¹. Elles ont donc décidé de publier des articles à partir de l'émission, tout en recontextualisant l'affaire. Un article est alors axé sur les raisons de la présence des plaignantes sur le plateau. Un deuxième porte sur l'intégralité de l'affaire, avec des moments forts extraits de l'émission. Le dernier article est un « Parti pris » des journalistes afin de donner leur opinion sur l'affaire.

Cette émission n'a pas été pensée comme une « tribune ». L'intervention des journalistes pour poser les questions, donner le contradictoire et rappeler les réponses des anciens dirigeants de TF1, le démontre. Comment a-t-il été possible de réaliser cette émission en conciliant la parole de ces femmes et le cadrage journalistique ? Marine Turchi et Mathieu Magnaudeix m'expliquent que l'idée de cette émission vient d'échanges qu'ils ont eu entre eux, avec Valentine Oberti. Il s'agit d'abord une idée journalistique, d'accueillir sur leur plateau, plusieurs plaignantes au moment où la plainte pour dénonciation calomnieuse a été révélée. Marine Turchi me raconte qu'au début, « il

¹⁰⁰ Émission spéciale PPDA, Mediapart, 57:36

¹⁰¹ Voir Annexe 1, p.

n'est pas du tout question d'en avoir vingt en plateau. Il est question d'avoir peut-être deux personnes"¹⁰². Elle contacte alors celles avec qui elle est déjà en contact, et comprend que plus de personnes peuvent être intéressées pour parler. Mathieu Magnaudeix se rappelle "très bien cette discussion où Valentine et [lui] disent 'et si on essayait de toutes les avoir ?'"¹⁰³. Très vite, ils passent de "huit à seize, puis à une vingtaine"¹⁰⁴. Le journaliste me raconte également qu'elles ont failli être plus que vingt, presque "vingt-cinq", ce qui aurait pu poser problème en termes de place, même s'il m'explique qu'ils auraient trouvé une solution. Elles auraient pu être plus nombreuses car il y a eu un "enthousiasme" donc ils ont contacté des personnes qui avaient témoigné plus récemment dans l'affaire, mais certaines ne voulaient pas encore témoigner publiquement dans les médias malgré une hésitation. Si elles étaient présentes sur ce plateau, c'est parce qu'elles y trouvaient un intérêt : montrer un collectif soudé face à la plainte en dénonciation calomnieuse de PPDA. Mathieu Magnaudeix résume très bien ce qu'il s'est passé :

"Ça rencontre une envie finalement. On s'est rendus compte que ça rencontrait une envie et c'était parfait. Ce sont des choses qui vous échappent dans ces cas là. Ça a rencontré une envie collective de certaines, très visible et d'autres moins visible qui voulaient aussi afficher un front commun. Certaines qui voyaient (...) une enquête judiciaire qui finalement n'avance pas, Florence Porcel qui se retrouve dans une situation difficile parce que c'est compliqué, elle est la plaignante. Pour beaucoup, il y avait aussi ce besoin d'affirmer la solidarité avec Florence Porcel, y compris visuellement, physiquement ou collectivement. Notre envie journalistique a rencontré une curiosité puis un intérêt puis un enthousiasme de leur côté pour ce projet"¹⁰⁵.

Les journalistes le savent, celles qui acceptent de venir parler ont des profils sociologiques très différents, certaines sont habituées des plateaux télévisés, mais d'autres non. Certaines ont déjà parlé publiquement dans un média alors que pour d'autres, c'est la première fois. Ils savent également que les VSS sont un sujet sensible et qu'il peut être difficile d'en parler publiquement. À cela s'ajoutent leurs intérêts journalistiques. Les deux journalistes m'expliquent avoir pensé le dispositif de l'émission : "On a manifesté des intentions fortes car on voulait construire une émission. Il fallait donner du rythme"¹⁰⁶. Cela ne signifie pas pour autant que les journalistes ont contraint les femmes dans leurs témoignages. En effet, ils souhaitaient conduire leur émission

¹⁰² Voir Annexe 1, p.86

¹⁰³ Voir Annexe 2, p. 102

¹⁰⁴ Voir Annexe 1, p. 86

¹⁰⁵ Voir Annexe 2, p.102

¹⁰⁶ Voir Annexe 2, p.102

comme ils l’avaient imaginé, “en entendant les limites de chacune”¹⁰⁷. “On a respecté le cadrage que chacune voulait faire” me confie Mathieu Magnaudeix. Pour préparer cette émission, Mathieu Magnaudeix et Valentine Oberti ont lu tout le dossier de l’enquête préliminaire - Marine Turchi l’avait consulté préalablement pour son article de novembre 2021. Ils ont réalisé des “fiches” pour chaque plaignante afin de savoir quels étaient les faits reprochés, de quand dataient-ils, si la plaignante avait déjà parlé publiquement. Puis, ils ont appelé chacune d’entre elles afin de savoir ce qu’elles acceptaient de dire, ou non. Marine Turchi me le rappelle, c’était important pour eux de “ne pas donner les questions mais de mettre en confiance”¹⁰⁸ sur le fait que c’était tourné dans les conditions du direct, mais qu’il était possible de couper si c’était trop dur émotionnellement. Ce faux-direct était une des conditions du cadrage médiatique. Les journalistes ne voulaient pas un “tableau de femmes qui pleurent”¹⁰⁹, mais cela était partagé par les plaignantes : “On voulait qu’elles soient l’image qu’elles souhaitaient donner : une image de force”¹¹⁰. Le journaliste m’explique également qu’ils ne voulaient pas “jouer en plus sur la dramatisation du direct” qui aurait pu capter des “choses d’ultra-émotion qui n’auraient pas forcément apporter grand chose”¹¹¹.



Image 7 : Photographie de Sébastien Calvet pour l’Émission spéciale PPDA, *Mediapart*, 09/05/2022.

¹⁰⁷ Voir Annexe 2, p.102

¹⁰⁸ Voir Annexe 1, p. 86

¹⁰⁹ Voir Annexe 2, p. 102

¹¹⁰ *idem.*

¹¹¹ *idem.*

Marine Turchi et Mathieu Magnaudeix pensent que cette émission a constitué un “événement” médiatique. Déjà, parce que c’est un “moment qui ne se reproduit pas tous les jours”¹¹². Le journaliste me raconte que ce moment était émotionnellement fort aussi pour eux. Cet événement était aussi la volonté des plaignantes : “Je pense qu’il y avait une volonté d’afficher un collectif, un #Metoo finalement avec ces “moi aussi”, “moi aussi”, “moi aussi”, et de créer une événement qui ait un impact parce qu’il montrait”¹¹³. Marine Turchi m’explique que leur travail, leur volonté journalistique ainsi que la volonté de ces femmes à parler collectivement a “donné cette émission”. Cette émission, elle l’a décrit comme une “image emblématique” :

“Moi, je pense que sur ces sujets, il faut à un moment donner des images emblématiques. Je crois qu’Adèle Haenel a été une image emblématique et je crois que la photographie de ces vingt femmes, sur ces gradins, qui venaient toutes dire un morceau de cette vérité qui était la même, avec un même mode opératoire, est aussi une image emblématique. Je crois que c’est une photo qui a circulé et qui a raconté quelque chose”¹¹⁴.

Cette émission est donc le fruit d’échanges, de discussions entre un cadrage journalistique et des volontés de parler, de raconter son récit, ou d’être simplement présentes par solidarité. Les journalistes de Mediapart sont “fiers que ça se soit fait dans une forme de compagnonnage et de discussions avec les personnes concernées”¹¹⁵. “C’est évidemment très fort parce qu’il y a ce sentiment d’avoir respecté un contrat sans avoir éditorialement rien lâché, c’est-à-dire qu’on a tout rappelé, elles ont parlé et ce n’est pas elles qui ont organisé le dispositif. On l’a organisé en étant conscient de l’endroit où chacune était”¹¹⁶. La confiance que leur ont accordé ces femmes, vient certainement du travail mené au préalable par *Mediapart* sur les VSS.

Dans ce chapitre, nous avons donc voulu nous intéresser au principe de “co-production” des enquêtes entre les victimes et les journalistes. Dans un premier temps, nous avons expliqué pour quelles raisons les plaignantes de PPDA s’orientent vers l’instance médiatique. En effet, alors qu’une procédure judiciaire est toujours en cours, l’orientation vers l’instance médiatique devient pour ces femmes le seul moyen de faire entendre leur voix en raison de la prescription des faits

¹¹² Voir Annexe 2, p.102

¹¹³ *idem.*

¹¹⁴ Voir Annexe 1, p. 86

¹¹⁵ Voir Annexe 2, p. 102

¹¹⁶ *idem.*

dénoncés. Les enquêtes sont donc le fruit de deux volontés : celles des plaignantes de prendre la parole pour faire avancer leur cause et la volonté journalistique. C'est donc dans ce cadre que la co-production s'opère entre ces deux parties. Cela soulève alors des interrogations sur le savoir-faire journalistique évoluant avec ces enquêtes. Nous allons donc nous intéresser dans notre dernier chapitre, au travail journalistique d'investigation sur les VSS, ainsi que sur l'éthique professionnelle qui accompagne la publication de récits de VSS.

Chapitre 3. Dénoncer et enquêter sur PPDA : la construction d'un savoir-faire journalistique inédit portant sur les violences sexistes et sexuelles

3.1. LE TRAVAIL JOURNALISTIQUE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX DE LIBÉRATION DE LA PAROLE : LE CAS DE L'AFFAIRE PPDA

“La presse montre l'état d'une société et ce qui s'y joue, elle contribue à la libération de la parole tout autant qu'elle la raconte.”

Valence Borgia, pour *Faute de preuves* (Marine Turchi, Éditions Seuil, 2021)

3.1.1. Des journalistes engagés dans leur sujet : qui a enquêté sur PPDA ?

Si ces enquêtes ont pu être réalisées, nous l'avons vu, c'est parce qu'elles l'ont été dans des médias déjà sensibilisés à la lutte contre les VSS et à la dénonciation des VSS sous l'angle de l'intérêt public. Cependant, le savoir-faire journalistique qui se construit en matière de VSS est également le fruit du travail des journalistes réalisant ces enquêtes. Lors de mon entretien avec les journalistes de *Mediapart*, tous mentionnent le travail “précurseur”¹¹⁷ et l'engagement de Lénéïg Bredoux pour enquêter sur les VSS à *Mediapart*. Ce travail mené au préalable par Lénéïg Bredoux pendant plusieurs années permet alors de mettre les VSS au cœur de la ligne éditoriale de *Mediapart* et donc de donner l'opportunité à d'autres journalistes de s'y intéresser. Dans un premier temps, Marine Turchi et Mathieu Magnaudeix s'intéressent à ces sujets volontairement pour aider Lénéïg Bredoux à traiter d'autres affaires à la suite de l'affaire Baupin. Puis en 2017, avant #Metoo, la rédaction propose à Marine Turchi de quitter le service Politique pour aller au service Enquête et traiter des

¹¹⁷ Voir Annexe 1, p. 86

sujets de VSS car elle a “travaillé sur l’affaire Baupin et montré une appétence pour ces sujets”¹¹⁸. La principale raison de la spécialisation de Marine Turchi dans les sujets de VSS, est donc l’afflux de témoignages reçues par la rédaction : suite à l’affaire Baupin en 2016, puis suite au mouvement #*Metoo* avec un pic de messages en 2019 à la suite du témoignage de l’actrice Adèle Haenel. Pour Mathieu Magnaudeix, son intérêt journalistique pour les VSS se crée en 2015 avec l’affaire Denis Baupin, alors qu’il travaille au service Politique avec Lénaïg Bredoux. Il devient correspondant pour les États-Unis au moment de #*Metoo* et commence à beaucoup écrire sur le sujet pour *Mediapart*. Le journaliste m’explique qu’ “avec une gender editor - Lénaïg Bredoux - et une journaliste qui s’est longtemps spécialisée sur ces sujets - Marine Turchi -, on peut demander des conseils, ce qu’elles pensent d’une affaire et comment avancer. (...) C’est dans ce contexte là qu’on a préparé l’émission.”¹¹⁹ L’émission de *Mediapart*, ainsi que les articles tirées de l’émission ont donc été réalisés et pensés collectivement, avec la “pionnière”¹²⁰ du travail journalistique autour de ces sujets, Lénaïg Bredoux. À cela vient s’ajouter d’autres données encourageant l’identification des VSS en un problème public à médiatiser. Lénaïg Bredoux, engagée et féministe, participe à des mobilisations collectives de journalistes femmes en faveur de la cause des femmes dans le milieu médiatique. Par exemple, elle co-signe la tribune “Bas les pattes” dénonçant le sexisme dont les journalistes politiques femmes sont victimes de la part des hommes politiques. Mathieu Magnaudeix est un membre fondateur de l’Association des journalistes LGBT, créée en 2013, qui lutte pour un meilleur traitement médiatique des sujets LGBT. Les VSS s’inscrivant plus largement dans ce que nous appelons les violences de genre, cette sensibilisation peut donc expliquer son intérêt journalistique pour les VSS. Mais ce ne sont pas les seules données à prendre en considération : leurs parcours universitaires à Sciences Po (Paris pour Lénaïg Bredoux, Lille pour Marine Turchi et Bordeaux pour Mathieu Magnaudeix), ainsi qu’à l’École supérieure de journalisme de Lille, leur ont permis d’apprendre des compétences théoriques et professionnelles. Ces données combinées permettent donc d’identifier les VSS dans contexte politique, culturel et social et de les traiter avec un regard critique (Buisson, 2023). Cela illustre les travaux de Béatrice Damian-Gaillard et Eugénie Saitta sur les profils sociologiques des journalistes : les capitaux culturels combinés au parcours universitaires sont un outil dans “[leur] capacité à forger des dispositions critiques sur le genre” (Damian-Gaillard et Saitta, 2020).

¹¹⁸ Voir Annexe 1, p. 86

¹¹⁹ Voir Annexe 2, p.102

¹²⁰ Voir Annexe 1, p. 86

La journaliste Lorraine de Foucher s'illustre également par son engagement pour une meilleure représentation médiatique des VSS. Elle se spécialise dans les VSS, et plus particulièrement en réalisant le documentaire "Féminicides" en 2020¹²¹. Ce documentaire est d'ailleurs réalisé à partir d'une enquête de plus d'un an menée par une cellule d'investigation créée au *Monde*. Son objectif est de sortir ce sujet de la rubrique du "fait divers" afin de décrypter les mécanismes aboutissant aux féminicides. Hélène Devynck explique à propos de Lorraine de Foucher, qu' "elle montre avec obstination la barbarie et l'injustice du patriarcat pour le rendre condamnable"¹²². Nous n'avons pas d'élément biographique concernant la journaliste, mais elle a signé de grandes enquêtes pour *Le Monde* portant sur les VSS : #MetooGay¹²³, #MetooInceste¹²⁴, l'industrie pornographique¹²⁵, ainsi que sur les révélations d'accusations contre Richard Berry¹²⁶. Cette dernière enquête est par ailleurs réalisée avec le journaliste Yann Bouchez, également chargé de l'affaire PPDA pour *Le Monde*. Des enquêtes menées par Yann Bouchez démontrent également sa sensibilisation aux VSS et aux dénonciations, avant de travailler sur l'affaire PPDA : il a révélé les accusations à l'encontre de Gérard Louvin¹²⁷ ou encore, de Claude Lévêque¹²⁸. Pour enquêter sur PPDA, les deux journalistes ont également été accompagnés par la journaliste Aude Dassonville, spécialisée dans les questions audiovisuelles. En 2016, elle a co-écrit l'ouvrage *TF1. Couloisses, secrets, guerres internes* (Éditions Flammarion) où elle analyse le déclin de la chaîne en s'intéressant à ce qu'il se passe en interne. L'expertise qu'elle a de cet ouvrage a donc son importance dans son analyse de l'affaire PPDA et des accusations portant sur l' "inaction" de TF1.

¹²¹ "Féminicides", Lorraine de Foucher. URL : <https://www.france.tv/documentaires/societe/1508307-feminicides.html>

¹²² Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 33

¹²³ "#metoogay, son hashtag et ses témoignages, s'inscrivent dans un continuum de la libération de la parole", *Le Monde*, 25/01/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/25/de-metoo-a-metoo-gay-l-onde-de-choc-de-la-liberation-de-la-parole-sur-les-violences-sexuelles_6067471_3224.html

¹²⁴ "La France a un problème avec l'inceste", *Le Monde*, 18/01/2021, URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/18/la-france-a-un-probleme-avec-l-inceste-avec-metooinceste-des-dizaines-de-milliers-de-tweets-liberent-la-parole_6066605_3224.html

¹²⁵ "Violences sexuelles dans le porno : le système Jacquie et Michel raconté par ses victimes", *Le Monde*, 27/06/2022. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/06/27/violences-sexuelles-dans-le-porno-le-systeme-jacquie-et-michel-raconte-par-ses-victimes_6132244_3225.html

¹²⁶ "Richard Berry accusé d'inceste par sa fille", *Le Monde*, 03/02/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/03/violences-sexuelles-le-comedien-richard-berry-accuse-d-inceste-par-sa-fille-ainee-coline-berry-rojzman_6068685_3224.html

¹²⁷ "Le neveu du producteur Gérard Louvin raconte une vie brisée", *Le Monde*, 25/02/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/25/inceste-le-neveu-du-producteur-gerard-louvin-raconte-une-vie-brisee_6067470_3224.html

¹²⁸ "Le plasticien Claude Lévêque accusé de viols sur mineurs", *Le Monde*, 10/01/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/10/le-plasticien-claude-leveque-accuse-de-viols-sur-mineurs_6065808_3224.html

Pour ces deux médias, les journalistes enquêtant sur l'affaire PPDA n'en sont donc pas à leur première enquête sur des VSS. Nous pouvons donc commencer à penser que pour sortir une enquête portant sur des accusations de VSS, cela peut s'expliquer, soit par un engagement préalablement féministe ou du moins, pour une meilleure médiatisation des femmes et des minorités de genre, des violences de genre et donc des VSS ; soit par une spécialisation journalistique s'étant construite au fil des enquêtes sur les VSS. Pourtant, Anne Diatkine et Jérôme Lefilliâtre signent l'enquête réalisée pour *Libération* sans ces prérogatives. Anne Diatkine écrit principalement pour *Libération* et *Elle* sur des sujets culturels, se spécialisant plus particulièrement sur le cinéma. Jérôme Lefilliâtre est grand reporter chez *Libération*, et est spécialiste des questions économiques et médiatiques. Il a notamment publié l'essai *Mister K. Petites et grandes affaires de Daniel Kretinsky* (Éditions Seuil) en 2020. Dans l'ouvrage d'Hélène Devynck, nous en apprenons plus sur leur engagement dans les sujets de VSS. “‘Patriarcat’ est un mot qu’ [Anne Diatkine] ne prononce pas. Elle se méfie de #MeToo comme d’un mouvement globalisant qui effacerait les singularités des êtres et des histoires”¹²⁹. Jérôme Lefilliâtre “a toujours été sensible aux injustices, aux inégalités, mais sur la question de la discrimination de genre, il avoue qu’il était : ‘un peu endormi’”¹³⁰. Comment expliquer alors leur lien avec cette enquête ? Pourquoi s’y sont-ils intéressés ? La seule hypothèse que nous pouvons établir sont les liens affectifs entre Anne Diatkine et Hélène Devynck, la première femme à témoigner d’un viol dans *Le Monde* en son nom après la révélation de la plainte de Florence Porcel. En effet, Hélène Devynck connaît “Anne depuis si longtemps que les circonstances de l’origine de [leur] amitié se sont perdues dans [leur] mémoire”¹³¹. Elle raconte également que la journaliste est l’une des premières à qui elle s’est confiée concernant PPDA. Nous pouvons donc supposer que si Anne Diatkine est à l’initiative de l’enquête, c’est avant tout parce qu’elle est très liée à l’une des plaignantes. Cependant, cette affaire n’est pas sans conséquence pour Jérôme Lefilliâtre, qui n’avait jamais enquêté sur des VSS. Il confie à Hélène Devynck avoir été changé par cette enquête : avec leurs récits, il a compris les mécanismes de violence pouvant être mis en place sur d’autres individus. Il écrit : “J’ai progressé, pas comme homme, mais comme être humain”¹³².

La question du genre du journaliste qui mène ces enquêtes est intéressante. En effet, dénoncer les VSS contribue majoritairement à démanteler les mécanismes d’une domination masculine. Nous pouvons donc penser que ce sont les journalistes femmes qui s’emparent de ces sujets dans les

¹²⁹ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, pp. 165-166

¹³⁰ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 179

¹³¹ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 165

¹³² Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 179

rédactions. Aux prémices de #*MeToo*, quand les VSS n'étaient pas encore un objet journalistique médiatique, il était poussé par des femmes journalistes, dans des mobilisations pour une meilleure représentation médiatique des droits des femmes (Beaulieu, 2019). Aujourd'hui, le sujet est bien établi dans plusieurs rédactions et nous voyons de plus en plus d'hommes signer des enquêtes sur #*MeToo* et sur les VSS. Pour l'affaire PPDA, trois hommes journalistes y participent. Lors de notre entretien, la journaliste Marine Turchi m'expliquait : "C'est important que, mon chef de service, Michaël Hajdenberg, qui en plus est un homme, porte ces sujets, les considère comme des sujets aussi importants que les autres, et même plus importants. (...) Il m'a accompagné pendant toute l'affaire sur Adèle Haenel"¹³³. Cependant, je n'ai pas pu approfondir cet aspect de la recherche puisque je n'ai pas pu rencontrer tous les journalistes de l'affaire PPDA.

3.1.2. Dénoncer, vérifier, informer : les complexités à enquêter quand les sources sont sujets et objets

Les récits de VSS sont sensibles et peuvent être difficiles à dire, mais aussi à entendre. Les journalistes commencent leurs enquêtes en portant une attention aux enjeux et aux risques de la dénonciation publique des VSS (Le Goaziou, 2019). Ces investigations nécessitent une méthode de recueil des témoignages, ainsi qu'une méthode de vérification des informations. "C'est des enquêtes qui sont longues, qui prennent du temps, il y a des discussions très longues avec les personnes concernées qui peuvent être dans des états très difficiles, qui peuvent avoir du mal à se souvenir, qui peuvent être dans plein de configurations difficiles" m'explique Mathieu Magnaudeix¹³⁴. Dans un premier temps, par l'intimité de la nature des récits, les journalistes doivent créer un espace de confiance avec leurs sources (Neveu, 2019). La complexité de cette relation réside dans le fait que la source est également l'objet et le sujet de l'article. Nous avons vu que les informations médiatisées sont produites après des négociations entre les sources et les journalistes (Charron, 1995). Hélène Devynck raconte comment elle a accordé sa confiance à Lorraine de Foucher durant la première enquête du *Monde*. La journaliste lui a proposé une rencontre à Hélène Devynck à la suite de son audition auprès du brigadier en charge de l'enquête préliminaire. Elle témoigne alors que la journaliste lui a offert un "sas de décompression" après son "entretien avec le Major"¹³⁵. Elle raconte que cet "échange inaugural est sans doute la clef de la confiance qu' [elle] lui fera par la

¹³³ Voir Annexe 1, p. 86

¹³⁴ Voir Annexe 2, p. 102

¹³⁵ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 32

suite et le point de départ de [leur] amitié”¹³⁶. Ce sont dans ces moments intimes que la confiance se crée. Mais, Marine Turchi me confie également la difficulté, parfois, à recevoir ces récits et surtout, la responsabilité qui en découle par la suite. “Il faut avoir conscience de la responsabilité qu’est la nôtre quand on a ces récits en main et qu’au bout d’un moment vous comprenez que la personne ne s’est jamais confiée à personne”¹³⁷. Mathieu Magnaudeix m’explique aussi l’importance à avoir de bonnes relations avec “les personnes qui [leur] confient ces histoires pour ne pas tomber dans une grande connivence, tout en étant empathique, en entendant la souffrance, mais parfois en provoquant des discussions sur ce qu’on va pouvoir écrire ou pas”¹³⁸. C’est également ce que témoigne le travail d’organisation de *Mediapart* pour l’émission, que nous avons détaillé précédemment.

Lorsque le cadre est défini avec les personnes qui acceptent de témoigner, il faut donc commencer le travail d’investigation, dans un contexte de méfiance généralisée envers les témoignages de VSS (Buisson, 2023). Cela signifie qu’à la publication d’une enquête diffusant des témoignages, il faut que les journalistes soient sûrs que les faits sont suffisamment vérifiés, caractérisés pour ne pas être attaqués en diffamation mais aussi pour ne pas disqualifier le témoignage. Lorsque les faits sont partagés dans les médias, cela peut être également en raison de la prescription donc il sera plus difficile d’obtenir des vérifications auprès de confidents ou de témoins. Mathieu Magnaudeix était en train de réaliser un article sur des VSS quand nous avons fait notre entretien, il m’explique que ce sont des affaires “prenantes” qui demandent du temps dans leur réalisation et dans leur rédaction. À *Mediapart*, ces enquêtes sont cependant facilitées parce que la rédaction “a admis que ces enquêtes demandent du temps. On sait quand on les commence mais pas quand on les finit”¹³⁹. Parfois, ces enquêtes nécessitent d’être priorisées par les journalistes sur plusieurs mois, même s’ils couvrent d’autres sujets. Cette priorisation est soutenue par *Mediapart* qui a un “engagement éditorial” sur les sujets de VSS : cela justifie alors d’y consacrer du temps et des moyens humains. Cela permet alors de toujours travailler collectivement sur ces enquêtes. Lénéig Bredoux est donc très présente pour échanger sur les affaires et sur les pratiques journalistiques. Marine Turchi m’explique que “quand on mène une enquête tout seul sur le papier, on n’est jamais seuls : c’est des échanges permanents, on va debriefer quand on rentre d’un entretien, on va faire part de ses doutes. Principalement dans ces enquêtes, on doute énormément”¹⁴⁰. En effet, ces enquêtes demandant

¹³⁶ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 22

¹³⁷ Voir Annexe 1, p. 86

¹³⁸ Voir Annexe 2, p.102

¹³⁹ Voir Annexe 1, p.86

¹⁴⁰ *idem*.

beaucoup de vérifications, de détails, de sources complémentaires, de preuves, les doutes apparaissent notamment sur le moment de publication pour savoir si l'article est assez riche en informations.

Marine Turchi m'explique également que ce n'est pas le cas dans toutes les rédactions : "Pour avoir des amis dans d'autres rédactions, ce qui ressort beaucoup quand on parle de ces sujets-là, c'est qu'ils se sont sentis beaucoup seuls". Selon elle, il est "primordial" de se faire accompagner pour échanger sur les doutes. Même si des médias y consacrent plus de temps, décident de politiser ce sujet et de publier des enquêtes, ils n'en font pas tous une priorité éditoriale. Nous avons vu que pour les journalistes Anne Diatkine et Jérôme Lefilliâtre, l'enquête journalistique dure deux mois et "seule la rédaction en chef est au courant"¹⁴¹ et la veille de la publication, toute l'équipe se met en œuvre pour préparer sa parution. Pour Le Monde, nous pouvons supposer que le fonctionnement a été le même : l'enquête a d'abord été réalisée par les journalistes puis la direction a tout mis en place au moment de la publication. En effet, Hélène Devynck raconte que quelques heures avant la publication de l'article, Lorraine de Foucher est chez elle, avec Nicolas Chapuis et Luc Bronner, les directeurs adjoints de la rédaction. Dès que la relecture de son témoignage est faite, ils "partent boucler le journal"¹⁴². Cela signifie que ces affaires médiatiques, dénonçant une personnalité publique de VSS, nécessitent l'intérêt de la direction à un moment dans le maillage. Cependant, nous ignorons pour ces deux médias, à quel point il est possible d'échanger avec ses collègues, ainsi que la priorité donnée.

Une dernière étape fait partie des pratiques journalistiques : celle du contradictoire. Pour Mathieu Magnaudeix, "essayer d'obtenir ce contradictoire, c'est dans le contrat qu'on passe"¹⁴³. Dans tous les articles du dossier médiatique sur PPDA, les journalistes retranscrivent les réponses de PPDA et de ses avocats à leurs sollicitations. Dans la vidéo révélant les coulisses de leur enquête¹⁴⁴, Jérôme Lefilliâtre explique avoir contacté PPDA par mail plus de quarante-huit heures avant la publication de l'enquête. En effet, cette étape, nécessaire à la publication de l'enquête, se déroule souvent à la fin de celle-ci afin d'avoir recueilli le plus d'éléments possible et d'indiquer des questions très précises. Dans un billet de blog "Le Monde vous répond" publié le 15 avril 2021, au sujet de l'affaire PPDA, le directeur délégué aux relations avec les lecteurs répond aux réactions d'une

¹⁴¹ Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p.170

¹⁴² Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022, p. 15

¹⁴³ Voir Annexe 2, p. 102

¹⁴⁴ "Huit femmes accusent PPDA : ce que révèle notre enquête", *Libération*, 09/12/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/huit-femmes-accusent-ppda-ce-que-revele-notre-enquete-20211209_MZ4K4UL2JFDP5D5WGAMR33ZOCA/

lectrice. Dans ces réactions, elle accuse notamment les journalistes de ne pas livrer une information complète et de ne pas avoir effectué d' "équilibre des points de vue". Gilles van Kote répond à cette accusation en défendant que huit personnes citées dans l'article - autant que les témoignages le mettant en cause - prennent la défense de PPDA. Il explique également que PPDA n'a pas répondu à la proposition des journalistes de s'exprimer au même titre que les femmes l'accusant. "C'est son droit le plus absolu, mais cela limite, forcément, le contradictoire"¹⁴⁵. Cependant, ce n'est pas parce qu'une personne ne répond pas, qu'elle n'est pas citée dans l'article. Les journalistes de *Mediapart* mettent également en avant ce contradictoire avec une "Boîte noire" : les articles sont complétés par cet encadré, dans lequel les journalistes partagent une partie des coulisses de l'enquête. Dans les articles de l'affaire PPDA publiés à la suite de l'émission, des "Boîte noire" sont jointes à chaque article afin de rappeler la réponse de l'avocat de PPDA à chaque témoignage retranscrit. La "Boîte noire" témoigne alors du respect des règles professionnelles, mais se pose aussi en "vecteur de transmission des pratiques d'investigation du média" (Buisson 2023). Ce contradictoire, alors nécessaire à toutes les investigations, est également réalisé dans l'émission de *Mediapart*. Marine Turchi m'explique la difficulté à mener ce contradictoire en règle générale, mais d'autant plus dans le cadre de l'émission. "On a essayé d'être le plus bienveillant possible, tout en posant les questions qui n'étaient pas toujours agréables à poser, sincèrement. Quand Stéphanie Khayat prend la parole, qu'elle raconte qu'elle était anorexique, qu'elle a vécu ce viol et qu'après il faut prendre la parole pour lui dire 'face à cela, PPDA a déclaré que...'. Pas facile"¹⁴⁶.

3.2. DÉNONCER LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LES MÉDIAS : CRÉER UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

"On ne peut pas aller contre le consentement des victimes si on traite du consentement."

Lénaïg Bredoux, "5 ans après #Metoo : faire évoluer les pratiques journalistiques", *Mediapart*.

¹⁴⁵ "Le Monde vous répond" - Au sujet des accusations portées contre Patrick Poivre d'Arvor", 15/04/2021. URL : https://www.lemonde.fr/blog-mediateur/article/2021/04/15/le-monde-vous-repond-au-sujet-des-accusations-portees-contre-patrick-poivre-d-arvor_6076914_5334984.html

¹⁴⁶ Voir Annexe 1, p. 86

3.2.1. La sensibilisation : nouvel outil pour mieux traiter les VSS et lutter contre elles ?

Les entretiens menés avec les journalistes de *Mediapart* nous interrogent sur l'évolution des pratiques journalistiques dans les autres médias. Le traitement médiatique de l'affaire DSK semble avoir marqué un tournant dans la lutte pour une meilleure représentation médiatique des VSS. En effet, le collectif "Prenons la Une" est fondée en 2014 pour dénoncer le traitement médiatique sexiste de l'affaire DSK (Cavalin *et al.*, 2022). Dans ce contexte sont alors pensées des formations de sensibilisation aux stéréotypes de genre, à destination des écoles de journalisme. En 2016, le collectif publie un outil pour les journalistes afin de mieux traiter les violences faites aux femmes. Il s'agit donc de "règles" à appliquer pour traiter correctement de ce sujet, mais sans aucune contrainte professionnelle. Cet outil a été mis à jour en 2019, dans lequel nous retrouvons des conseils, et plus particulièrement sur la manière de nommer les VSS : pas de "crime passionnel", se référer à des termes juridiques, éviter les verbes "avouer" et "reconnaître" en parlant d'une victime¹⁴⁷.

Cet enjeu de sensibilisation est également saisi par les plaignantes de l'affaire PPDA. En effet, dès le lendemain de la parution des premiers témoignages dans *Libération*, les plaignantes annoncent se former en association. Elles créent alors #MetooMédia dont l'objectif était d'abord de "relayer le combat des femmes et des hommes qui souffrent silencieusement dans le milieu médiatique"¹⁴⁸. Si elle a d'abord été créée pour recueillir des témoignages à l'encontre de PPDA, elle s'étend désormais à d'autres victimes dans le milieu médiatique. L'association s'est aujourd'hui développée avec pour objectif de "mettre fin au silence et à l'omerta toujours en place concernant les violences sexistes et sexuelles"¹⁴⁹. Elles ont alors mis en place plusieurs types d'action : le recueil de la parole des victimes et l'accompagnement, la création d'une formation à destination des écoles de journalisme et des entreprises médiatiques, et la création d'outils de sensibilisation. Elles commencent dès la rentrée une formation pour sensibiliser au traitement médiatique des VSS, dispensée auprès du Centre de Formation des Journalistes. Cela signifie qu'en tant que "victimes" d'un présentateur dans le milieu médiatique, elles pensent que l'une des clés à la fin de cette

¹⁴⁷ "Outils pour le traitement médiatique des violences faites aux femmes", Prenons la Une. URL : <https://prenonslaune.fr/2019/11/outils-pour-le-traitement-mediatique-des-violences/>

¹⁴⁸ "Les huit femmes qui accusent PPDA lancent l'association #MeTooMédias", *Libération*, 09/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/les-huit-femmes-qui-accusent-ppda-lancent-lassociation-metoomedias-20211109_MDLMSN5ISNGLBIHGDKC7ZEWGAU/

¹⁴⁹ Présentation de l'association #MetooMédia. URL : <https://www.metoomedia.org/lassociation>

omerta, est de sensibiliser sur le traitement médiatique des VSS. Cela permet alors d’inscrire les médias dans une position façonnant les comportements sexistes et les VSS. Les médias ont donc une responsabilité dans la diffusion de leurs informations et peuvent donc devenir un levier pour mieux percevoir des comportements problématiques. Longtemps accusés de participer à l’omerta et au silence des VSS, par ces outils de sensibilisation, les journalistes essaient d’en faire un vecteur de dénonciation et donc d’améliorer les pratiques journalistiques.

3.2.2. Le “journalisme d’investigation” contre le “journalisme de consentement” : analyse de la polémique sur PPDA, Le Prince noir de Romain Verley

Nous pouvons maintenant revenir sur une polémique interrogeant les pratiques journalistiques, et plus particulièrement l’éthique professionnelle. Romain Verley est un journaliste qui a co-réalisé le “Complément d’Enquête : PPDA, la chute d’un intouchable”, diffusé le 28 avril 2022 sur France 2. À la suite de l’enquête réalisée pour ce documentaire, le journaliste a poursuivi son investigation et a publié l’ouvrage *PPDA, Le Prince noir* (Éditions Fayard) en février 2023. La veille de sa publication, l’ouvrage a fait l’objet d’une action en référé pour faire retirer un passage avant parution. En effet, Jérôme Lefilliâtre publie un article le 9 février 2023 dans *Libération* pour revenir sur cette affaire. Une des plaignantes reproche à Romain Verley d’avoir publié des extraits de son audition par la police “sans son consentement”¹⁵⁰. Ces extraits relatent les circonstances des faits qu’elle dénonce, détails qu’elle n’a jamais volontairement racontés publiquement. Malgré sa présence à visage découvert sur le plateau de *Mediapart* en mai 2022, elle n’avait pas livré de témoignage. Pourtant, le journaliste et son éditrice se défendent en invoquant que la plaignante avait elle-même rendu les faits publics en participant à deux émissions (celle de *Mediapart* le 10 mai 2022 et un reportage dans le journal télévisé de TF1 le lendemain). Dans un billet de blog publié sur le “Club de Mediapart”¹⁵¹, les journalistes Mathieu Magnaudeix, Valentine Oberti, Marine Turchi et Lénéïg Bredoux reviennent sur les coulisses de l’émission afin d’expliquer ce que la plaignante avait accepté, ou non, de révéler dans leur émission. Ils précisent alors que lors de la préparation de

¹⁵⁰ “Contesté en justice, le livre de Fayard sur PPDA pourra finalement paraître”, 07/02/2023. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/conteste-en-justice-le-livre-de-fayard-sur-ppda-pourra-finalement-paraître-20230207_DPDD3IH0XVFMPF7XYRE4D674HA/

¹⁵¹ “PPDA : ce qui s’est dit lors de l’émission de Mediapart”, 09/02/2023. URL : <https://blogs.mediapart.fr/la-redaction-de-mediapart/blog/090223/ppda-ce-qui-s-est-dit-lors-de-l-emission-de-mediapart>

l'émission, la plaignante faisait partie de celles qui ne souhaitaient pas livrer les détails du "viol" pour lequel elle a porté plainte. Les journalistes retranscrivent donc des extraits de leurs échanges (reproduits avec l'accord de la plaignante) datant d'avant l'émission afin de démontrer qu'elle ne voulait pas témoigner. Ils expliquent alors avoir respecté son choix, "parce qu'il n'était évidemment pas question d'imposer aux plaignantes, face caméra, le récit détaillé des violences qu'elles dénoncent"¹⁵². Tout en prenant en considération "l'absence d'autorisation" et le "caractère douloureux de l'évocation publique des détails de l'agression subie", la justice autorise la parution du livre de Romain Verley, en raison de "l'intérêt général" du sujet abordé¹⁵³.

Aude Dassonville se questionne : "Pourquoi Romain Verley s'est-il passé de l'avis des accusatrices de PPDA pour reproduire leurs témoignages dans son livre ?". Si tous les journalistes défendent la liberté de la presse, "rien n'excuse non plus les manquements à l'éthique du métier"¹⁵⁴. Durant mes entretiens avec les journalistes de Mediapart, Mathieu Magnaudeix et Marine Turchi ont abordé cette polémique en dénonçant les pratiques du journaliste. Les journalistes de Mediapart soulignent le manquement de "considération pour les plaignantes en matière de VSS"¹⁵⁵ alors que Romain Verley et son editrice estiment avoir respecté les règles : "Des femmes m'ont dit non et j'ai respecté leur non (...). La plaignante ne m'a jamais formellement exprimé qu'elle ne souhaitait pas que je parle de son récit. Si ce témoignage l'a meurtrie, j'en suis sincèrement désolé. Mon but n'était pas de rajouter de la violence à la violence"¹⁵⁶. Mis en cause par ces collègues journalistes, il reconnaît plus tard qu'il "aurai[t] peut-être dû effectivement la solliciter"¹⁵⁷ pour obtenir un accord explicite de publication, ou non. Cependant son editrice garde sa ligne de défense sur le fond du travail journalistique : "La vérité journalistique n'est pas là pour faire plaisir". Sollicitée par *Mediapart*, elle oppose "le journalisme d'investigation" face au "journalisme de consentement" et les interroge : "Pourquoi ce serait une autre méthodologie quand il s'agit de victimes ?"¹⁵⁸.

¹⁵² "PPDA : ce qui s'est dit lors de l'émission de Mediapart", 09/02/2023. URL : <https://blogs.mediapart.fr/la-redaction-de-mediapart/blog/090223/ppda-ce-qui-s-est-dit-lors-de-l-emission-de-mediapart>

¹⁵³ *idem*.

¹⁵⁴ "PPDA. Le Prince noir », le livre qui suscite le malaise", *Le Monde*, 15/02/2023. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/15/ppda-le-prince-noir-le-livre-qui-suscite-le-malaise_6161930_3232.html

¹⁵⁵ "PPDA : ce qui s'est dit lors de l'émission de Mediapart", 09/02/2023. URL : <https://blogs.mediapart.fr/la-redaction-de-mediapart/blog/090223/ppda-ce-qui-s-est-dit-lors-de-l-emission-de-mediapart>

¹⁵⁶ *idem*.

¹⁵⁷ *idem*.

¹⁵⁸ *idem*.

Cette polémique est donc une illustration du débat journalistique en matière de déontologie dans le traitement des VSS. En effet, Marine Turchi me rappelait qu’il s’agissait d’un champ journalistique “complètement vierge à investiguer”¹⁵⁹ au moment de #Metoo. Cela est également vrai pour les règles de déontologie accompagnant les pratiques de dénonciation des VSS. L’augmentation du nombre d’affaires de VSS traitées médiatiquement a fait émerger de nouvelles règles déontologiques. Les journalistes de Mediapart sont catégoriques : “Ça nous paraît extrêmement normal que chacun ait sa zone, sa position, sa situation personnelle. Chacun a une légitimité à ne pas vouloir raconter les détails”¹⁶⁰. Mathieu Magnaudeix m’explique aussi les raisons de leur billet de blog à la suite de la polémique sur le livre de Romain Verley : “ Notre intention était surtout de rappeler comment on a travaillé. C’était professionnel, pour dire comment on a fait. (...) On est fiers que ce soit fait dans une forme de compagnonnage, de discussions avec les personnes concernées. Ce qui est un peu la base aussi de ce métier, y compris et en particulier quand on parle de VSS”¹⁶¹. Marine Turchi partage également cette position : “On ne peut pas aller contre le récit et le ressenti des victimes”¹⁶². Leur règle est donc de diffuser les témoignages, en accord avec les personnes qui décident de parler. Mathieu Magnaudeix m’explique qu’il s’agit d’un travail journalistique de discussions, d’échanges pour que la personne qui décide de parler comprenne que parfois, il peut être intéressant d’accepter à dire un peu plus, et que parfois ça ne l’est pas. “On ne fait jamais des choses contre la volonté des personnes mais il y a des fois aussi où il y a des questions éditoriales nécessaires pour dire : ‘ce détail-là, j’ai peut-être besoin de l’évoquer, regarde pourquoi’. (...) Pour moi, c’est un modèle d’exigence journalistique” me confie-t-il¹⁶³. Ces échanges peuvent être faits dans la bienveillance en imposant un cadre journalistique, tout en respectant les limites des témoignages.

Cependant, cette règle déontologique n’est pas respectée par l’intégralité des journalistes. Jérôme Lefilliâtre explique une nouvelle règle déontologique émerge : “Celle-ci exige que l’on ne publie pas le récit d’une agression ou d’un viol sans le consentement explicite de la victime”¹⁶⁴. Il ajoute que cette règle, “est suivie par une partie de la profession et contestée par une autre”. Nous pouvons donc penser que les journalistes contestant cette règle utilisent la même défense que l’éditrice en opposant un “journalisme d’investigation” à un “journalisme de consentement”.

¹⁵⁹ Voir Annexe 1, p. 86

¹⁶⁰ Voir Annexe 2, p. 102

¹⁶¹ *idem*.

¹⁶² Voir Annexe 1, p. 86

¹⁶³ Voir Annexe 2, p. 102

¹⁶⁴ “Contesté en justice, le livre de Fayard sur PPDA pourra finalement paraître”, *Libération*, 07/02/2023. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/conteste-en-justice-le-livre-de-fayard-sur-ppda-pourra-finalement-paraitre-20230207_DPDD3IH0XVEMPE7XYRE4D674HA/

Cet accord tacite réside donc dans le respect du témoignage de la victime à être publié, ou non, mais aussi dans le respect de sa dignité. La plaignante qui a assigné Romain Verley en justice, est soutenue par dix autres plaignantes de l’affaire, à l’instar d’Hélène Devynck, Cécile Delarue et Marie-Laude Eude-Delattre. L’association #MetooMédia fondée par le collectif de plaignantes, a apporté son soutien dans un communiqué - en soulignant le travail d’enquête mené par le journaliste”. Jérôme Lefilliâtre retranscrit des extraits d’un mail adressé à Romain Verley et sa maison d’édition par dix plaignantes, dans lequel elles confient se sentir “exploitées sans vergogne”. Hélène Devynck explique que, c’est “une question de dignité”, mais remet également en question son travail journalistique en l’accusant de plagier les autres médias et des pages de son ouvrage sans les citer. Selon elle, “il fait une utilisation mercantile de [leurs] traumas”. Pourtant Romain Verley s’est défendu de tout “voyeurisme”. Ce principe de “voyeurisme” a déjà été invoqué dans le cadre de l’affaire PPDA. En effet, suite à la première enquête du *Monde*, parue en mars 2021, une lectrice avait interpellé la rédaction sur les détails des faits dénoncés dans l’article. Elle dénonce une “tendance au voyeurisme”¹⁶⁵ et s’interroge : “Pensez-vous servir le propos ?”. Elle s’inquiète également du respect de “l’intimité des victimes”. Le directeur délégué aux relations avec les lecteurs lui a répondu sur ce point précis en expliquant que les faits décrits sont issus de témoignages confiés aux journalistes en toute connaissance de cause. Il mentionne également que les journalistes n’ont pas retranscrit tous les faits dénoncés dans les témoignages, certaines citations à caractère explicite jugées inutiles. Il justifie également que le contenu des témoignages, malgré des propos crus, permet d’illustrer les mécanismes des VSS. Il s’agit de décrire un phénomène, y compris dans la violence et le traumatisme. Cependant, une polémique similaire a de nouveau mis en cause *Le Monde*. Le 20 juin 2023, Lorraine de Foucher publie une enquête portant sur un mari qui “livrait” son épouse à des hommes pour qu’ils la violent¹⁶⁶. Cet article relate des faits très crus, des détails pouvant être qualifiés de “sordides”. Mais, le 25 juin 2023, la fille de la victime prend la parole sur la chaîne BFMTV et explique que dans l’article du *Monde*, “sous couvert de vouloir se saisir d’un fait de société, les aspects sordides de cette affaire n’auraient jamais dû être abordés de cette façon-là”. Elle se questionne : “De quel droit s’autorise-t-on à délivrer des faits d’instruction

¹⁶⁵ Billet de blog “Le Monde vous répond » - Au sujet des accusations portées contre Patrick Poivre d’Arvor”, 15/04/2021. URL : https://www.lemonde.fr/blog-mediateur/article/2021/04/15/le-monde-vous-repond-au-sujet-des-accusations-portees-contre-patrick-poivre-d-arvor_6076914_5334984.html

¹⁶⁶ “C’est sa femme, il fait ce qu’il veut avec” : comment Dominique P. a livré son épouse, qu’il droguait, aux viols d’au moins 51 hommes”, *Le Monde*, 20/06/2023. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/06/20/c-est-sa-femme-il-fait-ce-qu-il-veut-avec-comment-dominique-p-a-livre-son-epouse-qu-il-droguait-aux-viols-d-au-moins-51-hommes_6178465_3224.html

de cette nature ? Pense-t-on aux victimes quand on fait ce genre de ‘pseudo-journalisme’?”¹⁶⁷. Il est donc difficile de ne pas entrer dans du “sensationalisme”, y compris quand le cadrage journalistique n’est plus du fait divers, mais du fait de société. Cet interrogatoire était tout l’objectif de l’émission spéciale de *Mediapart*, pensée par les journalistes de façon à ne pas entrer dans de l’“ultra-émotion” et dans une dramatisation. Mais Marine Turchi me le rappelle, cette émission était un “ovni” : tout était à imaginer pour être bienveillant tout en gardant son cadrage journalistique. Les plaignantes ont remercié les journalistes pour leur travail et leur rigueur journalistique, d’autant plus à la suite de la polémique du livre de Romain Verley.

3.2.3. Pourquoi participer à la dénonciation des agissements de PPDA ?

Pour les trois médias analysés, il n’y a pas (ou plus) de débat à avoir sur les raisons poussant à traiter de faits de VSS : les VSS sont d’intérêt public. Cependant, nous remarquons que lorsqu’il est question des VSS dans les médias, il est demandé plus de transparence journalistique quant aux raisons de mener ces affaires. Chaque média a pris position publiquement - dans des billets de blog ou une vidéo - pour expliquer pourquoi ils ont mené cette enquête sur PPDA. Quand il s’agit de VSS, les journalistes sont invités à révéler les coulisses de leur enquête, plus fréquemment que pour d’autres sujets. Suite à des réactions d’une lectrice, *Le Monde* se défend sur la position du travail d’un journaliste qui est de “réunir des informations étayées sur des sujets d’intérêt public et de les mettre en perspective”¹⁶⁸. Les Éditoriaux de *Libération* accompagnant la publication des témoignages rejoignent également cette affirmation de position éditoriale. Dans son Éditorial du 14 décembre 2021, Alexandra Schwartzbrod défend alors la position éditoriale de *Libération* dans l’engagement de la libération de la parole de femmes afin de mettre fin à l’impunité. Les journalistes Anne Diatkine et Jérôme Lefilliâtre expliquent également leur démarche lors d’une vidéo révélant les coulisses de l’enquête. La démarche est de “documenter et analyser une structure de domination”. Par ailleurs, *Libération* explique que la publication de cette vidéo répond à une volonté d’être “plus transparent sur le travail journalistique”.

¹⁶⁷ Tweet de la chaîne BFMTV, extrait de l’intervention de Caroline Darian, 25/06/2023. URL : <https://twitter.com/BFMTV/status/1672291466259906595>

¹⁶⁸ Billet de blog “Le Monde vous répond » - Au sujet des accusations portées contre Patrick Poivre d’Arvor”, 15/04/2021. URL : https://www.lemonde.fr/blog-mediateur/article/2021/04/15/le-monde-vous-repond-au-sujet-des-accusations-portees-contre-patrick-poivre-d-arvor_6076914_5334984.html

Quand je pose cette question aux journalistes Marine Turchi et Mathieu Magnaudeix, leur réponse est similaire. Ils n’ont aucune hésitation dans leur réponse, c’est “une question d’intérêt public”¹⁶⁹. Pour Mathieu Magnaudeix, “l’intérêt public, en la matière, c’est de participer à montrer que dans de nombreux milieux professionnels, et dans nos vies en réalité, il existe des systèmes avec une culture patriarcale très forte, et donc à montrer des systèmes de prédation et raconter des mécaniques qui y sont liées”¹⁷⁰. Les deux journalistes m’expliquent qu’ils ne révèlent pas que des affaires de VSS concernant des personnalités publiques. L’enjeu est en effet, de médiatiser aussi des affaires concernant des personnes inconnues. Cela permet de montrer que les VSS sont des mécanismes de dominations présents dans toutes les sphères, tant individuelle que collective, nationale que locale, privée que professionnelle (Ruffio, 2022). Marine Turchi m’explique que ce qui traverse ces affaires, “c’est la question du pouvoir et de l’abus de pouvoir. Que ce soit l’entraîneur de foot, le prêtre, l’imam, l’enseignant, l’animateur, le ministre, le présentateur du 20h, c’est la même histoire. Qui a le pouvoir ? Quel usage il en fait ? Quel ascendant il a sur les victimes ?”¹⁷¹. Elle résume les raisons pour lesquelles elle traite les sujets :

“Le but, c’est d’informer sur un problème de santé publique qui concerne des millions de personnes et s’il était traité à la mesure du nombre de personnes qu’il concerne et du coût qu’il a pour la société, il y aurait beaucoup plus d’articles. Je remarque qu’on reçoit aussi beaucoup de mails parce qu’aujourd’hui, il n’est pas encore traité à la mesure de ce qu’il est. Là, il y a plus un phénomène de ‘rattrapage’ parce que finalement, pendant des années, on n’a pas traité ce sujet donc il y a tout un tas d’articles qui sortent, que ce soit des scoops sur des personnes, sur des institutions, des articles pédagogiques sur les VSS, des témoignages de personnes plus inconnue”¹⁷².

Cependant, les journalistes m’expliquent aussi pourquoi il est important de dénoncer PPDA, ainsi que de dénoncer d’autres personnalités publiques. Marine Turchi revient sur l’émission de *Mediapart* et sur l’importance symbolique qu’elle a. Pour elle, il est important de créer et de faire circuler des images fortes en matière de VSS. “L’image de ces vingt femmes sur des gradins, que j’ai vu beaucoup tourné, fait partie des images qui deviennent iconiques”¹⁷³. Cette image, qui circule, définit, selon elle, ce qu’est le journalisme d’impact : celui qui “crée la conversation démocratique, qui nourrit le débat”¹⁷⁴. Cela permet alors de ne pas rester dans le silence et l’omerta,

¹⁶⁹ Voir Annexe 2, p. 102

¹⁷⁰ *idem.*

¹⁷¹ Voir Annexe 1, p. 86

¹⁷² *idem.*

¹⁷³ *idem.*

¹⁷⁴ *idem.*

ce qui a été longtemps recouvert par les médias. Marine Turchi m'explique qu'il est nécessaire de traiter des affaires concernant des personnalités publiques. En effet, c'est ce qui participe à mettre à l'agenda les VSS : "Il est évident que quand on doit prioriser des dossiers, quand on a, à un moment donné, le Ministre de l'Intérieur, un grand réalisateur, le présentateur fétiche des Français du 20h, bien sûr que ça compte dans le côté révélateur que ça peut avoir et combien ça peut aider à mettre à l'agenda ce sujet"¹⁷⁵. Elle m'explique que le côté symbolique derrière une personnalité publique, permet de créer un "moment médiatique". Ces affaires, incarnées par des personnalités connues, ont un côté "détonateur". C'est ce qui entraîne, par vague, une libération de la parole. Par exemple, Marine Turchi revient sur des moments médiatiques ayant entraîné des messages de témoignages : Denis Baupin (2016), #Metoo (2017), Adèle Haenel (2019). L'émission consacrée aux accusations contre PPDA a marqué l'audience de Mediapart : "On nous en a longtemps parlé de cette émission"¹⁷⁶. Selon Marine Turchi, l'affaire PPDA est une affaire qui va agir comme un "révélateur". Elle défend que révéler des affaires individuelles, comme celle de PPDA permet de révéler un système de domination présent dans notre société. Elle estime également que la force de l'affaire PPDA est qu'elle "ne concerne pas qu'un petit milieu journalistique, elle concerne des femmes des quatre coins de la France, de sociologie différente". Elle me confie : "C'est ça qui m'a frappé sur ce plateau, de voir des personnes issues de la grande bourgeoisie d'un côté et de l'autre, des personnes qui étaient encore la veille à 2h du matin en train de fermer le bar"¹⁷⁷. Selon elle, dénoncer PPDA est aussi symbolique dans le rôle de la chaîne TF1 : l'affaire PPDA ne révèle pas que des agissements individuels, elle révèle aussi le rôle de la société et des "institutions défaillantes". Cela explique pourquoi son premier article sur l'affaire PPDA porte sur l'"inaction" de TF1 et sur les potentielles alertes ignorées par la chaîne. S'attaquer à l'affaire PPDA, c'est aussi s'attaquer au "symbole TF1". Les deux journalistes m'expliquent donc employer les mêmes pratiques journalistiques pour des personnalités connues, et des personnes moins connues. La seule différence porte dans la priorisation du dossier puisque l'enjeu est plus important à dénoncer une personnalité publique. Pour l'affaire PPDA, "c'était important de se mettre sur cette enquête d'une manière ou d'une autre à un moment parce qu'elle raconte tellement de choses"¹⁷⁸. Dénoncer PPDA et créer cette émission a été "émotionnellement et personnellement fort"¹⁷⁹ pour les deux journalistes. Cela s'explique par la force du message qui a retenti, qui était encore inédit dans les médias. Marine Turchi me confie à la fin de notre entretien : "Je crois qu'elles ont, d'une certaine

¹⁷⁵ *idem.*

¹⁷⁶ Voir Annexe 1, p. 86

¹⁷⁷ *idem.*

¹⁷⁸ *idem.*

¹⁷⁹ Voir Annexe 2, p. 102

manière, écrit une petite page dans l’histoire du mouvement de lutte contre les VSS en venant très courageusement toutes les vingt¹⁸⁰.

¹⁸⁰ Voir Annexe 1, p. 86

Conclusion

L'affaire PPDA est une affaire tentaculaire : le nombre de témoignages entendues dans les médias est le plus conséquent du mouvement #*MeToo* en France. Cependant, pour arriver à entendre vingt femmes accuser l'ancien présentateur, il a fallu mettre en place différents dispositifs médiatiques, révélant les complexités à mener des enquêtes journalistiques sur les VSS. Notre question de recherche était la suivante : Comment l'affaire PPDA caractérise la construction d'un récit médiatique en faveur des plaignantes dans le cadre d'une dénonciation, tout en révélant la complexité à mener ces enquêtes ?

Pour essayer d'y répondre, nous avons étudié dans un premier temps comment l'affaire médiatique s'était construite. Si l'émission de *Mediapart* a été rendue possible, c'est parce que des journalistes du *Monde* et de *Libération* ont successivement accordé un espace de parole à ces plaignantes. Cependant, ce cadre médiatique est complexe puisque ces accusations portent également sur la complaisance de la chaîne TF1 dans les agissements de l'ancien présentateur. Une première interrogation émerge : Comment rendre visibles des violences dans un espace médiatique, alors accusés de les banaliser habituellement ? C'est donc avec cette question que nous nous sommes intéressés à la façon dont les enquêtes ont été réalisées. Il s'agissait premièrement, de comprendre les raisons poussant les plaignantes à s'orienter vers les médias. Si la prise de parole de PPDA dans l'émission "Quotidien" a déclenché une vague de témoignages - vingt-trois au total - auprès de l'enquête judiciaire ouverte, c'est la décision rendue à la fin de cette enquête qui convainc des plaignantes à prendre la parole en leur nom dans les médias. L'instance médiatique semble alors devenir un espace de légitimation des paroles "prescrites". En portant plainte pour dénonciation calomnieuse contre seize des plaignantes, PPDA les pousse encore un peu plus à médiatiser leurs témoignages. Vingt d'entre elles parlent dans l'émission de *Mediapart*, motivées par la volonté de faire bloc face à lui. Ces paroles ont été accueillies et recueillies par les journalistes dans un objectif d'informer sur un fait d'intérêt public, ainsi que dans un objectif d'enquêter sur un système toléré par une chaîne télévisée. Mathieu Magnaudeix résume le mieux la façon dont se sont produits ces informations : ce sont des envies qui se sont rencontrées. À partir de ces envies partagées, le travail

de co-production entre les différentes parties semble être le seul moyen pour partager cette information. Entre négociation, travail éditorial et cadrage journalistique, les journalistes arrivent, avec bienveillance, à produire une information provenant de sources qui sont objet et sujet. C'est en cela que l'affaire PPDA contribue aussi à faire évoluer les pratiques journalistiques autour des VSS. D'abord, en étant le fruit de l'engagement et du travail de journalistes portant ces causes dans les rédactions, puis en devenant un objet médiatique légitime. Cet objet médiatique nécessite alors une méthode journalistique afin d'éviter les risques de diffamation, mais aussi les risques de disqualifier la parole d'une victime. C'est pourquoi ce travail journalistique, encore récent dans une grande majorité de rédactions, peut se heurter à des difficultés. Les journalistes tentent d'établir des règles à suivre pour améliorer le mieux possible leurs pratiques, en passant par de la sensibilisation mais aussi par des règles déontologiques. Poussés par une volonté d'informer sur un sujet d'intérêt public, il est parfois délicat pour les journalistes de trouver un équilibre entre ce qui revient à de l'intérêt public et ce qui relève de la dignité et du respect de la victime.

Cette affaire nous interroge sur plusieurs aspects relatifs au milieu médiatique : Est-ce que l'affaire PPDA va devenir un moment d'introspection pour les rédactions ? Du côté de la production de l'information en questionnant les inégalités de genre dans les rédactions, mais aussi du côté du traitement médiatique des VSS. Comment établir une éthique professionnelle pour mieux traiter des VSS, mais aussi pour éviter que celles-ci se produisent dans les rédactions ? Les stéréotypes de genre véhiculés dans les productions médiatiques, étant le résultats des stéréotypes véhiculés dans les rédactions, je me demande comment les rédactions peuvent se saisir de la question des VSS pour y mettre fin dans leurs rapports, mais aussi dans leurs productions.

Bibliographie

1/ OUVRAGES

BUISSON Charlotte, WETZELS Jeanne. (2022). Les violences sexistes et sexuelles. Presses Universitaires de France. « Que sais-je ? »

CAVALIN Catherine, DA SILVA Jaércio, DELAGE, Pauline, DESPONTIN LEFÈVRE Irène, LACOMBE Delphine, PAVARD Bibia (dir.). (2022). Les violences sexistes après #Metoo, Presses des Mines

DAMIAN-GAILLARD Béatrice, MONTAÑOLA Sandy, SAITTA Eugénie. (2021). Genre et journalisme. Des salles de rédaction aux discours médiatiques, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur, coll. « Info&Com »

LAFON Benoît. (2019). Médias et médiatisation. Analyser les médias imprimés, audiovisuels, numériques. Presses universitaires de Grenoble. URL : <https://www.cairn.info/medias-et-mediatisation--9782706142802.htm>

NEVEU Érik. (2009). Sociologie du journalisme. La Découverte. DOI : <https://doi.org/10.3917/dec.neveu.2009.01>

NEVEU Érik (2022). Sociologie politique des problèmes publics: Grand Débat national. Armand Colin. URL : <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/sociologie-politique-des-problemes-publics--9782200633301.htm>

2/ CHAPITRES D'OUVRAGE

BEAULIEU Laure. (2022). “Avant et après #Metoo : traiter des violences sexistes et sexuelles en tant que journalistes”, dans *Les violences sexistes après #Metoo*”, dans *Les violences sexistes après #Metoo*, CAVALIN Catherine, DA SILVA Jaércio, DELAGE, Pauline, DESPONTIN LEFÈVRE Irène, LACOMBE Delphine, PAVARD Bibia (dir.), Presses des Mines

LE GOAZIOU V. (2019). Introduction. *Dénoncer les violences sexuelles: De la libération de la parole au tribunal populaire*. Dans : , V. Le Goaziou, *Viol: Que fait la justice ?* (pp. 15-26). Paris: Presses de Sciences Po

RUFFIO Claire. (2022). « Politiser le "crime de l'intime". Ce que #MeToo fait à la médiatisation du viol en France (2000-2020) », dans *Les violences sexistes après #MeToo*, CAVALIN Catherine, DA SILVA Jaércio, DELAGE, Pauline, DESPONTIN LEFÈVRE Irène, LACOMBE Delphine, PAVARD Bibia (dir.), Presses des Mines

3/ ARTICLES SCIENTIFIQUES

AUBIN France, NEVEU Érik, de SOUZA PAES Paula. (2022). « Journalistes et construction médiatique des problèmes publics ». Sur le journalisme, vol 11, n°2. URL : <https://doi.org/10.25200/SLJ.v11.n2.2022.495>

BEAULIEU Laure. (2019). « Journalistes et féministes. Entre assignation à des stéréotypes et stigmatisation au travail ». Sur le journalisme, Vol 8, n°2, p. 62-77

BENEDICT Helen. (1992). « Virgin or Vamp. How Press Covers Sex Crimes ». Oxford University Press

DE BENEDICTS Sara. (2019). « #MeToo, popular feminism and the news: A content analysis of UK newspaper coverage ». *European Journal of Cultural Studies*, Vol. 22(5-6)

BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, (2009). « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique*, vol. 59, pp. 173-181

BUISSON Charlotte. (2023). « Élaboration d'un savoir-faire d'enquête journalistique sur les violences sexistes et sexuelles. Étude de cas de l'affaire Baupin ». *Balisages*, 5. URL : <https://publications-prairial.fr/balisages/index.php?id=967>

BULLOCK Cathy. (2007). « Framing Domestic Violence Fatalities: Coverage by Utah Newspapers ». *Women's Studies in Communication*, volume 30.

CHARRON Jean (1995). "Les médias et les sources. Les limites du modèle de l'agenda-setting". *Hermès, La Revue*, numéro 17-18

LOCHON Annie. (2021). « Trente ans de médiatisation des violences sexistes et sexuelles. L'exemple de deux journaux français ». *Émulations, Varia*.

MCDONALD Paula, CHARLESWORTH Sara. (2013). « Framing sexual harassment through media representations ». *Women's Studies International Forum*, Volume 37

RUELLAN, D. (2011). *Nous journalistes. Déontologie et identité*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble (coll. Communication, médias et sociétés)

SAPIO Giuseppina. (2019), « L'amour qui hait. La formule « crime passionnel » dans la presse française contemporaine ». *Semen*, 47. URL : <http://journals.openedition.org/semen/12324>

SCHOCH Lucie Schoch. (2019). « Stéréotypes de genre. Une ressource pour les professionnelles de l'information sportive ». *Sur le journalisme*, Vol 8, n°2, p. 30-45.

SEPULCHRE Sarah. (2019). «La médiatisation paradoxale des violences à l'égard des femmes dans la presse quotidienne belge francophone». *French Journal For Media Research*

TILLOUS Marion. (2019). « Le continuum de la violence sexuelle », traduction de l'article de Liz

KELLY (1988). *Cahiers du Genre*, n° 66, p. 17-36. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-1-page-17.htm>

Sources

1/ OUVRAGES

Marine Turchi, *Faute de Preuves*, Éditions Seuil, 2021

Romain Verley, *PPDA, Le prince noir*, Éditions Fayard, 2023

2/ SÉQUENCE MÉDIATIQUE

Émission “Quotidien”, TMC, 3 mars 2021. URL : <https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/videos/invite-patrick-poivre-darvor-sexprime-pour-la-premiere-fois-apres-avoir-ete-accuse-de-viols-08712886.html>

3/ SITE WEB

Outils pour le traitement médiatique des violences faites aux femmes, site du collectif Prenons la Une. URL : <https://prenonslaune.fr/2019/11/outils-pour-le-traitement-mediatique-des-violences/>

Corpus

LE MONDE :

“De nouvelles accusations de violences sexuelles contre Patrick Poivre d’Arvor”, 15/03/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/15/violences-sexuelles-de-nouvelles-accusations-contre-patrick-poivre-d-arvor_6073231_3224.html

“La journaliste Hélène Devynck, à propos de Patrick Poivre d’Arvor : ‘Quel poids a la parole d’une jeune femme inconnue, face à la vedette capricieuse ?’”, 16/03/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/16/helene-devynck-a-propos-de-patrick-poivre-d-arvor-quel-poids-a-la-parole-d-une-jeune-femme-inconnue-face-a-la-vedette-capricieuse_6073312_3224.html

“Florence Porcel s’exprime pour la première fois depuis sa plainte contre Patrick Poivre d’Arvor : ‘Je veux qu’il réponde de ses actes devant une cour d’assises’”, 22/03/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/22/florence-porcel-s-exprime-pour-la-premiere-fois-depuis-sa-plainte-contre-patrick-poivre-d-arvor-je-veux-qu-il-reponde-de-ses-actes-devant-une-cour-d-assises_6074085_3224.html

“Affaire Patrick Poivre d’Arvor : 23 témoignages, 8 plaintes et un classement sans suite”, 26/06/2021? URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/06/26/affaire-ppda-23-temoignages-8-plaintes-et-un-classement-sans-suite_6085820_3224.html

“Violences sexuelles : ‘Nous sommes les prescrites, les classées, les sans suites’”, 09/07/2021. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/07/09/violences-sexuelles-nous-sommes-les-prescrites-les-classees-les-sans-suite_6087643_3232.html

“Victimes de Nicolas Hulot et de PPDA, nous ne sommes pas les bourreaux’ : 14 femmes répondent à Emmanuel Macron sur l’ ‘inquisition’”, 08/12/2021. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/12/08/nous-victimes-de-nicolas-hulot-et-de-ppda-ne-sommes-pas-les-bourreaux-monsieur-le-president-de-la-republique_6105096_3232.html

“Patrick Poivre d’Arvor visé par deux nouvelles plaintes, pour viol et agression sexuelle”, 10/12/2021. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/12/10/patrick-poivre-d-arvor-vise-par-deux-nouvelles-plaintes-pour-viol-et-agression-sexuelle_6105608_3224.html

“Affaire PPDA : l’ancien présentateur se défend sur le front des atteintes à la réputation”, 27/04/2022. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/04/27/affaire-ppda-l-ancien-presentateur-se-defend-sur-le-front-des-atteintes-a-la-reputation_6123947_3224.html

“PPDA, la chute d’un intouchable’, sur France 2 : grandeur et décadence d’un Janus cathodique, 28/04/2022. URL : https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2022/04/28/ppda-la-chute-d-un-intouchable-sur-france-2-grandeur-et-decadence-d-un-janus-cathodique_6124096_3236.html

“Affaire Patrick Poivre d’Arvor : l’enquête judiciaire étendue à des faits apparaissant comme prescrits”, 29/06/2022. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/06/29/affaire-patrick-poivre-d-arvor-l-enquete-judiciaire-etendue-a-des-faits-apparaissant-comme-prescrits_6132583_3224.html

“Un an au cœur de l’affaire PPDA : Hélène Devynck, les mots pour le dire”, 16/09/2022. URL : https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2022/09/16/ppda-n-est-pas-une-exception-helene-devynck-a-voix-haute_6141832_4500055.html

“Affaire PPDA : Florence Porcel et le bâillon de la honte”, 25/01/2023. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/01/25/affaire-ppda-florence-porcel-et-le-baillon-de-la-honte_6159210_3232.html

“PPDA. Le Prince noir », le livre qui suscite le malaise”, 15/02/2023. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/15/ppda-le-prince-noir-le-livre-qui-suscite-le-malaise_6161930_3232.html

Billet de blog “Le Monde vous répond » - Au sujet des accusations portées contre Patrick Poivre d’Arvor”, 15/04/2021. URL : https://www.lemonde.fr/blog-mediateur/article/2021/04/15/le-monde-vous-repond-au-sujet-des-accusations-portees-contre-patrick-poivre-d-arvor_6076914_5334984.html

LIBÉRATION :

“Violences sexuelles : huit femmes accusent PPDA”, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/violences-sexuelles-huit-femmes-accusent-ppda-20211108_AB4KZEJWRB5NNSE2HIBRRVTGI/

“Affaire PPDA : un an de ‘harcèlement, d’appels tardifs et de messages vocaux poisseux’”, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-un-an-de-harcelement-dappels-tardifs-et-de-messages-vocaux-poisseux-20211108_TQBOLT2WRVBEHFHVWLUW4TDYX4/

“Affaire PPDA : ‘Une liste des filles qui avaient cédé circulait, frappées du sceau de l’infamie’”, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/affaire-ppda-une-liste-des-filles-qui-avaient-cede-circulait-frappees-du-sceau-de-linfamie-20211108_SMIHWZ6JS5FNBB7LYLYXQU4OJU/

“Affaire PPDA : ‘J’ai mis des années à me défaire de la chape de dégoût et de honte’”, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-jai-mis-des-annees-a-me-defaire-de-la-chape-de-degout-et-de-honte-20211108_26G7FKWRCFEKVFZBKDP7KTC7UI/

“Affaire PPDA : ‘Il ne parle toujours pas, il se lève et ferme la porte à clé’”, 08/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-il-ne-parle-toujours-pas-il-se-leve-et-ferme-la-porte-a-cle-20211108_GGM7X5YOOFAIJIUVFXHQIGLME/

“Affaire PPDA : ‘Si tout le monde savait, pourquoi est-ce que cela continuait ?’”, 08/11/2021. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-si-tout-le-monde-savait-pourquoi-est-ce-que-cela-continuait-20211108_GKXLMQU3CRGA3FVSHZUOHND3CE/

“Affaire PPDA : ‘Il y a l’homme qui m’a aidée quand j’étais malade. Et celui qui m’a violée, sans aucun égard’”, 08/11/2021. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-il-y-a-lhomme-qui-ma-aidee-quand-j-etais-malade-et-celui-qui-ma-violee-sans-aucun-egard-20211108_NRGOGBKVFJFWJLL7VVQLLTPZQU/

“Affaire PPDA : ‘Brusquement, ce n’est plus le même homme’”, 08/11/2021. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-brusquement-ce-nest-plus-le-meme-homme-20211108_LYDLXLZDQ5HDXG4DBGGEMCY7DQ/

“Affaire PPDA : ‘Il estimait avoir un droit de cuissage sur les femmes de son royaume’”, 08/11/2021. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-il-estimait-avoir-un-droit-de-cuissage-sur-les-femmes-de-son-royaume-20211108_PRKEWKGCQNFJNRK5O4YDRBWSQ/

“PPDA : des décennies de JT et d’impunité”, 08/11/2021. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/ppda-des-decennies-de-jt-et-dimpunite-20211108_OD4HSG23IJDU5OZMYWHGXZ3W2Y/

“Harcèlement, agressions sexuelles, viols : les témoignages contre PPDA”, 08/11/2021. URL :

https://www.liberation.fr/societe/police-justice/harcelement-agressions-sexuelles-viols-les-temoignages-contre-ppda-20211108_DEFI7AY2PBBEJM6WS4QIZQAI/

“Affaire PPDA : ne parlons plus jamais de zone grise”, 08/11/2021. URL :

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/editorial/affaire-ppda-ne-parlons-plus-jamais-de-zone-grise-20211108_YLBQBUDXCZDWVF75K6EQQ5ZYEA/

“Les huit femmes qui accusent PPDA lancent l’association #MeTooMédias”, 09/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/les-huit-femmes-qui-accusent-ppda-lancent-lassociation-metoomedias-20211109_MDLMSN5ISNGLBIHGDKC7ZEWGAU/

“Affaire PPDA : ‘Le tribunal médiatique n’existe pas, le droit à être informé, si’”, 10/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/affaire-ppda-le-tribunal-mediatique-nexiste-pas-le-droit-a-etre-informe-si-20211110_CWVHZKSA5JG2FDFS5G7B5PSHRY/

“Florence Porcel porte à nouveau plainte pour viol contre PPDA, avec constitution de partie civile cette fois”, 26/11/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/florence-porcel-porte-a-nouveau-plainte-pour-viol-contre-ppda-avec-constitution-de-partie-civile-20211126_GHM5CFT5VJEJ5HGVCZRUZD62I/

“Huit femmes accusent PPDA : ce que révèle notre enquête”, 09/12/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/huit-femmes-accusent-ppda-ce-que-revele-notre-enquete-20211209_MZ4K4UL2JFDP5D5WGAMR33ZQCA/

“Catherine Le Magueresse : ‘Quand on porte plainte pour un vol de sac, il est rare que votre parole soit mise en cause’”, 13/12/2021. URL : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/catherine-le-magueresse-quand-on-porte-plainte-pour-un-vol-de-sac-il-est-rare-que-votre-parole-soit-mise-en-cause-20211213_CDQOG4MKURDE7AEXROB733LKOA/

“Affaire PPDA : une accumulation de nouvelles accusations”, 14/12/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-une-accumulation-de-nouvelles-accusations-20211214_M2TA5KMSVFFLLH5ZTYGI5G3ZDE/

“Affaire PPDA : des actes érigés en système”, 14/12/2021. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/des-actes-eriges-en-systeme-20211214_CZU6S225PJFDHFTCYK2DLBIRS4/

“PPDA porte plainte contre les seize femmes qui l’accusent de harcèlement et d’agressions sexuelles”, 27/04/2022. URL :

https://www.liberation.fr/societe/police-justice/agressions-sexuelles-ppda-porte-plainte-contre-ses-accusatrices-pour-denonciation-calomnieuse-20220427_GYK7EYFHEFGO7OLOG5KKQN7SEY/

“Hélène Devynck, après la plainte de PPDA: il essaie ‘d’impressionner les femmes qui ont subi des violences sexuelles non prescrites’”, 27/04/2022. URL : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/helene-devynck-apres-la-plainte-de-ppda-il-essaie-dimpressionner-les-femmes-qui-ont-subi-des-violences-sexuelles-non-prescrites-20220427_RBNKU2M6PFCQZP4FUHAX5ZP5EM/

“Pendant dix ans je n’ai jamais envoyé une fille en stage chez TF1’: l’affaire PPDA et les carrières entravées”, 29/04/2022. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/pendant-dix-ans-je-nai-jamais-envoye-une-fille-en-stage-chez-tf1-laffaire-ppda-et-les-carrieres-entreees-20220429_4K7VKPMCUBCYFKHP7M5A4JXS74/

“Affaire PPDA: l’ancien patron de TF1 Nonce Paolini charge le présentateur”, 11/05/2022. URL : https://www.liberation.fr/economie/medias/affaire-ppda-lancien-patron-de-tf1-charge-lancien-presentateur-20220511_XSTZVRTEKFCM7IUNISTHH3SU2M/

“PPDA, TF1, et la stratégie de l’ignorance”, 14/05/2022. URL : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/ppda-tf1-et-la-strategie-de-lignorance-20220514_USSDDVKNSRGNHCWQWP2B2KGKHM/

“PPDA: ceci n’était pas un ‘système’”, 15/05/2022. URL : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/opinions/ppda-cest-netait-pas-un-systeme-20220515_VSJGY3TXWNFQ5N7IM7RPSIEANI/

“Affaire PPDA: de nouveaux témoignages accablants”, 19/09/2022. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-de-nouveaux-temoignages-accablants-20220919_W4Z3455EDNB7FCZU5M7ZYXAA3M/

“Affaire PPDA: où en est le dossier judiciaire ?”, 19/09/2022. URL : https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-ou-en-est-le-dossier-judiciaire-20220919_WEAHPX5F7NHXJA26KUVEIQ5UJE/

“Hélène Devynck: ‘Nous sommes 30 femmes à avoir témoigné contre PPDA et il ne se passe rien’”,
19/09/2022. URL :

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/helene-devynck-nous-sommes-30-femmes-a-avoir-temoigne-contre-ppda-et-il-ne-se-passe-rien-20220919_ATU7VBVORNFSFDATDTKZLN5AL4/

“Affaire PPDA : elles attendent”, 19/09/2022. URL :

https://www.liberation.fr/societe/police-justice/affaire-ppda-elles-attendent-20220919_VYYUNHD24VBDHXMCP37OV4D2Y/

“Frédéric Beigbeder réagit aux révélations de Libé dans l’affaire PPDA : ‘J’étais très con à cette époque’”,
21/09/2022. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/frederic-beigbeder-reagit-aux-revelations-de-libe-dans-laffaire-ppda-jetais-tres-con-a-cette-epoque-20220921_LYQL3BN64RDZFBEMGZHOMCBIT4/

“Florence Porcel, sans tourner la page”, 05/01/2023. URL :

https://www.liberation.fr/portraits/florence-porcel-sans-tourner-la-page-20230105_TNGNONJV45FMZAESFJEXKXOXYA/

“Contesté en justice, le livre de Fayard sur PPDA pourra finalement paraître”, 07/02/2023. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/conteste-en-justice-le-livre-de-fayard-sur-ppda-pourra-finalement-paraitre-20230207_DPDD3IHOXVFMPE7XYRE4D674HA/

“Affaire PPDA : trois nouvelles femmes saisissent la justice”, 19/04/2023. URL :

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-ppda-trois-nouvelles-femmes-saisissent-la-justice-20230419_V7BIDK4SBRAKHOL2RAPOFGVGF4/

MEDIAPART :

“L’affaire PPDA pointe l’inaction de TF1”, 23/11/2021. URL :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/231121/l-affaire-ppda-pointe-l-inaction-de-tf1>

“Notre émission spéciale : PPDA, 20 femmes prennent la parole”, 09/05/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/090522/notre-emission-speciale-ppda-20-femmes-prennent-la-parole>

“Affaire PPDA : ‘Nous sommes des sœurs d’infortune’”, 10/05/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/100522/affaire-ppda-nous-sommes-des-soeurs-d-infortune>

“PPDA, une affaire tentaculaire”, 10/05/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/100522/ppda-une-affaire-tentaculaire>

“L’affaire PPDA, ou tout le chemin qu’il reste à parcourir”, 11/05/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/110522/l-affaire-ppda-ou-tout-le-chemin-qu-il-reste-parcourir>

“Il existait un système PPDA”, Le Club de Mediapart, 10/05/2022. URL : <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/100522/il-existait-un-systeme-ppda>

“PPDA : ce qui s’est dit lors de l’émission de Mediapart”, 09/02/2023. URL : <https://blogs.mediapart.fr/la-redaction-de-mediapart/blog/090223/ppda-ce-qui-s-est-dit-lors-de-l-emission-de-mediapart>

TÉMOIGNAGE :

Hélène Devynck, *Impunité*, Éditions Seuil, 2022.

Annexe 1 - Entretien avec Marine Turchi,

19/07/2023

Marine Turchi est journaliste à Mediapart depuis sa création en 2008. Elle a couvert la droite et l'extrême-droite avant de rejoindre le service Enquête en 2017 où elle couvre plus particulièrement les VSS. Elle est notamment l'auteurice de *Faute de preuves* sorti aux Éditions Seuil en 2021, une enquête sur ce que #MeToo et les médias font à la justice. Dans le cadre de son livre, elle est entrée en contact avec Hélène Devynck, plaignante de PPDA afin d'aborder un aspect particulier à l'affaire PPDA : le nombre de voix contre une voix et la prescription. Elle est également à l'initiative de l'affaire Adèle Haenel en 2019 qui marque un tournant dans les dénonciations de VSS dans les médias.

1. Son intérêt pour le sujet des violences sexistes et sexuelles le conduisant à l'affaire PPDA

Vous avez réalisé beaucoup d'enquêtes sur les VSS pour Mediapart, je pense notamment à l'affaire d'Adèle Haenel qui a marqué #MeToo en France, comment vous avez été amené à travailler sur ces sujets ?

M.T : Ça a commencé avec l'Affaire Denis Baupin qu'a révélé Lénaïg Bredoux avec France Inter en mai 2016. C'est la première grande affaire de VSS qui sort dans un média puisque l'affaire DSK n'est pas sortie dans un média. Pour nous, ça a été un afflux de messages reçus après cette enquête. C'est-à-dire qu'à l'époque, on avait conscience que c'était quelque chose qui était traité au rayon "fait divers", qu'il n'y avait pas d'enquête de presse réalisée sur ces sujets, du moins par en France, donc quand Lénaïg la publie sur Mediapart, on a un afflux de messages. D'autant plus qu'elle fait un appel à témoignages et crée la boîte mail, qui nous sert encore aujourd'hui, violencessexuelles@mediapart.fr. Bref, on a un afflux de messages donc ce qu'il se passe, c'est qu'il faut du renfort. Elle ne peut pas être toute seule à gérer tout ça. À l'époque elle est au service Politique, et moi aussi, et je me propose, parmi d'autres, comme Mathieu Magnaudeix par ailleurs, pour l'aider et pour venir en appui et traiter les suites de l'affaire et d'autres affaires. À l'époque, on fait d'ailleurs un papier avec Lénaïg Bredoux, sur une enquête qui concerne un cadre du Ministère

de l'Environnement quand c'était Ségolène Royal. Donc c'était notre première enquête. Un an après l'affaire Baupin, l'été 2017, on me dit "tu vas rejoindre le service Enquête, tu quittes le service Politique, ça serait que parmi tes sujets, il y ait le harcèlement sexuel, les violences sexuelles parce que tu as travaillé sur l'affaire Baupin, tu as montré une appétence pour ces sujets et il y a un afflux de témoignages". On est quelques mois avant #Metoo, c'est pour ça que la chronologie est intéressante et que je vous la donne. Dans mon portefeuille de prérogatives et de compétences, j'ai notamment les VSS et je continue de travailler sur l'extrême-droite. J'arrive au service Enquête à la rentrée 2017, on est en septembre et la première enquête que je lance, c'est Darmanin parce qu'on a connaissance d'une plainte qui serait déposé contre lui pour viol. Je me mets là-dessus en septembre 2017, on est un mois avant le papier sur Weinstein aux États-Unis et #Metoo donc c'est une sacré chronologie car je me mets sur #Metoo avant #Metoo, grâce au travail de Lénaïg Bredoux qui a vraiment été précurseur. Pour nous à Mediapart, et Mathieu a dû vous le dire, c'est très précieux d'avoir eu Lénaïg parce qu'elle a été pionnière. Elle a imposé ces sujets comme étant des sujets importants et à part entière à Mediapart. C'est vrai qu'en recherchant, on avait déjà fait, elle et moi, des papiers en 2011 sur des affaires de violences sexuelles. Je commence à travailler sur l'affaire Darmanin puis il y a #Metoo un mois et demi après donc on se retrouve plongés là-dedans. Je vais travailler sur l'affaire Tariq Ramadan, l'affaire Luc Besson, sur des affaires aussi moins connues. Puis, en 2019, il y a effectivement l'affaire autour du témoignage d'Adèle Haenel qui est un tournant pour nous, un tournant peut-être plus largement, dans les déclenchements de parole puisque je pense qu'elle a ouvert une porte qui ensuite a été laissée ouverte grâce à d'autres témoignages : Valentine Monnier sur Polanski, Vanessa Springora sur Matzneff, Sarah Abitbol sur son entraîneur etc... Donc voilà comment j'ai travaillé sur ces sujets et c'est vrai qu'à partir de #Metoo, c'est devenu un quasi temps plein alors que ce n'était pas censé être le cas, peut-être un mi-temps mais on a été débordés. Ce que ça raconte, c'est surtout qu'on a reçu beaucoup, beaucoup, beaucoup de dossiers.

Pour vous, l'explosion de messages est lié à #Metoo ? #Metoo a créé une émergence de témoignages ?

M.T : Ce qu'on a remarqué, c'est qu'à chaque fois qu'on publiait une affaire importante, retentissante sur des VSS, donc Denis Baupin en 2016, plus tard avec le mouvement #Metoo, Darmanin, Adèle Haenel en 2019, pour ne citer que quelques exemples, à chaque fois, c'est des vagues d'afflux de messages. Donc c'est un flux continu qui ne s'arrête pas depuis. Mais c'est un flux qui connaît des pics à des moments où il y a des enquêtes qui font l'actualité. Je crois que

Denis Baupin, ça a été un moment incroyable de médiatisation et du travail de notre journal là-dessus. Et #Metoo, on est assez vite apparus, je crois, comme le média qui travaillait sur ces sujets et qui menait des enquêtes dites d'initiative donc des enquêtes qui ne font pas forcément l'objet d'une procédure judiciaire, qui n'existe pas préalablement, mais sur lesquelles on va aller chercher nos propres témoignages, on va faire nos propres révélations et ce n'est pas lié seulement aux VSS, c'est que Mediapart fait beaucoup d'enquêtes d'initiative. Après, vous avez raison, le mouvement #Metoo amène dans toutes les rédactions qui font des enquêtes sur les VSS, BuzzFeed ou Libération par exemple, amène des témoignages. Et là on ne sait même plus quelle enquête commencer parce qu'on nous donne des tas de noms, de pistes, de secteurs. Il y a une sorte de champ complètement vierge à investiguer. On avait compris avec l'affaire Baupin, l'ampleur du travail à faire, puisque longtemps, je l'ai dit, ce sujet a été traité qu'à l'aune du fait divers donc il y avait tout à faire pour tous les médias. On a commencé par ce qui nous semblait être le plus emblématique, c'est-à-dire celui qui allait devenir le Ministre de l'Intérieur, et qui était Ministre du Budget.

Vous m'avez dit que *Mediapart* s'est illustré par ses enquêtes d'initiative et que maintenant les VSS font partie de l'ADN de Mediapart, je voulais savoir dans les faits, quels sont les moyens mis en place pour vous aider à mener ces enquêtes ?

M.T : Ce qui était important, c'est de pas créer un pool VSS ou un service, mais qu'au contraire ce sujet soit traité dans tous les services. Moi, par exemple, je suis au service Enquête, comme Sarah Brethes qui traite aussi beaucoup ces sujets, Lénaïg Bredoux était *gender editor* et avait ce rôle de pivot pour tous les services. Mais on a eu des papiers au service Politique, au service Social, au service Santé. Donc ce qui était déjà important, c'était de mettre les moyens dans tous les services, que tout le monde à son niveau, toutes les personnes volontaires de travailler sur ces sujets, mettent ça à contribution. Pour que ça ne soit pas juste trois personnes, et souvent des femmes d'ailleurs, isolées. C'était vraiment partout. Moi, je suis au service Enquête, tous les lundis ont une conférence de rédaction entre nous et on commence toujours par les VSS et Lénaïg Bredoux vient pour cette réunion pour qu'on puisse parler de ça, mais c'est symbolique, on commence par ça. Ensuite, on a admis que ces enquêtes demandent du temps. On sait quand on les commence mais pas quand on les finit. Je vais vous donner un exemple : en fin d'année dernière, je leur dis que je n'ai pas fini l'enquête Depardieu, que c'est quelque chose que j'ai du mettre de côté à cause du travail sur d'autres sujets et on discute en se disant que c'est important car c'est le plus grand acteur français, il va peut-être mourir dans quelques années, il faut qu'on ait sorti cette enquête car ça

raconte tellement de choses. Donc ils m'ont donné 3 mois presque à temps plein où j'ai pu finir tout ça. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de médias qui me donneraient ces moyens là. Par ailleurs, on a, si on le souhaite, pas forcément que pour les personnes qui traitent les VSS, des psychologues que l'on peut appeler. Il y a ce type de services que l'on a à disposition si on veut. Et surtout, on a Lénaïg Bredoux, on est jamais tout seul dans ces enquêtes. On a aussi Michaël Hajdenberg, qui est le co-responsable du service Enquête. Lénaïg et Michaël sont les deux premières personnes qui ont cru à ces sujets avant #Metoo, qui les ont portées. C'est important que, moi, mon chef de service, Michaël, qui en plus est un homme, porte ces sujets, les considère comme des sujets au moins aussi importants que les autres, et même plus importants. Il a impulsé beaucoup de choses, notamment des sujets sur la pédocriminalité. C'est lui qui m'a accompagné pendant toute l'affaire sur Adèle Haenel. Pour répondre à votre question, c'est le collectif qu'on met en place. C'est vraiment, quand on mène une enquête tout seul sur le papier, on n'est jamais seuls, c'est des échanges permanents, on va débriefer quand on rentre d'un entretien, on va faire part de ses doutes. Principalement dans ces enquêtes, on doute énormément.

C'est très intéressant parce que pour comparer avec d'autres médias, ils n'ont peut-être pas cette chance.

M.T : Exactement. Pour avoir des amis dans d'autres rédactions, ce qui ressort beaucoup quand on parle de ces sujets-là, c'est qu'ils se sont sentis beaucoup seuls. Je ne vais pas parler à leur place mais c'est des discussions qu'on a souvent et ils se sont sentis seuls. Il faut être quand même accompagné, même pas tant psychologiquement, mais on est traversés par des doutes et on se demande à quel moment on a assez d'éléments, de preuves etc, donc c'est nécessaire, dans la phase d'enquête et d'écriture, d'échanger. C'est très collectif, et surtout, ça a été une priorité éditoriale pour nous, au même titre que les sujets de corruption, les sujets sociaux, de discrimination, de violences policières. C'est devenu un pilier de notre couverture et on en est très fiers.

2. Logique de co-production dans les affaires qui touchent les violences sexistes et sexuelles

Pour revenir plus sur l'affaire PPDA, son enquête et l'émission, je voulais savoir comment vous êtes-vous retrouvé lié à cette enquête ? Est-ce que vous avez été contacté par des plaignantes ? Ou est-ce que c'est votre initiative ?

M.T : Quand l'affaire PPDA sort d'abord dans Le Parisien puis dans Le Monde en février 2021, nous, on se dit "est-ce qu'on y va ? alors qu'il y a déjà 3000 médias et qu'on a pas d'élément en plus pour l'instant ou est-ce qu'on n'y va pas ?". On a beaucoup d'hésitations. À l'époque, on est

surbookés de pleins d'autres enquêtes, dont déjà Depardieu, donc on choisit, à ce moment-là, de ne pas rentrer dedans parce qu'on a d'autres enquêtes à nous à traiter. À l'époque, je fais déjà mon livre *Faute de preuves*, et je contacte Hélène Devynck en juin 2021 pour une partie précise de mon livre, parce que j'ai lu la tribune qu'elles ont publié à plusieurs plaignantes qui a cette phrase très intéressante : "Si 23 témoignages n'est pas une preuve, qu'est-ce qu'une preuve ?". Moi, ça m'intéresse parce que c'est le coeur de mon livre. Je contacte Hélène Devynck que je ne connais pas, je lui envoie un DM Twitter tout simplement, et on se parle très vite. Il se trouve, et c'est un hasard, qu'elle vient de recevoir le dossier de l'enquête préliminaire qui a été classée, donc elle a accès au dossier et on en parle etc. Elle va être une des personnes qui témoignent dans mon livre parmi beaucoup d'autres. Le lien, la porte d'entrée, c'est ça, c'est Hélène Devynck. Ensuite, il y a la sortie du livre, mais il y a surtout la Une de *Libération*, avec ces visages, ces témoignages qui s'affichent. Moi, je décide, à ce moment-là, de faire un angle, un pas de côté sur TF1. Ce qu'on a envie de savoir, finalement, dans cette affaire, c'est : que savait TF1 ? qu'a fait ou qu'a pas fait TF1 ? Et donc, je me mets à appeler des personnes de la chaîne de l'époque, des personnes à la direction de la chaîne aujourd'hui pour demander à l'époque, ce qu'on savait et pourquoi aujourd'hui, on ne diligente pas d'enquête interne. Enfaite, je vais avoir des témoignages assez intéressants parce qu'il y en a qui sont complètement dans le déni et qui donnent des phrases qui relèvent totalement de la culture du viol, et d'autres, au contraire, qui esquissent un mea culpa. À l'époque, j'ai même Nonce Paolini, l'ancien patron du groupe TF1, donc je suis assez contente d'avoir ces récits. Je contacte Robert Namias, Catherine Nayl, qui est ensuite passée à la direction de Radio France mais qui était à l'époque à TF1. Je dessine un peu une cartographie de l'époque mais de ce qu'ils pouvaient penser à l'époque et de ce qu'ils pensent aujourd'hui. Ce papier est publié à ce moment-là. C'est ce qui m'amène à me retrouver en contact avec d'autres plaignantes, sachant que j'avais déjà échangé avec Cécile Delarue. C'est à ce moment-là que je noue pas mal de contacts. Le papier est assez relayé donc c'est pour ça que j'ai des contacts. Et ça va répondre à votre question pour la suite, c'est que, moi, à aucun moment, je n'ai révélé de témoignages là-dessus mais par contre, j'ai travaillé sur le dossier et essayé de faire des angles de côté comme celui sur TF1. Plusieurs fois, notre équipe vidéo, donc Mathieu Magnaudeix et Valentine Oberti, me demande si on peut faire venir des plaignantes de l'affaire PPDA, Hélène Devynck, Cécile Delarue, ou d'autres, dans l'émission. Ils savent que je les ai côtoyés, d'une part pour le livre et d'une autre pour le papier TF1. Ensuite, je me suis retrouvée aussi sur un plateau important où elles parlaient pour la première fois à la télé, le plateau C Politique. Moi, j'étais là pour mon livre, et elles étaient là pour parler de l'affaire et de la Une de *Libération*. Ça a aussi été un moment important parce que c'est un moment où on est en coulisses ensemble, elles sont stressées et elles comptent sur notre travail de journaliste pour parler

de manière générale des VSS, des phénomènes qui les entourent et l'impunité judiciaire etc, et elles, de leurs témoignages. Donc cette émission a aussi créé du lien. Quand Valentine et Mathieu me demandent plusieurs fois si on peut les faire venir, pour pleins de raisons à un moment donné on change d'idée, et ça ne se fait pas. Mais il y a ce moment où au mois de mai, est annoncée la plainte pour dénonciation calomnieuse de PPDA à l'encontre des 16 plaignantes. Valentine et Mathieu me disent que c'est peut-être le moment de les inviter. Donc à ce moment-là, il n'est pas du tout question d'en avoir vingt en plateau. Il est question d'avoir peut-être deux personnes, Hélène Devynck, Cécile Delarue ou Muriel Reus avec qui j'étais aussi beaucoup en contact, que j'avais rencontré sur l'émission C Politique et avec qui on avait beaucoup échangé. Je leur dis que je peux lancer ça mais qu'elles réagissent à d'autres endroits donc je ne sais pas si c'est pertinent, si on a quelque chose à dire de plus. J'en appelle certaines. Hélène Devynck est en vacances en Grèce et elle finit son livre, qui est sorti plus tard. Elles sont toutes un peu dispatchées. Elles sont toutes un peu assommées par ce truc et à la fois en colère. Je ne sais plus comment émerge cette idée mais à un moment donné, je comprends qu'on peut essayer de voir plus large. Je ne sais plus qui fait émerger cette idée, mais je leur propose qu'on en invite plusieurs, que ça soit plus massif. Très vite, de 8 à 16, on passe à une vingtaine. Je me souviens qu'Hélène Devynck me dit "tu n'y arriveras pas, à faire venir tout ce monde". C'est des personnes avec des profils sociologiquement différents, qui vivent à des endroits différents, dans des milieux différents. C'est un groupe qui a été lié par ça mais qui est aussi très différent, qui a eu des engueulades monumentales et qui est en même temps très soudé. C'est ce qui a fait la force de l'affaire. En tout cas, à un moment donné, on lance ce truc et on se dit qu'on va toutes les inviter. Donc je passe ma journée, comme je suis en lien avec pas mal d'entre elles, à passer des coups de fil. Sincèrement, on organise ça en 4-5 jours. Le plus dur a été de trouver une date. Peut-être que Mathieu a raconté cette partie, mais on se retrouve à nous-mêmes trouver un décor. Mathieu est allé acheter les chouquettes le matin, on a commandé les taxis, les trains. On a fait les choses de manière très concrète tous les trois dans un temps restreint. Mais ce que je pense, même s'il faudrait leur demander à elles-mêmes, c'est qu'elles ont accepté de venir, d'une part parce qu'elles connaissent le travail de Mediapart sur les VSS et que ça fait sens de venir là à cet endroit, et d'autre part, parce qu'elles me connaissaient moi, et qu'elles avaient confiance dans le fait qu'on allait faire quelque chose d'honnête et d'équilibré. Il a fallu aussi leur expliquer qu'on allait recueillir la parole de PPDA, qu'on allait recueillir d'autres paroles, qu'on allait solliciter son avocat, des dirigeants de TF1, et que ça allait faire partie de l'émission. Ce n'était pas juste une tribune, c'était une émission qui donnait la parole, mais qui posait aussi des questions, qui n'étaient pas agréables à poser. Et on a essayé de les poser de la manière la plus pédagogique et bienveillante qui soit, en expliquant pourquoi on la posait etc. Pour nous, c'était un

peu un ovni d'émission. On n'avait jamais fait un truc pareil en 4 jours, de créer des gradins pour les faire venir. Mathieu et Valentine qui ne connaissaient pas l'affaire ont dû ingurgiter tout le dossier d'enquête préliminaire en 2 jours. On a fait des fiches sur chaque plaignante pour avoir l'itinéraire de chacune, ce que chacune dénonçait, ce qu'avait répondu PPDA dans le dossier les concernant. Ça a été un énorme travail. Il a fallu que je leur fasse une synthèse du dossier sur chaque personne. C'était important pour nous de ne pas leur donner les questions mais en même temps, de les mettre en confiance, sur le fait qu'on allait faire ça dans les conditions du direct, que ce n'était pas facile, mais que s'il y avait un souci, on pouvait faire une pause etc. On a essayé d'être très bienveillant sur des petits détails : on avait mis des mouchoirs à proximité des sièges. On leur a expliqué avant que si quelqu'un avait un stress, une émotion à un moment donné, on pouvait faire une pause et reprendre, mais que l'enregistrement était dans les conditions du direct. Elles sont arrivées, évidemment, très stressées, elles n'avaient pas beaucoup dormi. On a essayé de mener cette émission avec un partage des rôles : moi, je devais rappeler les éléments factuels de l'affaire, la parole de PPDA et de son avocat, de TF1, parce qu'en parallèle on a essayé de recueillir des paroles côté TF1 à nouveau, notamment Nonce Paolini que j'ai eu en vidéo. On est allés en quelques jours, avec Mathieu et Valentine, interviewer des plaignantes, qui ne pouvaient pas être là le jour de l'émission. On est allés aux 4 coins de la France pour recueillir cette parole qui nous semblait importante. Ça a donné cette émission. Moi, je pense que sur ces sujets, il faut à un moment donné des images emblématiques. Je crois qu'Adèle Haenel a été une image emblématique et je crois que la photographie de ces 20 femmes, sur ces gradins, qui venaient toutes dire un morceau de cette vérité qui était la même, avec un même mode opératoire. Je crois que c'est une photo qui a circulé et qui a raconté quelque chose. Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est qu'il a fallu énormément de vagues médiatiques pour que les gens veuillent entendre, parce qu'on est face à PPDA, c'est la personne qui accompagnait les dîners, les soirées d'un certain nombre de Français pendant des décennies. Il y a eu beaucoup de mal à croire que l'homme qui était dans le salon de tous les Français pendant des décennies, était aussi l'homme qui est accusé de ces viols. Je crois qu'il fallait aussi cette émission pour les entendre et en même temps, pour nous, que ça ne soit pas qu'une tribune, et qu'on ait aussi des éléments factuels qui soient rappelés et parler d'autres choses. Moi j'avais ce rôle de rappeler ça. Valentine menait l'émission avec Mathieu, ils s'étaient partagés, avec leurs fiches sur les plaignantes, les éléments. On a essayé d'être le plus bienveillant possible, tout en posant les questions qui n'étaient pas toujours agréables à poser, sincèrement. Quand Stéphanie Khayat prend la parole, qu'elle raconte qu'elle était anorexique, qu'elle a vécu ce viol et qu'après il faut prendre la parole pour lui dire "face à cela, PPDA a déclaré que...". Pas facile.

Surtout dans les conditions du direct. On a essayé de faire ça et je crois que les petits cailloux qu'elles posaient toutes avec leurs récits, racontaient un ensemble de choses qui était très probant.

Je vous remercie, vous répondez à beaucoup de mes questions en lien avec l'émission. Vous revenez sur le fait que ça pouvait être douloureux pour elles, malgré votre bienveillance. Est-ce qu'il y avait des psychologues pour les accompagner ? Enfin, comment pouvez-vous les accompagner émotionnellement dans ces moments-là ?

M.T : Il n'y avait pas de psychologue. Mais, déjà, Mathieu et Valentine avaient appelé un certain nombre d'entre elles parce que moi, je connaissais déjà à les connaître et c'était bien d'avoir un regard neuf. Donc une fois qu'ils ont ingéré toute l'enquête et qu'ils ont intégré ces fiches, - enfin, je n'aime pas le mot "fiche" mais ils ont été obligés de se faire des fiches sur chacune parce que 20 personnes, ça fait beaucoup - ils se sont répartis les noms, ils ont travaillé là-dessus et ont eu des échanges avant l'émission avec chacune. Pas pour donner les questions, mais pour expliquer déjà, ce que nous, on voulait faire avec cette émission, ce que cette émission allait être et ce qu'elle n'allait pas être. Expliquer que certaines pouvaient venir, ne pas détailler les faits si elles ne le souhaitaient pas et que d'autres pouvaient le faire si elles le voulaient. Et, c'est exactement ce qu'il s'est passé : celle qui s'appelle Justine a expliqué qu'elle ne voulait pas dire les faits, même si Romain Verley s'en est chargé dans son livre. De l'autre côté, Marie-Laure, par exemple, de manière assez détaillée et très franche, je crois, a donné son récit, qui a été un moment, peut-être le plus fort dans cet agora. Parce que Mathieu a dû vous dire, mais c'est un peu une sorte d'agora qu'on a fait, avec ces gradins qui permettaient la parole qui s'est passé etc. Il y en a qui ont voulu être là juste pour être là, c'est-à-dire de dire "je viens montrer qu'il y a moi, que je ne suis pas qu'un nom dans le dossier, qu'il y a une histoire et un visage, je vais peut-être pas prendre la parole car je ne vais peut-être pas réussir". Il faut juste imaginer une chose, c'est que sur le plateau, il y avait des personnes comme Muriel Reus ou Hélène Devynck, qui sont habituées des plateaux, mais il y avait aussi des personnes qui sont commerciales, qui travaillent dans un magasin de sport... Il y en a une qui est serveuse dans un bar, et pour vous donner un exemple, quand je la contacte, je lui propose ça, elle n'est pas du tout en lien avec les autres, elles habite en Bretagne et elle me dit "je vais fermer mon bar le dimanche soir à 2h du matin, comment je peux être chez vous à 9h-10h du matin ?" et ça a été tout un truc pour essayer de lui trouver un train car elle ne pouvait pas arriver la veille et être à l'hôtel comme les autres. Ce que je veux dire, c'est qu'on a dû s'adapter à toutes ces réalités-là, toutes leurs vies. Il y en a qui avaient des enfants, on a proposé une garde d'enfants pour celles qui avaient des soucis de garde. On a proposé tout un tas de choses. On a pris en charge les

transports et l'hôtel. La veille, elles se sont retrouvées dans un restaurant, certaines se sont rencontrées pour la première fois. On n'y était pas. Ça fait partie de leur histoire à elles et de ce moment-là. C'est ce qui a peut-être aussi rendu l'émission très forte. Il y a eu aussi cette rencontre, certaines pour la première fois. Et cette sociologie qui est complètement différente, et qui montre l'étendue des femmes qui l'accusent aujourd'hui. Ça peut être autant des femmes de télé, du milieu de TF1, des journalistes et des femmes qui n'ont rien à voir avec ce milieu. Ça, c'est quelque chose qui m'a intéressée et qu'on a voulu mettre en avant dans l'émission.

D'ailleurs, suite à l'émission, vous avez aussi publié des articles. Quelle visée avaient-ils ? Est-ce qu'il s'agissait de compléter des informations, d'ajouter du contexte à l'émission, de faire ressortir des moments de l'émission ?

M.T : Alors, l'émission était très longue, peut-être trop longue pour certaines personnes. Pour nous, c'était important de laisser quand même la parole se dérouler pendant l'émission mais à l'arrivée on a une émission qui fait quasiment, de mémoire, 2h30. On s'est dit que tout le monde n'allait peut-être pas avoir 2h30 à consacrer à l'affaire et en même temps, il y a une telle matière, il y a tellement de choses qui ont été dites, qu'il va falloir faire des articles très anglés, qui vont à la fois contextualiser l'affaire mais aussi offrir de la matière aux lecteurs et aux lectrices. Il y avait un angle sur le côté tentaculaire de l'affaire, il y avait un angle sur les paroles, le côté aussi solidarité entre elles. Je ne me souviens plus de tous les angles qu'on a pu faire mais je me souviens qu'on a travaillé comme des malades, c'est-à-dire qu'il y avait l'émission puis il fallait dérusher les 2h30 d'émission, trouver tout ce qui avait été dit de particulièrement pertinent, recontextualiser, refaire du contradictoire auprès de l'avocat de PPDA, ré-expliquer qu'on fait un article et le re-solliciter et isoler des petits moments vidéos qui avaient été forts, importants. On est au coeur de notre mission de l'information, on est là pour expliquer ce que disent ces femmes, d'où elles viennent, ce que ça raconte ce dossier, d'essayer de donner du sens. Nous, on est pas juste pour énumérer des affaires et faire tomber des quilles, ce n'est pas ça notre métier. Notre métier, c'est d'informer sur un problème de santé publique qui s'appelle les VSS, qui touche des millions de personnes et sur lequel il faut faire énormément de pédagogie, y compris la pédagogie la plus basique. On a un petit peu retracé l'affaire à travers ces articles. On a un peu retracé ces personnes, ce qui les différencie et ce qui les rapproche, ce qu'elles racontent et le mode opératoire qu'elles dénoncent, qui figure d'ailleurs dans le PV de synthèse du policier qui a fait l'enquête préliminaire, qui parle vraiment d'un "mode opératoire". Effectivement, donner du contexte, informer et puis donner à voir toute la richesse de cette émission, qui nous avait demandé beaucoup de temps de travail, dans un temps restreint, et

offrir tout ce contenu aux lecteurs et aux lectrices. On nous en a longtemps parlé de cette émission parce qu'il faut quand même préciser, qu'on fait des tas d'articles sur des affaires qui ne concernent pas des gens connus et qu'à un moment donné, il faut aussi des affaires qui vont agir comme des révélateurs. Je crois que ce soit Adèle Haenel, PPDA, ou d'autres affaires qu'on a pu faire, ça agit comme un révélateur. C'est pareil sur d'autres sujets, comme les scandales politico-financiers ou la lutte contre l'évasion fiscale. On peut faire tous les articles qu'on veut sur l'évasion fiscale, mais à un moment donné, ce qui fait que le débat est mis à l'agenda, que le sujet devient un sujet, c'est quand on sort l'affaire Jérôme Cahuzac par exemple. Là on en parle. Et ça n'empêche pas de faire pleins d'autres articles à côté qui sont pédagogiques, mais à un moment donné, il faut des révélateurs, des détonateurs, il faut des témoignages emblématiques. Moi, je défends que ça passe aussi par la révélation d'affaires individuelles, en l'occurrence PPDA. Je pense que c'est la force de cette affaire : elle ne concerne pas qu'un petit milieu journalistique, elle concerne des femmes des quatre coins de la France, de sociologie différente. C'est ça qui m'a frappé sur ce plateau, de voir des personnes issues de la grande bourgeoisie d'un côté et de l'autre, des personnes qui étaient encore la veille à 2h du matin en train de fermer le bar.

Il y a aussi eu des enquêtes menées par *Le Monde* et *Libération*, est-ce que vous avez été en contact avec ces journalistes ?

M.T : Pas pour préparer l'émission, mais il se trouve que je connais les journalistes qui ont fait ces enquêtes. J'avais croisé Jérôme Lefilliâtre sur l'émission *C Politique*, Lorraine de Foucher qui a sorti des témoignages très importants de l'affaire PPDA, est quelqu'un que je connais, avec qui on a beaucoup échangé sur l'affaire. Ce n'est pas quelque chose qui a été directement fait pour l'émission mais c'est des échanges qu'on a pu avoir. Je crois que ce qui est important dans ces affaires, c'est de créditer le travail des confrères et des consœurs et en l'occurrence, sans le travail, notamment du *Monde* et de Lorraine de Foucher, je ne sais pas si on aurait une affaire PPDA. Au début, il y a le témoignage de Florence Porcel à travers le livre *Pandorini*, qui est vraiment un petit papier dans *Le Parisien* mais ensuite, il y a quand même un travail d'enquête du *Monde* qui va amener déjà beaucoup d'autres témoignages. Ensuite, il y a *Libération* qui va éplucher le dossier d'enquête. Je trouve que c'est un des rares exemples en France où on a plusieurs médias, qui ont relayé, un peu comme l'affaire Weinstein où il y a le *New York Times* et le *New Yorker* ensuite, qui ont pris la suite les uns des autres pour alimenter l'affaire et continuer à faire des révélations et du travail d'information. Il n'y a pas beaucoup d'affaires où on peut dire que ça a été comme ça. Moi,

j'ai travaillé sur l'affaire Luc Besson, on a été vraiment seuls et j'aurai aimé qu'on ne soit pas seuls parce que ça aurait permis de faire vivre davantage l'affaire et la poursuivre.

Vous êtes revenue sur la notoriété de PPDA, du fait que c'est un homme important, puissant avec un image médiatique forte donc est-ce que ça peut représenter quelque chose symboliquement, en tant que journaliste, de participer à cette dénonciation ?

M.T : On travaille de la même manière que ce soit des gens connus, ou inconnus. Il m'est arrivé de passer quasiment une année sur un travail qui concernait un animateur périscolaire dans une école maternelle à Paris. Par contre, il est évident que quand on doit prioriser des dossiers, quand on a, à un moment donné, le Ministre de l'Intérieur, un grand réalisateur, le présentateur fétiche des Français du 20h, bien sûr que ça compte dans le côté révélateur que ça peut avoir et combien ça peut aider à mettre à l'agenda ce sujet. Ça ne change pas notre manière de travailler mais ça change peut-être la priorité du dossier qu'on met sur le dessus et auquel on va se consacrer. Il est évident que c'était important de se mettre sur cette enquête d'une manière ou d'une autre à un moment parce qu'elle raconte tellement de choses. On le dit souvent mais dans ces affaires, la question qui nous traverse, c'est la question du pouvoir et de l'abus de pouvoir. Que ce soit l'entraîneur de foot, le prêtre, l'imam, l'enseignant, l'animateur, le ministre, le présentateur du 20h, c'est la même histoire. Qui a le pouvoir ? Quel usage il en fait ? Quel ascendant il a sur les victimes ? Bien sûr, qu'il y a une dimension symbolique sur des personnes connues. Plus que les faits eux-mêmes, ce qui m'intéresse, c'est les alertes qui ont été ignorées et c'est très vrai dans l'affaire PPDA. C'est pour ça que le premier article que l'on fait sur ce sujet, on en est très content, c'est la responsabilité de TF1. On ne peut pas simplement angler ces articles sur les hommes eux-mêmes, il y a la responsabilité des hommes eux-mêmes, mais il y a toute la société, il y a les institutions qui ont été défaillantes et les employeurs. TF1 a une responsabilité donc ça fait partie du symbole quand on fait PPDA. Le symbole, c'est aussi TF1, une chaîne énorme, importante. Votre question rejoint ce que je disais avant sur le côté détonateur, il faut incarner des affaires avec des personnes connues parce que si on faisait que des personnes pas connues, ce sujet n'aurait peut-être pas été mis à l'agenda. On le voit qu'il est mis à l'agenda par vague, par secousse, il y a l'affaire DSK, il y a #Metoo, il y a Denis Baupin juste avant, il y a Adèle Haenel etc. Il y a des secousses comme ça et ça passe aussi par des personnes qui sont plus connues que d'autres.

3. *Approfondissement : définir le rôle d'un journaliste*

Que ce soit avec l'affaire PPDA ou plus généralement sur les VSS, vous prenez beaucoup la parole pour dire que les VSS sont d'intérêt général, Mediapart le dit également. Donc est-ce que pour vous, le rôle d'un journaliste a-t-il un rôle à jouer dans la construction de ce problème public ?

M.T : Je remarque que longtemps ce sujet n'a pas été considéré d'intérêt public et comme devant faire l'objet d'articles à part entière, en dehors des faits divers. Encore aujourd'hui, on voit que régulièrement il faut rappeler ça, oui c'est d'intérêt public. Ce que je vois aussi, c'est qu'on nous oppose des concepts, des accusations en face, qu'on nous oppose pas dans d'autres matières. J'ai jamais autant vu la présomption d'innocence rappelée ou l'accusation de "tribunal médiatique" que dans ces affaires là. C'est ça qui me fait beaucoup réfléchir parce que je me dis qu'on a fait des tas d'autres affaires, notamment des révélations politico-financières, on ne m'a jamais dit "présomption d'innocence". Je trouve que ça raconte quelque chose : une partie de la société ne veut pas qu'on parle de ces affaires. Ce que je redis, tout simplement, c'est que sur ce sujet, comme sur les autres, l'écologie, le social, la corruption, etc, on fait notre travail d'information. Pourquoi on ne devrait pas informer sur ces sujets ? J'ai envie de retourner la question à pleins de gens : vous avez l'affaire Adèle Haenel, vous ne la sortez pas ? on passe sous silence ? Donc c'est intéressant parce que ceux qui font le reproche sur ces sujets en disant que l'on voudrait censurer des gens, des œuvres, des carrières, ils veulent censurer ce sujet. Nous, on utilise sur ces enquêtes, les mêmes méthodes que sur les autres affaires. Je n'ai pas l'impression de faire un travail différent sur ces sujets que je ne le fais sur les affaires politico-financières avec mes collègues, à la différence que, évidemment, il y a une délicatesse à avoir dans la manière d'appréhender des personnes parce qu'on va voir des personnes et non des dossiers et des chiffres. Mais en dehors de ça, c'est le même principe : on va vérifier, on va faire notre travail. On continue de répéter qu'on fait simplement notre travail d'information. Donc le but, c'est quoi ? Le but, c'est d'informer sur un problème de santé publique qui concerne des millions de personnes et s'il était traité à la mesure du nombre de personnes qu'il concerne et du coût qu'il a pour la société, il y aurait beaucoup plus d'articles. Je remarque qu'on reçoit aussi beaucoup de mails parce qu'aujourd'hui, il n'est pas encore traité à la mesure de ce qu'il est. Là, il y a plus un phénomène de "rattrapage" parce que finalement, pendant des années, on n'a pas traité ce sujet donc il y a tout un tas d'articles qui sortent, que ce soit des scoops sur des personnes, sur des institutions, des articles pédagogiques sur les VSS, des témoignages de personnes plus inconnues. Tout ça, ça raconte quelque chose. Même les histoires de personnes plus "lambda", quand on les raconte, on les choisit parce qu'elles racontent quelque chose de nouveau.

C'est aussi ces paroles, qui amènent la parole. Je vous donne un exemple : dans les années 1990, il y a eu beaucoup de reportages ou autres, sur la question de la pédocriminalité et les violences faites aux enfants, et du point de vue de la justice et des magistrats, ça a suscité beaucoup de témoignages et de prise de conscience avec une mise à l'agenda. Je crois que c'est l'essence de notre métier de journaliste, de mettre à l'agenda des sujets qui ne le sont pas en fait. Puis, notre travail, c'est aussi de révéler des paroles qui sont tues, qui sont empêchées, qui sont dans une omerta ou qui sont difficiles à prononcer, à dire. Pour moi, on est à la fois dans la mission d'information des journalistes, la mission pédagogique d'information pure, et une mission de contre-pouvoir. Quand les institutions qui doivent prendre en charge, qui doivent traiter les VSS, sont défaillantes, et en France, elles le sont, les associations sont dépassées et n'ont pas assez de moyens, la justice est dépassée, elle n'a pas assez de moyen ; les journalistes doivent d'autant plus écrire sur le sujet et s'en mêler. Pour moi, c'est l'essence de notre métier.

En lien avec ces missions, est-ce que vous pouvez vous définir en tant qu'entrepreneur de cause ou est-ce encore différent de la mission de journaliste ?

M.T : On me pose souvent la question "est-ce que vous êtes militante féministe ? est-ce que vous vous dites féministe ?", ce qui rejoint votre question. Moi, je dis souvent qu'il y a une différence entre le militantisme pour une association, un collectif, un parti politique, un syndicat et de l'autre côté, un engagement. Nous, on a un engagement éditorial qui est très simple, c'est dire "nous, on va consacrer du temps et des moyens à ce sujet parce qu'on pense qu'il est important". On le fait sur les violences policières, sur les discriminations, sur la lutte contre la corruption qui est l'ADN premier de Mediapart, sur l'écologie. Donc, en fait, c'est ça l'engagement éditorial, c'est de dire que ce sujet est important, on y consacre du temps et des moyens. C'est la mise à l'agenda, de dire que l'on prend du temps pour faire des enquêtes. Pour moi, c'est ça notre travail et c'est là qu'il y a un engagement éditorial. Mais ça n'empêche pas de traiter ce sujet de manière ultra factuelle, de penser contre nous-même sur ce sujet, d'aller chercher une parole du mis en cause qui peut être dérangeante, qui peut être pas ce que l'on a envie de penser, mais qui fait partie de notre travail.

4. Conclusion / ouverture

Finalement, est-ce que travailler sur l'affaire PPDA en réalisant cette émission, ou travailler sur d'autres enquêtes de VSS, vous a impacté émotionnellement comme professionnellement ?

M.T : De manière générale, chaque affaire, ce n'est pas de la langue de bois, mais chaque affaire vous marque parce qu'à chaque fois, c'est une rencontre, avec une histoire, avec une personne.

Dans ces dossiers, derrière des noms, des numéros, il y a des histoires, des trajectoires de vie qui ont été impactées. Donc de manière générale, à chaque affaire, on est secoué. Moi, je suis toujours impressionnée par le courage des personnes qui parlent. Ça a l'air facile, peut-être quand on est assis dans son siège et qu'on voit ça, en réalité, c'est un sacré chamboulement pour les personnes d'accepter de parler à une journaliste et de raconter une histoire, que parfois, on n'a jamais raconté. Là, je viens de publier l'enquête sur Nicolas Bedos, il y a une personne, ça peut paraître incroyable, qui dénonce un viol de 1999, elle ne l'avait quasiment jamais dit à personne, même à ses compagnons. Vous êtes quasiment la première à qui elle parle. C'est complètement fou. Il faut avoir conscience de la responsabilité qu'est la nôtre quand on a ces récits en main et qu'au bout d'un moment vous comprenez que la personne ne s'est jamais confiée à personne. Plus récemment, ce témoignage m'a marqué parce que j'ai vu la difficulté de cette femme, de mettre les mots, encore aujourd'hui, de mettre le mot "viol". Quand je lui demande à qui elle s'est confiée, je m'aperçois qu'elle se confie maintenant, il y a quelque temps, au moment d'aller au commissariat. C'est marquant. Je suis honnête, l'enquête la plus marquante pour moi, c'est un tournant dans mon travail, c'est Adèle Haenel, par la longueur de l'enquête et son impact. Vous ne savez jamais quand vous faites une enquête, son impact. Quand on a travaillé sur Luc Besson, avec Lénaïg Bredoux et Geoffrey Le Guilcher, on pensait que ça allait faire un "boom" et déclencher des tas de choses mais pas du tout. Il ne s'est absolument rien passé, c'est terrible. Tout le travail, tout le courage des personnes qui parlaient dans l'enquête, et il ne s'est rien passé. Quand il y avait Adèle Haenel, je ne savais pas ce que ça allait faire. Ce qui m'a marqué, au-delà de sa parole, c'est ensuite de recevoir des messages de gens qui avaient tous les âges, des personnes de 77 ans qui me disaient "merci Adèle Haenel et merci pour cette enquête parce que j'ai vécu ça dans les années 60 et j'ai jamais été capable de parler", des papas de victimes qui avaient mis fin à leurs jours, des témoins... Enfaite, vous avez tout à coup un aperçu de la société dans votre boîte mail. Ce qui m'a marqué, c'est tous ces messages. J'en ai reçu 600 dans les 4 mois qui ont suivi l'affaire. C'est une longue traîne. Aujourd'hui, il y a encore des gens qui viennent me contacter ou contacter Mediapart pour nous parler en disant "j'ai vu Adèle Haenel, je ne peux plus me taire". Ça a été un électrochoc. C'est évidemment l'enquête la plus marquante. Mais il y a pleins d'autres choses et ça parcourt mon livre. Comme cette policière à Vincennes, que j'ai trouvé extrêmement touchante dans son récit, dans sa combativité. Ce sont des gens du quotidien, qu'on croise tous les jours, ça peut être votre boulangère, la policière, ... Donc, ces enquêtes sont marquantes parce que c'est une plongée dans la société et c'est une plongée dans les histoires que vous confient les gens. La responsabilité qu'est la nôtre, et c'est exactement ce qu'a dit Lénaïg Bredoux en conclusion du procès Baupin, c'est notre immense responsabilité de les conduire dans l'arène médiatique. L'arène judiciaire est une autre

arène, ce n'est pas la nôtre mais l'arène médiatique, c'est notre sujet, c'est notre problème et il faut être conscient quand on les amène de la responsabilité qui est la nôtre. Il faut faire attention aussi, il nous arrive souvent de demander si elles sont prêtes, si elles savent qu'il y aura une forme de soulagement à la sortie de l'enquête, mais aussi peut-être des problèmes : du cyber-harcèlement, la famille qui ne sera pas d'accord avec votre démarche, des représailles professionnelles... Il y a aussi des souvenirs plus tristes. Pendant des mois, j'ai travaillé sur l'affaire Claude Lanzmann, il est décédé donc je n'ai pas pu publier cette affaire puisque je n'avais pas transmis mes questions, j'en n'étais pas à la phase de contradictoire. Ça a été extrêmement difficile de voir toutes les nécrologies extrêmement positives, élogieuses, qui passaient sous silence les accusations, qui pour certaines étaient publiques. Surtout, je me sentais tellement mal par rapport aux personnes qui avaient dénoncé ces agissements, de ne pas pouvoir avoir mené cette enquête jusqu'au bout, avec certaines qui pensaient que c'était une censure. Ça a été très dur. Ce n'est pas toujours des souvenirs joyeux. C'est des souvenirs qui sont assez marquants. Quand vous menez une enquête comme ça, vous êtes un peu en apnée. Tant qu'elle n'est pas sortie, vous vivez avec ces témoignages, la peur que la personne décède et que ça ne soit pas possible de publier, ou que ça sorte ailleurs et pas bien. Sur Nicolas Bedos, on avait beaucoup peur des fuites, avec le nom des personnes. Mon but, c'est aussi de les protéger en tant que source. Il faut que je termine mon enquête assez vite pour que le papier propre sorte avant que ne sortent des bribes dans les médias. C'est un vrai enjeu le nom de la personne. Dernière chose qui m'a marqué dans certaines enquêtes, comme celle d'Eric Zemmour, on était face à des femmes de droite ou d'extrême-droite pour la plupart, c'était intéressant de voir quels mots elles posaient là-dessus. Je me souviens d'une personne dont tous les témoignages indiqués qu'il y avait eu un souci et qu'elle était victime de cet homme, et elle, quand je l'ai contacté, m'a dit "pas du tout, ça n'a jamais existé" alors qu'elle s'était plainte à l'époque à son directeur de thèse, que des camarades attestés de ses confidences. On a pas utilisé ce témoignage parce qu'on ne peut pas aller contre sa volonté. C'est hyper difficile, parce que vous savez que tout clignote au rouge, vous avez tous les témoignages, même des sms, et j'avais quelqu'un qui me disait qu'elle n'avait pas eu de souci. Donc, ça aussi, ça fait partie des choses un peu difficile. On ne peut pas aller contre le récit et le ressenti des victimes.

Pour parler des images qui sont importantes à produire là-dessus et je crois l'image de ces 20 femmes sur des gradins que j'ai vu beaucoup tourné, fait partie des images qui deviennent iconiques. Je suis contente quand ces images là arrivent jusque dans les salons des gens, dans les ordinateurs des gens et que là on est dans un journalisme d'impact. Le journalisme d'impact, c'est le journalisme qui crée la conversation démocratique, qui nourrit le débat. Le débat peut être animé,

peut être et doit être pas d'accord, mais ça crée au moins du débat et pas du silence et de l'omerta. On sait que c'est souvent le silence et l'omerta qui ont recouvert ces sujets donc je suis contente que ces images de femmes courageuses circulent et deviennent iconiques et fassent partie de "l'histoire". Je crois qu'elles ont, d'une certaine manière, écrit une petite page dans l'histoire du mouvement de lutte contre les VSS en venant très courageusement toutes les 20. Le lendemain, elles ont dû retourner au travail dans leur magasin, leur administration, leur rédaction et je trouve que c'est courageux. Je ne sais pas si moi j'aurais réussi à le faire donc je trouve que c'est courageux.

Annexe 2 - Entretien avec Mathieu

Magnaudeix, 03/07/2023

Mathieu Magnaudeix est journaliste à Mediapart, pour lequel il a suivi l'actualité économique et sociale, la révolution tunisienne, le quinquennat de François Hollande, raconté l'OPA d'Emmanuel Macron sur la présidence de la République, couvert le mandat Trump depuis les Etats-Unis. Il est également co-présentateur de l'émission "À l'air libre" en accès libre de Mediapart. Il est co-fondateur et adhérent de l'Association des journalistes LGBT.

Il a 43 ans et a étudié à Sciences Po Bordeaux, Humboldt-Universität de Berlin et à l'ESJ de Lille.

Dans le cadre de l'enquête sur PPDA, il co-présente avec Valentine Oberti et Marine Turchi l'émission spéciale où vingt femmes viennent témoigner contre PPDA.

"Je suis intervenu en tant que co-responsable du Pôle Vidéo de Mediapart avec Valentine Oberti, sur la partie de la préparation, de l'organisation et de l'animation de l'émission. Je ne peux pas vous parler de l'enquête en tant que telle, ce n'est pas moi qui l'a suivie, c'est plutôt Marine pour le volet écrit. Je peux vous parler de l'organisation de l'émission".

1. Son intérêt pour le sujet des violences sexistes et sexuelles le conduisant à l'affaire PPDA

Mediapart est un média travaillant sur les VSS depuis plusieurs années maintenant. J'ai lu que vous aviez rencontré une femme accusant Denis Baupin (avant que l'affaire n'éclate) et qu'en sortant de ce rendez-vous vous aviez écrit "prévoir papier Baupin" en 2015 pour le transmettre à Lénéïg Bredoux et donc imaginer peut-être une enquête sur ces accusations. Est-ce que vous étiez déjà sensibilisé aux VSS et à leur dénonciation ? Comment cette sensibilisation s'est produite dans votre travail de journaliste ?

M.M : L'affaire Denis Baupin commence à remonter. Pour nous, à Mediapart, ça a été un moment important car c'est avant #Metoo. Rétrospectivement, on peut penser que ça a été une histoire annonciatrice dans le contexte français de #Metoo. C'est d'ailleurs comme ça qu'en parle Lénéïg Bredoux dans ce livre. C'était un moment où je travaillais sur le sujet politique avec Lénéïg

Bredoux, on était au pôle Politique. Ce qui a été raconté par LB dans le livre est juste : on parle avec une députée qui nous dit qu'elle a entendu parler de choses, rien de très précis encore car elle ne retrouve pas les SMS dont elle nous parle. C'était très compliqué mais Lénaïg va faire cette enquête. Moi je pars à ce moment aux États-Unis pour un congé sans soldes donc je vois cette histoire se dérouler et se développer. Moi personnellement, j'étais aux États-Unis au moment de #Metoo donc j'ai commencé à beaucoup écrire sur le sujet pour Mediapart. Après c'est devenu pour Mediapart un sujet important puisqu'il y a eu beaucoup d'enquêtes ensuite dans le contexte français menées par Lénaïg et Marine. Lénaïg est devenue *gender editor* donc les conversations, les pratiques professionnelles autour des VSS se sont développées à Mediapart avec aussi la nécessité de prioriser l'engagement éditorial. C'est ce qu'on continue de faire aujourd'hui. Même si moi j'étais amené à travailler, depuis 2020, sur des émissions et des contenus vidéos, cela ne change rien : quelque soit le contenu, il y a une acculturation sur la question des VSS qui s'est faite, avec une façon de travailler particulière, c'est-à-dire qui se veut méthodique, précise. Là, je suis en train de travailler sur un dossier de VSS, c'est pour ça que je travaille en vacances. Ce sont toujours des histoires qui sont longues à écrire et qui nécessitent beaucoup de vérifications et une prudence, non pas dans la force de ce qu'on raconte, mais une prudence pour éviter la diffamation, pour bien recueillir le contradictoire de la personne concernée, de bien le chercher même si la personne ne veut pas forcément le faire. Essayer d'obtenir ce contradictoire, c'est dans le contrat qu'on passe. Il y a un certain nombre de pratiques qui se sont développées, soit par la culture maison dans Mediapart avec une expertise et un savoir-faire qui ont été développés par Lénaïg et Marine au fil des ans. Il a percolé dans l'ensemble de la rédaction. De plus en plus de gens se sont mis à écrire sur les VSS, de plus en plus de gens jeunes ou moins jeunes se sont mis à enquêter sur les VSS, à développer ces pratiques-là. Il y a toujours Lénaïg, qui en tant que *gender editor*, est responsable du dossier des VSS jusqu'à maintenant puisqu'elle va devenir co-directrice éditoriale de Mediapart, mais elle va continuer à garder un œil dessus, a contribué à développer cette culture. Donc avec une *gender editor* et une journaliste qui s'est longtemps spécialisée sur ces sujets, on peut leur demander des conseils, ce qu'elles pensent de telle affaire et comment bien avancer. Les échanges avec elles sont toujours très précieux et très méthodiques et efficaces. C'est comme ça qu'on travaille et c'est dans ce contexte là qu'on a préparé cette émission.

Donc dans le cadre de l'affaire PPDA et de l'émission, vous vous y êtes retrouvé lié parce que présentiez l'émission ou est-ce qu'il y a une autre raison ?

M.M : On s’y retrouve lié avec Valentine Oberti parce qu’au départ, je ne sais plus au niveau des temporalités, on a lu le témoignage des huit femmes dans Libération. Il y a eu d’autres épisodes comme le Complément d’Enquête de Romain Verley... On a saisi un peu une occasion qu’on a compris à ce moment là : pour pleins de raisons, il était peut-être possible qu’une vingtaine de femmes disant être victimes de PPDA, puissent être d’accord pour parler ensemble. Il y avait cette idée qu’il y avait différents enjeux au sein de ce collectif. Je pense qu’il y avait une volonté d’afficher un collectif, un #Metoo finalement - “moi aussi”, “moi aussi”, “moi aussi”... - et de créer un événement qui ait un impact de par ce qu’il montrait. Donc c’est une réflexion, on a lancé des perches. Au départ, c’est une réflexion entre moi, Marine et Valentine. Je me rappelle très bien de cette discussion où Valentine et moi disons “et si on essayait de toutes les avoir ?” et on commence à se prendre au jeu de cette idée. Marine tâte le terrain auprès des femmes qui témoignent et voit que ce n’est pas impossible. C’est comme ça que ça s’est fait, avec une vitesse d’exécution assez dingue puisque la décision a dû être prise 15 jours ou 10 jours avant. On a monté cette émission, je crois, sans me tromper en 10 jours. Ce qui est énorme en termes de logistique pour nous car on n’a pas l’habitude de construire un plateau ou de fonctionner de façon aussi exceptionnelle très régulièrement.

Donc oui, l’idée initiale vient de vous, vous n’avez pas été contacté par les victimes de PPDA ?

M.M : Non, l’idée vient vraiment de nous. Ça rencontre une envie finalement. On s’est rendu compte que ça rencontrait une envie et c’était parfait. Ce sont des choses qui vous échappent dans ces cas là. Ça a rencontré une envie collective de certaines, très visible et d’autres moins visible qui voulaient aussi afficher un front commun. Certaines qui voyaient qu’il y avait huit femmes qui parlaient dans Libération, donc premier impact médiatique et ça retombe, et toujours une enquête judiciaire qui finalement n’avance pas, Florence Porcel qui se retrouve dans une situation difficile parce que c’est compliqué, elle est la plaignante. Pour beaucoup, il y avait aussi ce besoin d’affirmer la solidarité avec Florence Porcel, y compris visuellement, physiquement ou collectivement. Notre envie journalistique a rencontré une curiosité puis un intérêt puis un enthousiasme de leur côté pour ce projet.

2. Logique de co-production dans les affaires qui touchent les violences sexistes et sexuelles

Comment avez-vous préparé l’émission avec les plaignantes ?

M.M : L’émission a été préparée de façon extrêmement méthodique. Avec Valentine, pour cette partie-là et avec Marine qui a fait un gros travail d’enquête, on a appelé tous les trois les personnes

concernées. On a essayé de voir d'abord avec le collectif qui pourrait essayer de venir ou pas. On a appelé chacune d'entre elles, pour savoir précisément si elles acceptaient de venir, si elles souhaitaient être anonymes ou pas, ce qu'elles accepteraient de dire ou pas, poser très concrètement la question de savoir "est-ce que vous souhaitez raconter, et si oui dans quels termes ce qui vous êtes arrivés, ou pas ? Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous l'indiquer parce qu'on va construire l'émission en ce sens". Donc ça a pris des heures et des heures de discussions, des heures et des heures d'échanges. Des personnes à convaincre, non pas par la force, mais par la discussion. Il fallait expliquer à chacune le dispositif et ce qui allait se passer. C'est comme ça que ça s'est fait et en arrivant aussi à embarquer tout le monde. Il y a aussi des personnes qui n'ont pas souhaité témoigner, qui ne le sentaient pas. Il y a aussi des gens qui sont venus sur le plateau, mais si vous remarquez bien, finalement n'ont pas souhaité témoigner aussi. Cette personne, Camille Pascaud, n'a pas souhaité dire autre chose que quelques mots au début, ça a été trop difficile pour elle. Il y a des niveaux de paroles très différents. Nous, on avait préparé un conducteur extrêmement précis, on savait, on avait fait des fiches très précises pour chacune des invitées et on savait très précisément ce qu'elles voulaient dire, ne pas dire, ce dans quoi elles ne voulaient pas s'embarquer. Certaines ne voulaient pas raconter le détail, le viol. D'autres le souhaitaient parce que, comme Marie-Laure Eude Delattre, ne l'avait jamais raconté en vidéo, elle l'avait raconté sous un pseudo dans Libération et elle souhaitait cette fois raconter ce qu'il s'était passé. Elle était prête et c'était important pour elle. Chacune était dans l'espace qui était le sien. C'est une émission qu'on a tourné en faux-direct, c'est-à-dire qu'il y a eu quand même des moments où ça s'est arrêté parce qu'il y a eu des moments où, une ou deux fois, pas beaucoup, il y avait une tension forte, où c'était difficile. On ne voulait pas avoir un tableau de femmes qui pleurent. On voulait qu'elles soient l'image qu'elles souhaitaient donner, une image de force. Il y a forcément des petits moments où quelques mouchoirs ont été sortis donc on a monté légèrement cette émission. L'idée n'était pas d'avoir un dispositif en direct, on le savait, on ne voulait pas jouer en plus sur la dramatisation du direct qui est parfois très forte mais on ne souhaitait pas capter des choses d'ultra-émotion qui n'auraient pas forcément apporté grand chose. Les coupes ont été relativement minoritaires, je parle vraiment d'un ou deux petits passages. C'est à peu près comment ça s'est fait : beaucoup d'échanges, beaucoup de discussions. La zone de chacune a été respectée. Après il a fallu les faire venir, elles sont arrivées au journal, ça a été très bien raconté par Télérama, très stressées, très inquiètes. Muriel Reus est arrivée avec son petit chien, le gars de l'entrée l'a gardé pendant toute l'émission. Chacune est venue avec sa vie, ses histoires, son bagage, son émotion par rapport à ça. Certaines se sont rencontrées pour la première fois. D'autres non. C'était aussi un moment émotionnellement et personnellement fort pour nous. On avait conscience d'être sur un moment qui ne se reproduit pas tous les jours. J'ai un

peu des frissons d'en reparler parce que c'était émotionnellement très très fort. Derrière, l'idée était aussi de faire témoigner, il y a deux femmes qui ont témoigné en vidéo parce qu'elles ne pouvaient pas être à Paris, une autre personne à témoigner par un texte écrit car elle ne voulait pas être filmée, qu'on a mis en ligne sur *Mediapart* donc c'était un peu la 21ème, et deux personnes ont témoigné à visage couvert anonymement donc on a respecté ce choix.

Ce qui m'intéresse, c'est qu'à chaque fois vous avez respecté les volontés des femmes, c'est-à-dire que vous ne leur avez pas demandé de témoigner à visage découvert ni de raconter certains faits. Votre démarche a été de respecter leur volonté ?

M.M : Leur volonté au sens de ce qui concerne les récits. Nous, on a proposé le dispositif, on a aussi proposé des choses par exemple le début où chacune se présente. On a manifesté des intentions fortes car on voulait construire une émission. Il fallait donner du rythme. On a expliqué comment cela allait se passer, on voulait conduire notre émission comme on l'entendait, en entendant les limites de chacune. Chacune avait sa zone de limites particulière, c'était jamais vraiment la même à chaque fois. Ça dépendait d'éléments personnels, d'émotions par rapport à ça, de questions intimes parfois. Pleins de choses qu'on a entendues. Je pense qu'elles nous ont fait confiance pour que tout ça reste entre nous donc on comprenait ce qui se jouait. On a respecté le cadrage que chacune voulait faire. Il y a eu cette affaire des polémiques à la sortie du livre de Romain Verley sur l'exploitation de procès verbaux d'audition alors que, notamment une des personnes, Justine Ducharne, avait bien dit qu'elle ne souhaitait pas que le viol soit raconté. Nous on ne l'a pas fait raconter à Justine Ducharne, je pense qu'elle nous en serait gré. Ça nous paraît surtout extrêmement normal que chacun a sa zone, sa position, sa situation personnelle, familiale. Chacun a une légitimité à ne pas voir des détails racontés.

Justement pour revenir sur la polémique du livre de Romain Verley, vous aviez sorti un billet de blog sur *Mediapart* avec vos collègues. Votre intention était de montrer votre soutien ou de révéler les coulisses par transparence ?

M.M : Notre intention était surtout de rappeler comment on avait travaillé. C'était professionnel, pour dire comment on a fait. Ça a peut-être agacé Romain Verley et son éditrice (rires). Nous, on souhaitait surtout raconter comment on avait fait pour obtenir ce qui, même si au début ce n'est pas nous sur l'affaire, ce contenu qui est le plus fort, à mon avis, et comment on l'a produit. On en est fiers. On est fiers que ce soit fait dans une forme de compagnonnage, de discussions avec les

personnes concernées. Ce qui est un peu la base aussi de ce métier, y compris et en particulier quand on parle de VSS.

Vous m'avez aussi parlé de l'émotion présente sur le plateau. Certaines étaient stressées, il y a eu des moments de fortes tensions. Est-ce que vous avez un dispositif d'accompagnement dans ces situations ? Par exemple un psychologue sur place ? Pour les invitées, comme pour vous.

M.M : Il y a un dispositif de supervision qui existe qu'on peut appeler. Je ne l'ai pas fait pour cette affaire-là mais ça arrive que sur les enquêtes de VSS, on fasse appelle à la supervision. Ce sont toujours des enquêtes, évidemment, là je le vois, je travaille sur une enquête assez habituelle en termes de VSS. C'est des enquêtes qui sont longues, qui prennent du temps, il y a des discussions très longues avec les personnes concernées qui peuvent être dans des états très difficiles, qui peuvent avoir du mal à se souvenir, qui peuvent être dans plein de configurations difficiles. Il y a des témoins à appeler, il faut ensuite faire le contradictoire de la personne concernée. C'est long et c'est parfois émotionnellement assez fort et intense. C'est nécessaire que ces personnes soient suivies et accompagnées si elles le souhaitent.

3. Approfondissement : dénoncer une personnalité publique

Pour revenir à PPDA, étant donné qu'il s'agit d'une personnalité emblématique de la télévision et des médias, est-ce que ça représentait quelque chose symboliquement pour vous, en tant que journaliste, de participer à dénoncer des faits aussi graves le concernant ?

M.M : Ce qui est sûr, enfin, ce qui est étrange dans cette histoire, c'est qu'on a la figure pour beaucoup de gens, je pense, pendant des années parce que TF1, parce que le JT de 20h à une période où il n'y avait pas beaucoup de chaîne, il représente la figure du journalisme en France même si certaines errances journalistiques dans sa carrière l'ont largement galvaudé. La figure du journalisme, celui que l'on voyait tous les soirs à la télévision et nous annonçait les nouvelles du monde, se révèle être une personne dont plusieurs dizaines de femmes disent qu'elles ont été harcelées, agressées, voire violées, parfois y compris sur leur lieu de travail. Évidemment que c'est une affaire emblématique, et symbolique, qui nous dit quelque chose d'un ordre patriarcal qui a été longtemps très à l'œuvre et qui continue d'être à l'œuvre. C'est ce qui était le symbole du pouvoir journalistique. Donc oui, c'est forcément symbolique puisque tout le monde le connaît, c'est quelqu'un qui a été longtemps extrêmement populaire, y compris parce qu'il apparaissait comme doux, gentil, sympathique à la télévision. C'est une histoire qui a beaucoup d'impacts pour tout le monde. Quand on revisite ce qu'il s'est passé à TF1, le silence, cette idée que "tout le monde

savait”, “tout le monde savait”, “tout le monde savait” et il ne s’est rien dit pendant des années. Ça interroge aussi sur les institutions qui sont concernées. D’ailleurs TF1 a été largement questionnée par Mediapart. C’est de fait une histoire très symbolique. Après que ce soit un journaliste, pour moi, ce n’est pas forcément, enfin je ne me suis jamais identifié à quelqu’un comme lui donc ça ne me dérange absolument pas que ce soit un journaliste ou un artiste ou un politicien.

Est-ce que vous ou vos collègues de *Mediapart* ou d’autres journalistes qui ont travaillé sur l’affaire, ont entendu des critiques de la part d’autres journalistes à participer à ces dénonciations ?

M.M : Marine pourrait plus répondre, je ne sais pas. Dès le début, on a eu plusieurs femmes qui ont parlé. Il peut y avoir des critiques, de toute façon PPDA a porté plainte pour dénonciation calomnieuse. Dès le début, il y a eu un effet de masse qui ne fait qu’augmenter aujourd’hui. Je crois qu’elles sont à 60-70 témoignages, je ne sais pas quelle est la nature des 40 autres. Pour une dizaine, je sais, car ce sont des personnes qui ont failli et qui auraient pu participer à l’émission, ce qui nous posait un problème par moment car on se demandait “comment on va faire si elles sont 25 en termes de place”. Finalement, elles étaient moins donc c’était gérable en termes de place. Sinon on aurait trouvé une solution, fait des tournages en plus ou peut-être resserré un peu les rangs. Il y a quelques dizaines de personnes qui ont plus récemment contacté l’association. Je ne sais pas quelle est la nature des témoignages.

Vous me dites qu’il y avait plus de personnes que vous avez contacté, ce sont des personnes qui ont refusé de venir témoigner publiquement ? Vous n’avez pas fait des choix en fonction d’un nombre limite d’invitées ?

M.M : Non, c’était des personnes qui ne voulaient pas témoigner. Dès le début on savait que ça serait une vingtaine de personnes puisqu’elles se parlent, se connaissent. Si elles ne se connaissent pas toutes interpersonnellement, elles savent l’état de là où en est chacune par rapport au fait de dire, de ne pas dire etc. Donc dès le début on est partis sur une vingtaine de personnes. C’est juste qu’à un moment il y a eu un petit enthousiasme donc on avait contacté d’autres personnes plus récemment arrivées dans l’affaire et pour certaines, il n’y a pas eu de nouvelles mais certaines ont hésité un peu.

Est-ce que le fait d’avoir travaillé sur cette émission, d’avoir rencontré ces femmes, d’y avoir participé, vous a impacté personnellement ou professionnellement ? Vous m’avez déjà dit que les affaires des VSS peuvent être dures, car elles sont longues et compliquées. Mais est-ce que cette émission a impacté vos pratiques professionnelles par exemple ?

M.M : Ce qui est sûr c'est qu'il fallait être extrêmement méthodique et extrêmement précis. J'étais un peu chargé, enfin je me suis chargé, car je n'ai fait que ça, de l'organisation et du suivi, Valentine aussi les a contacté, mais moi j'étais très attentif au fait qu'elles restent embarquées dans l'histoire. Évidemment c'est fort parce que vous avez parlé pendant des heures à des femmes qui vont vous confier quelque chose de fort. Elles ont des doutes, des questionnements sur un dispositif télévisuel, c'est bien normal, il faut expliquer comment fonctionne un dispositif comme ça parce que les gens regardent des émissions mais ils ne savent pas comment ça se passe techniquement. Il fallait expliquer des détails de plateau, d'organisation, de tournage : à quel moment on met le micro, il y aura un accueil et un petit-déjeuner, laisser le chien à l'accueil. C'était des choses comme ça aussi : gérer les taxis, les avions pour celles qui venaient de loin, gérer les billets de train. Tout ça. Il y a tout un accompagnement logistique qu'on a fait et qu'on a fait nous trois puisqu'on a pas beaucoup de monde à Mediapart (rires). C'était aussi ça, préparer une émission, c'est aussi savoir à quelle heure elles voulaient venir, prendre les billets, les rembourser. Il y avait des choses comme ça : bien caler les taxis car certaines voulaient venir ensemble, se chercher chez l'une et chez l'autre donc il fallait les adresses etc. Donc elles nous ont confié beaucoup de choses et c'était très fort. À la fin, on était tous très fiers, très fatigués, mais très fiers de l'avoir fait. Une fierté professionnelle. Là où je suis content surtout, c'est que chacune, pour beaucoup ça a été très difficile le fait de le faire, elles l'ont redit récemment encore après cette histoire du livre de Romain Verley, elles nous ont remercié. Quand il y a eu les 1 an de l'émission, elles ont encore fait des messages. C'est évidemment très fort parce qu'il y a ce sentiment d'avoir respecté un contrat sans avoir éditorialement rien lâché, c'est-à-dire qu'on a tout rappelé, elles ont parlé, ce n'est pas elles qui ont organisé le dispositif. On l'a organisé en étant conscient de l'endroit où chacune était.

4. Ouverture sur le rôle du journaliste

Pour conclure et revenir sur le sujet plus général des VSS et sur la profession de journaliste, est-ce que pour vous, c'est au journaliste de dénoncer les VSS ? Quelle est votre position dans ces dénonciations ? Est-ce que vous hésitez à les traiter ou est-ce un sujet devenu politique aujourd'hui ?

M.M : Pour moi, ce n'est pas une question que "c'est politique", c'est une question d'intérêt public. Dans ces affaires-là, on a énormément de détails sur la vie des gens, sur les circonstances, on ne retient que ce qui est d'intérêt public. L'intérêt public en la matière, c'est de participer à montrer que dans de nombreux milieux professionnels, et dans nos vies en réalité, parce que c'est ça dont il s'agit, il existe des systèmes avec une culture patriarcale très forte, à montrer des systèmes de

prédation car c'est parfois c'est le cas, à raconter les dynamiques qui sont liées à cela. C'est important aussi, et Lénaïg Bredoux est en train de coordonner un livre qui paraîtra aux Seuil, à la rentrée, sur #Metoo justement, de montrer que ça concerne tous les espaces, international, national, tous les espaces sociaux. Ça ne concerne pas que des personnalités connues dans des systèmes de pouvoir, mais aussi des systèmes de pouvoir à l'intérieur de la famille et de nos relations interpersonnelles ou de l'entourage. Il faut aussi dans la couverture, arriver à montrer cette diversité là. Ce qui est parfois difficile parce que les journées n'ont que 24h, on n'est pas beaucoup de journalistes à Mediapart, donc il y a des fois des affaires intéressantes dont on aimerait bien parler mais on doit parfois faire des choix de priorisation entre deux histoires. Nous savons qu'il y a énormément d'histoires de VSS dans ce pays et que c'est très important de montrer aussi que cela concerne tous les lieux, tous les endroits, tous les espaces et que ce n'est pas juste réservé à la télévision, au cinéma et au journalisme. Ça a commencé comme ça aux États-Unis, avec Weinstein, des journalistes, beaucoup d'autres. Toute cette réflexion aux États-Unis, comme j'étais correspondant là-bas au moment de #Metoo, sur comment on raconte les VSS dans le quotidien, dans le travail. C'est important d'avoir cette dimension multifacette qui nécessite des façons de travailler parfois différentes. Parfois ça va se jouer plus sur des enquêtes de long terme, parfois sur des explorations de certains milieux, parfois il y a des aspects judiciaires etc. C'est des méthodes de travail un peu différentes, qui restent globalement du journalisme. Moi je trouve que c'est un endroit d'exigence très forte. C'est un endroit d'exigence, de sans cesse devoir tout le temps tout vérifier, être sûr que ce qu'on écrit est backé par des sources documentaires, par des échanges et qu'il y a le contradictoire. Ça implique aussi des relations nickelées avec les personnes qui nous confient leurs histoires pour ne pas tomber dans une grande connivence, tout en comprenant, en étant empathique, en entendant quelle est la souffrance, parfois en provoquant des discussions sur ce qu'on va pouvoir écrire, ou pas. On ne fait jamais, nous à Mediapart, des choses contre la volonté des personnes mais il y a des fois aussi où il y a des discussions éditoriales nécessaires pour dire "là, ce détail-là, j'ai peut-être besoin de l'évoquer, regarde pourquoi". Il s'agit parfois de contester car ça peut être important, il faut organiser des discussions, y compris sur des points ou des détails qui ne sont pas tant des détails que ça. Pour moi, c'est un modèle d'exigence journalistique. Le sujet sur lequel je suis en train de travailler là, je vous le dis, c'est vite vertigineux.

Table des matières

Dictionnaire des sigles.....	7
Introduction.....	8
1. L'affaire Patrick Poivre d'Arvor.....	9
2. État de l'art : cadre théorique et méthodologique.....	10
3. Problématisation et hypothèses de recherche.....	13
4. Organisation du mémoire.....	14
Chapitre 1. Étudier les accusations à l'encontre de Patrick Poivre d'Arvor : ce que révèle l'affaire du monde médiatique.....	16
1.1. La genèse de l'affaire PPDA : quand des accusations construisent une affaire médiatique. 16	
1.1.1. Un livre, une plainte, un article : la médiatisation par Le Parisien sous l'angle du fait divers.....	16
1.1.2. Construction d'un corpus médiatique : Le Monde, Libération, Mediapart.....	17
1.1.3. Analyse des témoignages : qui accuse PPDA ?.....	20
1.2. L'affaire PPDA, révélatrice d'un climat défini comme sexiste dans les rédactions.....	22
1.2.1. PPDA, représenté en tant que présentateur séducteur tout-puissant.....	23
1.2.2. Le climat sexiste à TF1 décrit par les plaignantes : la construction de l'impunité et du silence.....	25
1.2.3. Quelles responsabilités pour TF1 ? L'inaction dénoncée par les plaignantes et les journalistes.....	28
Chapitre 2. Co-construire un contre-récit médiatique : élaborer une enquête journalistique avec les victimes de PPDA.....	32
2.1. S'orienter vers l'instance médiatique en tant que victime de violences sexistes et sexuelles d'une personnalité publique.....	32
2.1.1. Le coup médiatique "raté" de PPDA : un ré-équilibre des rapports de force médiatiques opéré par les plaignantes.....	32
2.1.2. L'instance médiatique en réponse à la déception des institutions.....	34
2.1.3. Le coût de la parole judiciaire et médiatique.....	36
2.2. Les enjeux journalistiques dans la libération de la parole des femmes : accueillir et diffuser..	38
2.2.1. Le Monde : comment lever l'anonymat ?.....	38
2.2.2. Trois Une en un an : le travail éditorial de Libération.....	41
2.2.3. L'émission spéciale de Mediapart : la création d'une "image iconique" en matière de violences sexistes et sexuelles.....	48
Chapitre 3. Dénoncer et enquêter sur PPDA : la construction d'un savoir-faire journalistique inédit portant sur les violences sexistes et sexuelles.....	55
3.1. Le travail journalistique d'identification des enjeux de libération de la parole : le cas de	

l'affaire PPDA.....	55
3.1.1. Des journalistes engagés dans leur sujet : qui a enquêté sur PPDA ?.....	55
3.1.2. Dénoncer, vérifier, informer : les complexités à enquêter quand les sources sont sujets et objets.....	59
3.2. Dénoncer les violences sexistes et sexuelles dans les médias : créer une éthique professionnelle.....	62
3.2.1. La sensibilisation : nouvel outil pour mieux traiter les VSS et lutter contre elles ?.....	62
3.2.2. Le “journalisme d’investigation” contre le “journalisme de consentement” : analyse de la polémique sur PPDA, Le Prince noir de Romain Verley.....	63
3.2.3. Pourquoi participer à la dénonciation des agissements de PPDA ?.....	65
Conclusion.....	66
Bibliographie.....	68
1/ Ouvrages.....	68
2/ Chapitres d’ouvrage.....	69
3/ Articles scientifiques.....	69
Sources.....	71
1/ Ouvrages.....	71
2/ Séquence médiatique.....	71
3/ Site web.....	71
Corpus.....	72
Le Monde :.....	72
Libération :.....	74
Mediapart :.....	78
Témoignage :.....	79
Table des matières.....	105